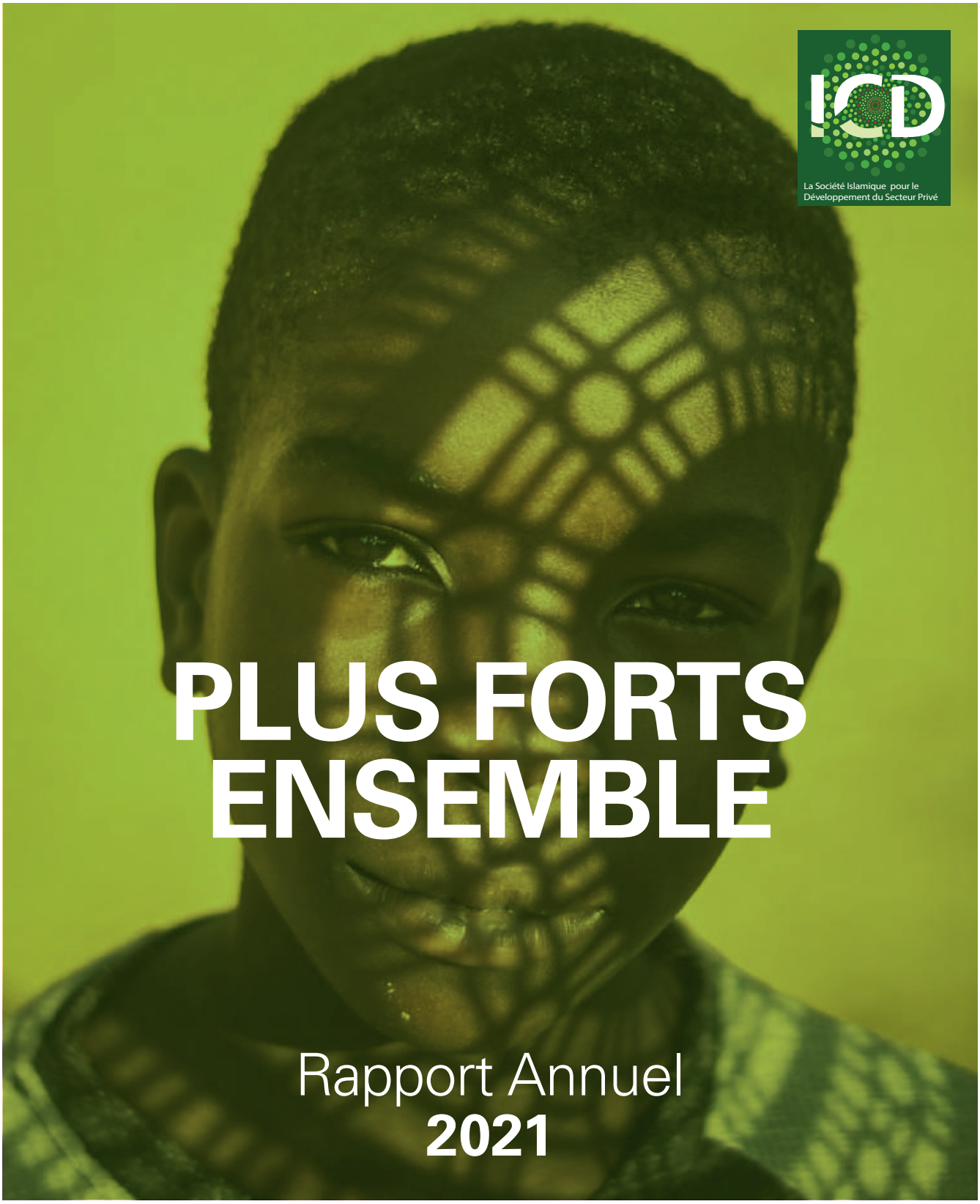
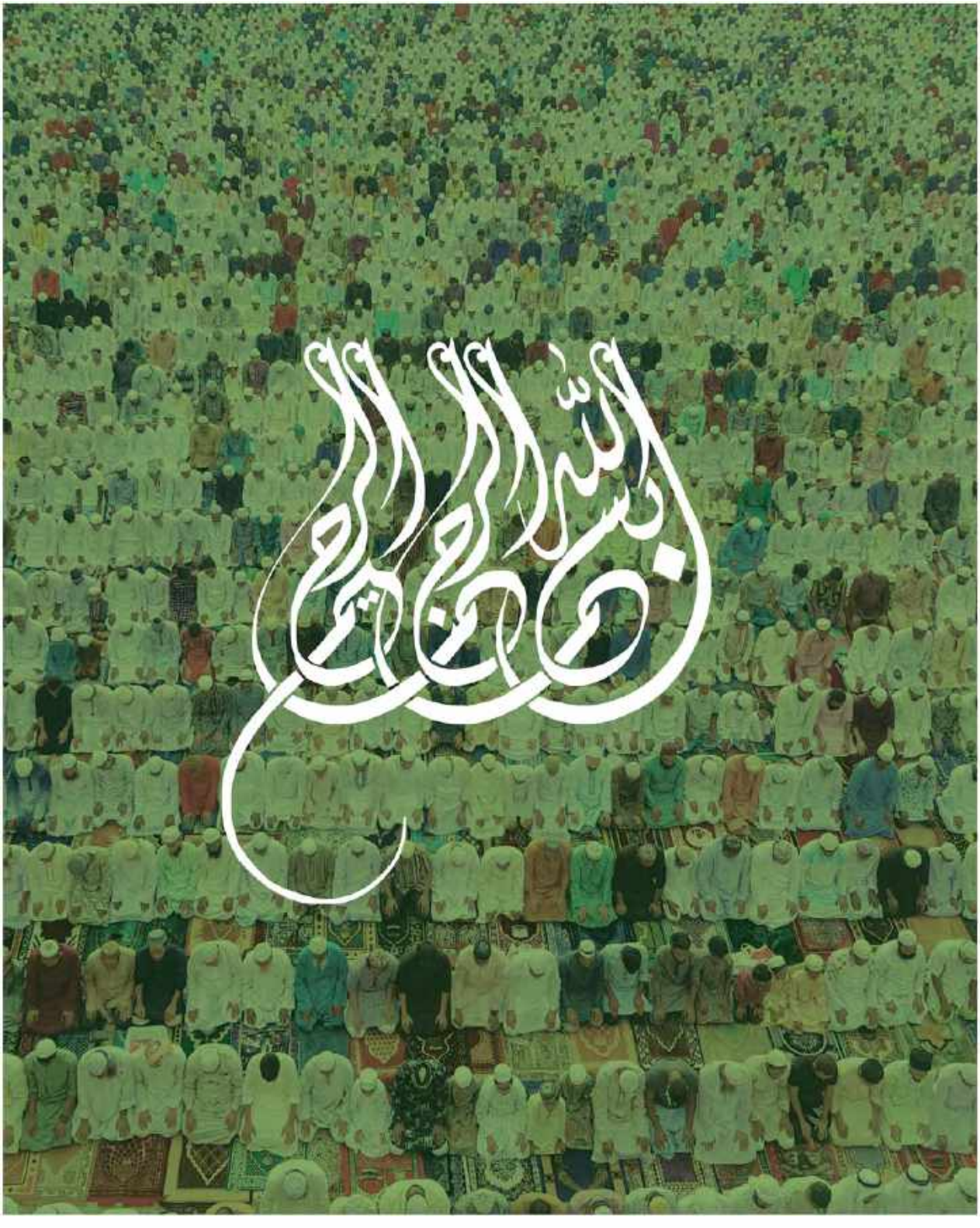


La Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé

PLUS FORTS ENSEMBLE

Rapport Annuel
2021


بسم الله الرحمن الرحيم

Nos activités

Nous finançons des projets qui visent à créer la concurrence, l'esprit d'entreprise, des opportunités d'emploi et le potentiel d'exportation. Nous apportons également des ressources supplémentaires aux projets, en encourageant le développement de la finance islamique, en attirant des co-financiers et en conseillant les gouvernements et les groupes du secteur privé sur la meilleure manière d'établir, développer et moderniser les entreprises privées et les marchés de capitaux. Nos conseils se portent aussi sur les meilleures pratiques de gestion et sur le renforcement du rôle de l'économie de marché.



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 5

MESSAGE DU PDG 6

1 A PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ (SID) 10

2 LA SID EN CHIFFRES 14

Aperçu de la SID en 2021 15

Bilan de 2021 17

Faits saillants depuis la création 18

3 NOS OPÉRATIONS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS – FAITS SAILLANTS DE 2021 22

Renforcer la résilience des femmes entrepreneures au Nigeria pour un développement inclusif 23

Mise en place de deux guichets islamiques au Sénégal et au Mali 26

Assumer un rôle actif dans l'émission de soukouk 28

Soutenir le marché de la location d'avions 33

Renforcer les PME camerounaises 34

Ligne de financement au Kazakhstan 37

Activités de gestion d'actifs 38



4 SYNERGIES ET DE COLLABORATION DE LA SID EN 2021 42

Efforts de la SID en termes de synergies et de collaboration en 2021 43

Consultations et ateliers stratégiques 44

Résultats du sondage sur l'efficacité du développement 2021 50

Récompenses et reconnaissances 51

La SID en photos 52

5 NOTRE EFFECTIF 56

6 NOS PRATIQUES 62

7 NOS PRODUITS ET PROCÉDÉS 66

8 ANNEXES 70

Acronymes et abréviations 71

Approbations et décaissements depuis la création 72

Faits saillants financiers 73

États financiers et rapport de l'auditeur indépendant 74

Le rapport du Conseil de la Charia du Groupe de la Banque islamique de développement 136

Remerciements, droits d'auteur et mentions légales 140





MESSAGE DU PRÉSIDENT

Du Président du Conseil d'administration au Madame la Présidente de l'Assemblée Générale

Au nom d'Allah, Le Tout Clément, Le Très Miséricordieux,

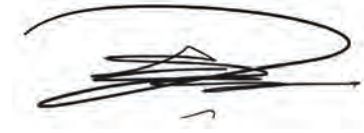
S.E. Mme La Présidente,
Assemblée générale de la Société islamique pour le développement du secteur privé

Assalamou alaikoum warahmatullahi wabarakatouh

Conformément à l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et à son règlement intérieur, j'ai le plaisir, au nom du Conseil d'administration de la société, d'adresser à l'Assemblée générale le 22ème Rapport annuel de la société pour l'exercice 2021.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des opérations de la SID en 2021, y compris ses interventions auprès des entreprises, son impact en matière de développement et sa performance financière. La SID mettra tous ses efforts en œuvre pour satisfaire les ambitions de ses actionnaires.

Veuillez agréer, Excellence Madame la Présidente, l'assurance de ma très haute considération.



Président, Conseil d'administration,
Société islamique pour le développement
du secteur privé



MESSAGE DU PDG

Au nom d'Allah, Le Tout Clément, Le Très Miséricordieux

Je suis très heureux de présenter le Rapport annuel de la SID pour l'exercice 2021.

Avec une nouvelle année à l'horizon, nous réfléchissons aux défis, aux opportunités et aux progrès dans les pays membres que nous avons soutenus en 2021. De l'octroi du financement requis à la fourniture d'une assistance technique visant à soutenir les entreprises en difficulté, nos priorités ont été d'aider les gens à se rétablir et renforcer leur résilience au cours de la deuxième année de cette crise sanitaire mondiale.

En dépit des défis, nous sommes allés de l'avant en proposant des solutions adaptées au secteur privé. En 2021, le total des approbations de projets s'élevait à 243,60 millions USD avec le financement à terme (50,08%) et les lignes de financement (43,51%) représentant un total de 228,00 millions USD. Cela est conforme à notre engagement à canaliser les ressources pour mieux servir les bénéficiaires finaux, principalement les PME. Pendant ce temps, les projets de capitaux propres représentaient les 6,40% restants du total des approbations. Cela porte les approbations cumulées depuis la création de la SID à 7,08 milliards USD. Nous avons également décaissé 208,71 millions USD, enregistrant une nette amélioration par rapport aux 135,48 millions USD de l'année dernière, avec une plus grande allocation aux secteurs à fort impact tels que la finance (62,25%), le transport (19,17%), l'énergie (13,80%), l'industrie et l'exploitation minière (4,79%). Dans l'ensemble, le ratio décaissement / approbation s'est établi à 85,68 %, soit près du double de l'année précédente.

Mise à jour sur la réponse de la SID au COVID-19

Comme vous le savez, en avril 2020, nous nous sommes engagés à verser 250 millions USD de financement d'urgence pour aider les entreprises touchées par la pandémie. A la fin de 2021, dans le cadre du paquet spécial COVID-19, la SID a reçu 25 demandes de financement formelles d'un montant de plus de 300 millions USD de la part de plus de 20 pays membres. A ce jour, un total de 12 lignes d'opérations de financement équivalant à 169,2 millions USD a été approuvé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, et 72,9 millions USD ont été décaissés. En outre, deux opérations de capitaux propres ont également été approuvées pour un montant de 19,2 millions USD. A l'avenir, nous nous engageons à continuer de canaliser nos ressources de manière efficace et fournir un soutien crucial aux personnes les plus vulnérables aux impacts économiques de la pandémie.

Soutenir les solutions innovantes

Dans certains pays couverts par nos opérations, des crises telles que les conflits et le changement climatique ont exacerbé les difficultés économiques existantes. L'an 2021 a vu le programme de la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée (BRAVE) se concrétiser au Nigeria avec des louables jalons plantés, dont une formation spécialisée en business et un soutien financier qui ont aidé les entreprises dirigées par des femmes à améliorer leur résilience, assurer leur pérennité et à servir de moteur pour l'innovation, la croissance, et l'emploi d'un plus grand nombre de femmes. Nous avons également signé trois nouveaux mandats de services consultatifs consistant en un exercice de gestion du passif pour les Maldives et deux émissions subséquentes, aidant le pays à réduire son risque de refinancement à court terme et assurant son chemin régulier vers la reprise. Au total, la SID a pu lever 5,2 milliards USD sur le marché des soukouk en 2021, se classant parmi les premiers (13ème place) dans les classements de Bloomberg pour les soukouk internationaux et les soukouk internationaux en dollars américains.

Etablir des partenariats

La construction d'écosystèmes ayant un objectif, des principes et des progrès communs nécessite une approche plus coordonnée. En effet, la SID 2021 a réalisé en 2021 d'importantes synergies commerciales avec la Société islamique internationale de financement du commerce (SIFC) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) en établissant le comité de coordination technique (CCT) pour promouvoir la vente croisée et le partage du marché d'affaires. J'ai eu l'honneur de présider les réunions des PDG du CCT en 2021 et je suis fier des réalisations que nous avons accomplies au cours de l'année en termes d'engagements, de pipeline de transactions et d'approbations conjointes. A la fin de l'année, le CCT a permis aux entités concernées de partager plus de 35 transactions d'une valeur totale de 1,8 milliard USD dans 19 pays membres différents. En outre, les entités ont également co-investi dans neuf transactions de soukouk d'une valeur totale de plus de 617 millions USD.



A l'avenir, nous nous engageons à continuer de canaliser nos ressources de manière efficace et fournir un soutien crucial aux personnes les plus vulnérables aux impacts économiques de la pandémie.

A l'externe, nous avons continué de collaborer avec de multiples parties prenantes, nouvelles et anciennes, pour améliorer la collaboration et renforcer les engagements dans la résolution des problèmes mondiaux et l'innovation des solutions à multiples facettes. Cela comprend, par exemple, la signature d'accords avec Malaysia EXIM Bank, Saudi EXIM BANK et Trade Development Bank (TDB) sur le partage et le cofinancement du pipeline et de nombreuses consultations et ateliers stratégiques avec des institutions de financement du développement (DFI), des banques multilatérales de développement (MDB) et les institutions financières islamiques (IFI), y compris la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), la Société financière internationale (IFC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds national de développement (NDF) et public investment Fund d'Arabie saoudite (PIF) sur les opportunités de coopération renforcée.

Poursuite de notre impact sur le développement

S'agissant du volet de la pérennité, la pandémie a exercé une influence positive sur notre parcours de durabilité en cours, car elle nous a incité à faire une réévaluation de ce qui est important pour nous et de notre rôle dans la gestion de plus importants problèmes à travers le monde. Nous sommes profondément enracinés dans les communautés où nous sommes présents et nous travaillons en permanence avec des partenaires pour améliorer les conditions de vie des gens et promouvoir le développement durable. Les résultats de notre dernier sondage annuel sur l'efficacité du développement ont révélé que les clients et partenaires de la SID ont soutenu plus de 74.000 emplois, tandis que 4.742 PME ont bénéficié des activités de financement de la SID. Les projets soutenus par la SID ont également permis des recettes des exportations et la génération de recettes fiscales totalisant respectivement 74,49 millions USD et 72,83 millions USD dans les pays membres, dont 2,31 millions USD dépensés au profit du développement communautaire.

« En témoignage de notre engagement inébranlable à faire avancer le programme de développement durable, la SID a rejoint le conseil consultatif des ODD pour les Conseils mondiaux sur les ODD en septembre 2021.

Je suis également fier de signaler qu'en témoignage de notre engagement inébranlable à faire avancer le programme de développement durable, la SID a rejoint le Conseil consultatif sur le financement des ODD pour les Conseils mondiaux des ODD en septembre 2021. Ces derniers visent à donner de la visibilité aux meilleures approches et idées validées par des praticiens. Avec un Conseil par objectif, les membres forment un réseau interdisciplinaire unique de décideurs internationaux. Les conseils s'efforcent d'abord d'identifier les principaux goulots d'étranglement dans la réalisation de résultats sur les ODD aux niveaux national et mondial, puis proposer des solutions - politiques, des technologies et allocations de ressources potentielles- en vue de promouvoir les progrès escomptés à l'horizon de 2030. Avec un nouveau mandat pour 2021-2023 en place et en tant que membre du Conseil consultatif des finances des ODD, la SID aidera à la conception, la mise en œuvre et la mise à l'échelle des initiatives lancées par les autres conseils des ODD en leur offrant la possibilité de tirer parti des connaissances et des réseaux des membres, et de mobiliser des sources de financement pour permettre et optimiser le résultat cible de ces initiatives.

Investir dans notre personnel

L'année 2021 a également été marquée par la conclusion de notre vaste plan de restructuration d'entreprise, qui a débuté en 2019 dans le cadre de la mise en œuvre continue de la stratégie actualisée de la SID. En tant qu'intrant le plus critique de notre entreprise, le capital humain ne consiste pas seulement à constituer une main-d'œuvre productive et compétente, mais aussi à lui permettre de gérer les risques et opportunités émergents. Nous avons déployé d'énormes efforts pour favoriser un environnement épanouissant et stimulant sensé permettre à notre personnel de définir de manière transparente les besoins, et réaliser les aspirations et desseins de la SID, tout en valorisant leur propre développement personnel et professionnel. Je crois que ce nouveau plan directeur nous permettra de nous concentrer sur les domaines-clés nécessaires pour transformer notre organisation afin d'atteindre un plus grand succès.

Des jours meilleurs à venir

Même si les incertitudes persistent au niveau mondial, nous avons de bonnes ambitions pour l'avenir. A long terme, nous visons à apporter un changement systémique dans la manière dont le secteur privé est impliqué dans le programme de développement mondial, car il reste encore beaucoup à faire. C'est le moment d'utiliser notre capacité unique à travailler au-delà des frontières, en connectant et faisant interagir les capitaux, les personnes, les idées et les meilleures pratiques, tant au niveau local que mondial.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes excellentes et sincère appréciations, ainsi que ma profonde gratitude à notre ancien Président du Groupe, S.E. Dr Bandar Hajjar, pour ses précieux conseils au cours de ses années de service remarquable. Je lui souhaite bonne chance et plein succès dans ses projets futurs. Il en va de même pour notre nouveau Président du Groupe, S.E. Dr. Muhammad al Jasser, je suis convaincu que son solide leadership amènera le Groupe de la BID vers de nouveaux sommets. Il bénéficie sans aucun doute du plus grand soutien et du dévouement requis de la SID pour la réalisation des nouvelles aspirations articulées du Groupe de la BID, et nous, à la SID, sommes impatients d'être impliqués à chaque étape du processus avec une vigueur renouvelée. Je tiens également à remercier notre Conseil d'Administration - comme toujours, je suis reconnaissant pour votre soutien continu et par ailleurs inestimable, précurseur des nombreux succès que nous avons connus et remportés à ce jour.

A toute la famille de la SID, soyons déterminés à maintenir notre cap, nos objectif et mission de soutien et de développement du secteur privé en tant que puissant moteur de croissance inclusive et de stabilité. Je suis ému par certaines histoires sur la façon dont mes collègues ont assuré – et assurent toujours - une continuité de service exceptionnelle à nos clients dans des circonstances souvent difficiles, et je suis persuadé qu'ils continueront à œuvrer en ce sens sans tarir d'efforts en vue de maintenir la distinction de notre Groupe.

Je vous souhaite tout le succès possible pour l'année à venir, Incha'a Allah.



Ayman Amin Sejiny
Président Directeur Général
Société islamique pour le développement du secteur privé



1 A PROPOS LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ (SID)

La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est une organisation multilatérale affiliée au Groupe de la Banque islamique du développement (Groupe de la BID). Son capital autorisé s'élève à 4 milliards USD dont 2 milliards sont disponibles pour la souscription. Ses actionnaires regroupent la BID, 55 pays membres et cinq institutions financières publiques. La SID, dont le siège social est basé à Djeddah, a été créée par le Conseil des gouverneurs de la BID lors de sa 24e réunion annuelle qui s'est tenue à Djeddah en Rajab 1400H (novembre 1999G).

La SID a pour mission de soutenir le développement économique de ses pays membres en fournissant une aide financière aux projets du secteur privé conformément aux principes de la charia, visant à créer des emplois et à renforcer leur potentiel d'exportation. En outre, la SID a pour mandat de mobiliser des ressources supplémentaires pour des projets et d'encourager le développement de la finance islamique. La SID attire également des co-financiers pour ses projets et fournit des services du conseil aux gouvernements et aux groupes du secteur privé sur les politiques visant à encourager la création, l'expansion et la modernisation des entreprises privées, le développement des marchés financiers, les meilleures pratiques de gestion et le renforcement du rôle des économie de marché. Les opérations de la SID complètent les activités de la BID dans les pays membres ainsi que celles des institutions financières nationales.

NOTRE MISSION :

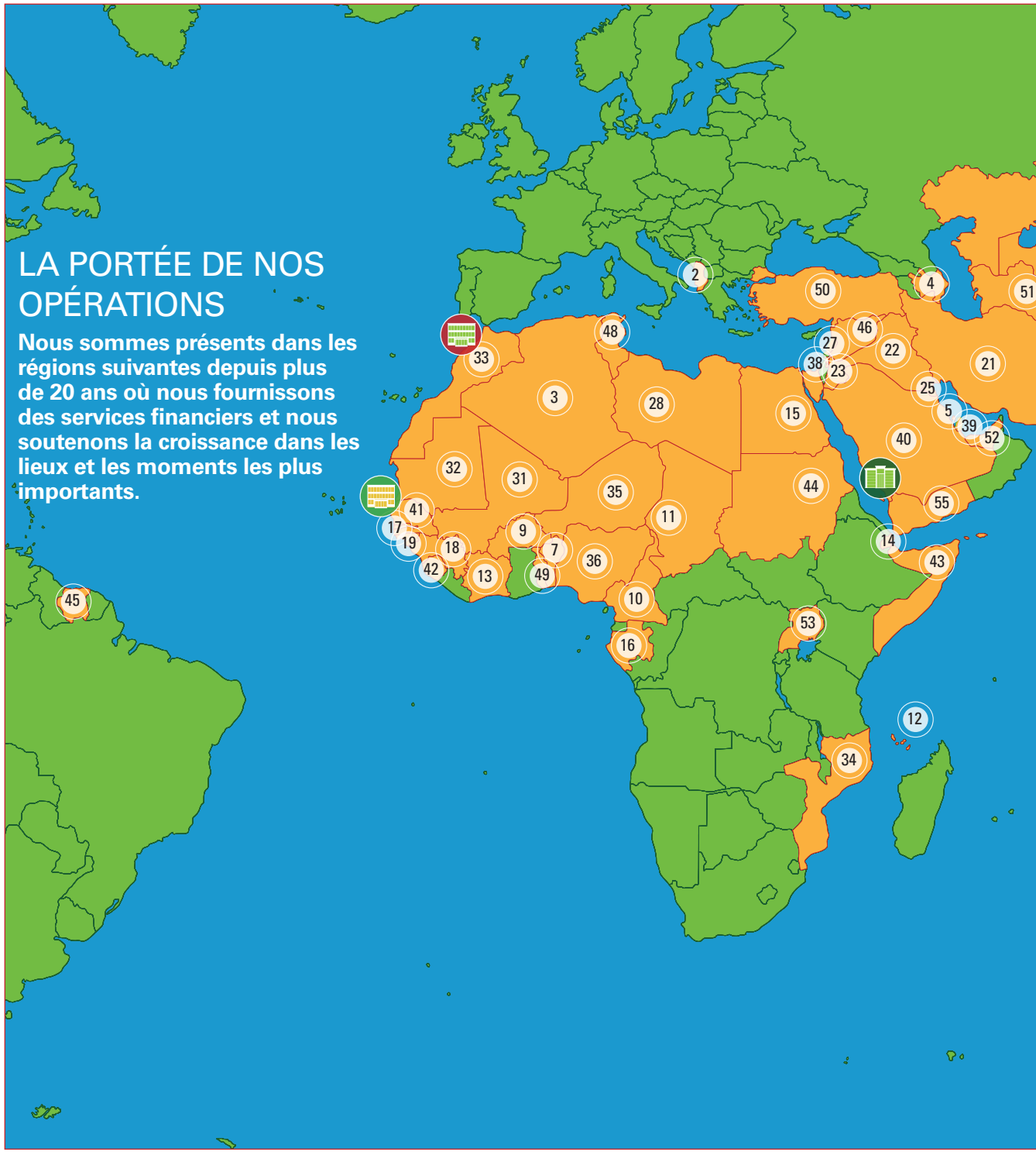
compléter le rôle joué par la Banque islamique de développement à travers le développement et la promotion du secteur privé, en tant que vecteur de croissance économique et de prospérité.

NOTRE VISION :

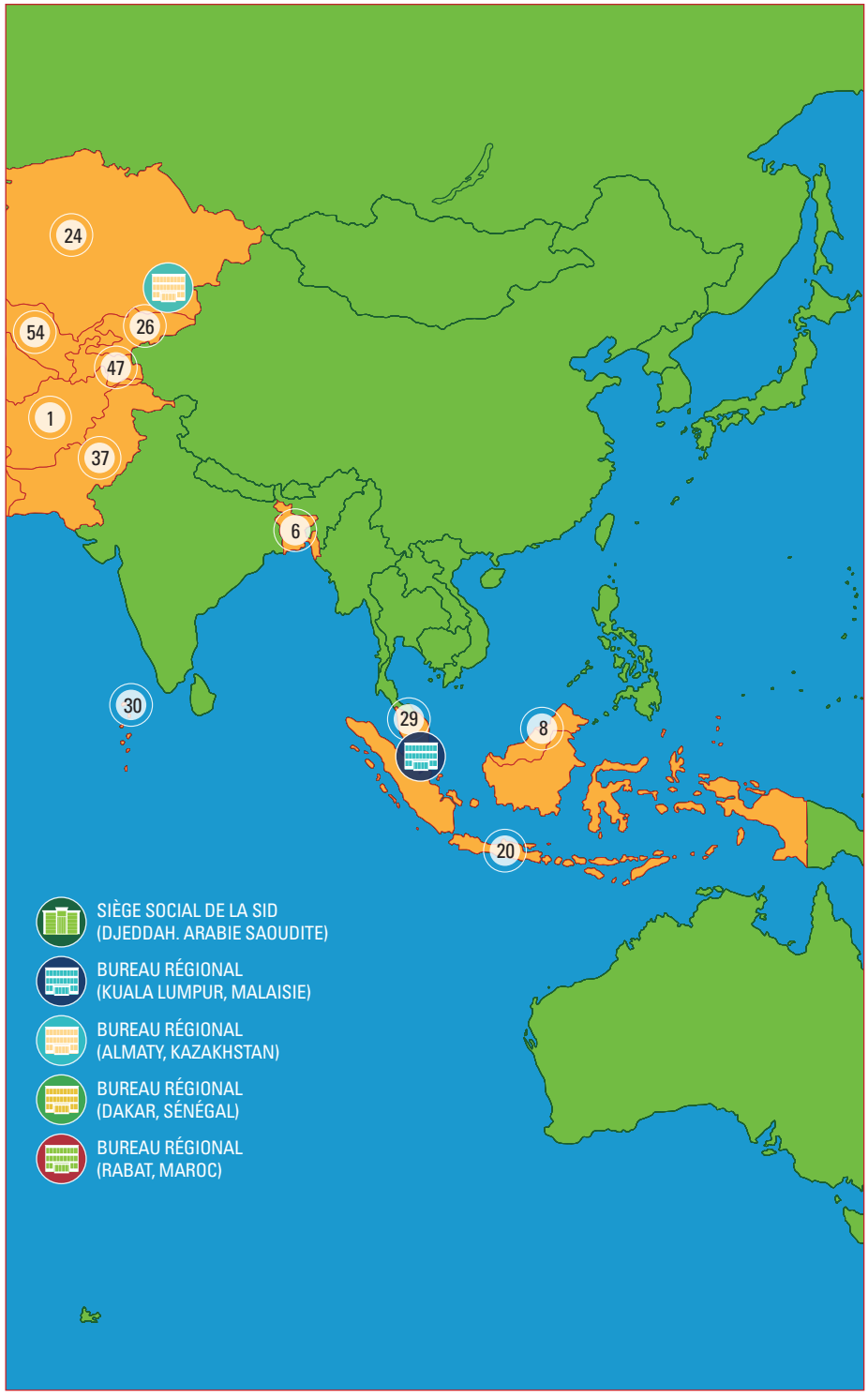
devenir la principale institution financière multilatérale islamique pour le développement du secteur privé.

LA PORTÉE DE NOS OPÉRATIONS

Nous sommes présents dans les régions suivantes depuis plus de 20 ans où nous fournissons des services financiers et nous soutenons la croissance dans les lieux et les moments les plus importants.



Disclaimer : les frontières ou les noms de pays utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SID. Toutes les cartes sont à titre indicatif et n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la SID concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou concernant la délimitation des frontières.



PAYS MEMBRES DE LA SID

1 Afghanistan
2 Albanie
3 Algérie
4 Azerbaïdjan
5 Bahreïn
6 Bangladesh
7 Bénin
8 Brunei
9 Burkina Faso
10 Cameroun
11 Tchad
12 Comores
13 Côte d'Ivoire
14 Djibouti
15 Égypte
16 Gabon
17 Gambie
18 Guinée
19 Guinée Bissau
20 Indonésie
21 Iran
22 Iraq
23 Jordanie
24 Kazakhstan
25 Koweit
26 Kyrgyzstan
27 Liban
28 Libye
29 Malaisie
30 Maldives
31 Mali
32 Mauritanie
33 Maroc
34 Mozambique
35 Niger
36 Nigéria
37 Pakistan
38 Palestine
39 Qatar
40 Arabie Saoudite
41 Sénégal
42 Sierra Leone
43 Somalie
44 Soudan
45 Suriname
46 Syrie
47 Tadjikistan
48 République togolaise
49 Tunisie
50 Turquie
51 Turkménistan
52 Emirats Arabes Unis
53 Ouganda
54 Ouzbékistan
55 Yémen



2 LA SID EN CHIFFRES

2.1 APERÇU DE LA SID EN 2021

Approbations par produit

Ligne de financement
106,00 millions USD

Financement à terme
122,00 millions USD

Capitaux propres institutionnels
15,60 millions USD

Approbations par région

Projets mondiaux :
2,05 %

Moyen-Orient et Afrique du Nord :
31,61 %

Asie :
30,79 %

Afrique subsaharienne :
29,39 %

Europe et Asie centrale :
6,16 %

Approbations par secteur

Finances :
49,92 %
7 projets

Transport :
20,53 %
1 projet

Industrie et mines :
18,47 %
2 projets

soins de santé et d'autres services sociaux :
11,08 %
1 project

49,92 %
investis dans le secteur financier avec les MPME comme bénéficiaires finaux

Un total de
11
projets approuvés

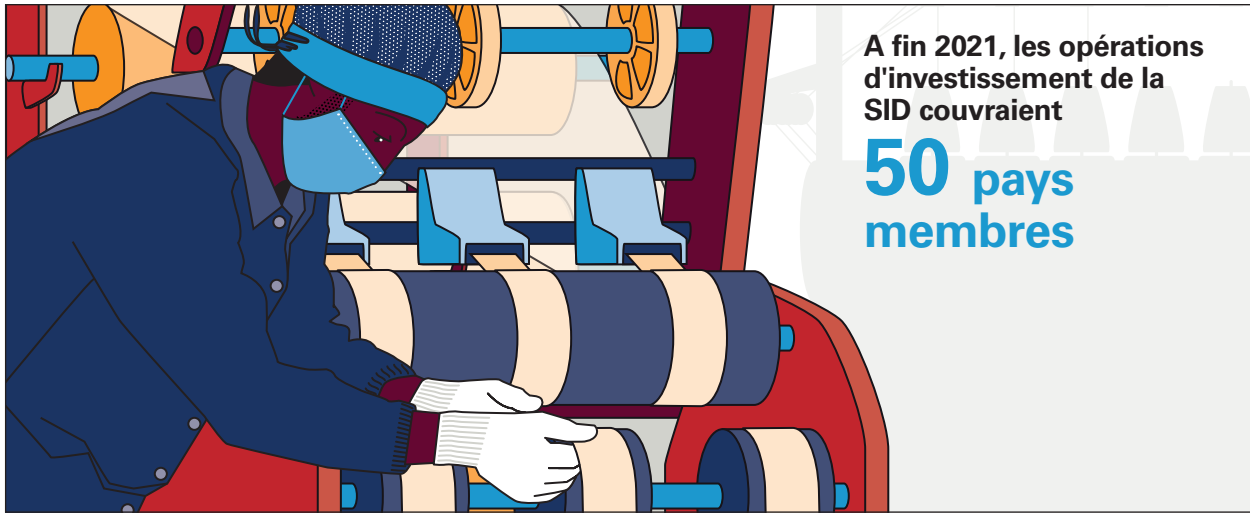
8
pays couverts
(Bangladesh, Kazakhstan, Koweït, Pakistan, Nigeria, Arabie saoudite, Sénégal, Turquie et Ouzbékistan)

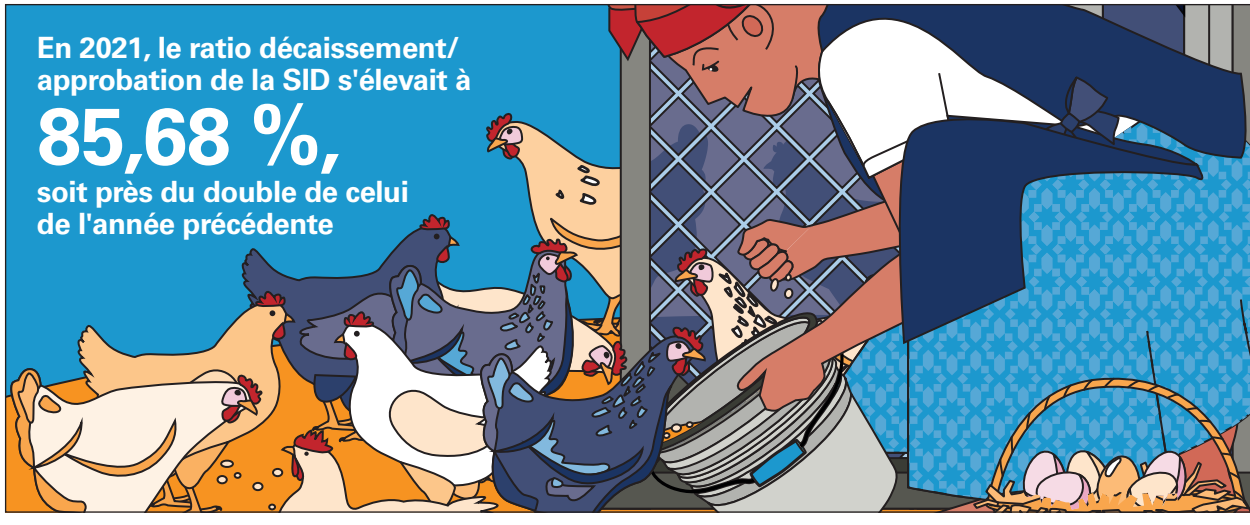
243,60 millions USD
d'approbations

1
projet régional

1
projet mondial


En 2021, la SID a approuvé des projets d'une valeur de
243,60 millions USD
au profit de 8 pays membres en plus de deux projets régionaux et mondiaux couvrant plusieurs économies


A fin 2021, les opérations d'investissement de la SID couvraient
50 pays membres


En 2021, le ratio décaissement/ approbation de la SID s'élevait à
85,68 %,
soit près du double de celui de l'année précédente

2.2 BILAN DE 2021

Avec son rôle important de catalyseur d'une croissance inclusive et dynamique, le développement du secteur privé a été l'objectif principal de la SID depuis sa création.

L'année 2021 a été critique en termes de finalisation et de mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel et de la nouvelle structure organisationnelle de la SID, constituant les bases de la transformation de la SID et de la manière dont elle remplit son mandat dans le secteur privé. Le total des approbations pour l'année s'est élevé à 243,60 millions USD (306,60 millions USD l'année précédente). En ce qui concerne les activités clés du business de la SID, le financement à terme et les lignes de financement ont constitué l'essentiel des approbations de la SID avec une part de 50,08 % et 43,51 % respectivement et pour un total combiné de 228,00 millions USD. Cela est conforme à notre engagement à canaliser les ressources pour mieux servir les bénéficiaires finaux, principalement les PME et les industries à fort impact. Pendant ce temps, les projets de capitaux propres représentaient les 6,40 % restants du total des approbations. Cela ainsi porte les approbations cumulées depuis la création de la SID à 7,08 milliards USD. .

En termes d'allocation sectorielle, près de la moitié des nouvelles approbations pour cette année étaient destinées au secteur financier (49,92 %), tandis que les investissements du secteur non financier se sont concentrés sur les secteurs à fort impact, principalement le transport (20,53 %), l'industrie et l'exploitation minière (18,47 %) et les infrastructures sanitaires (11,08 %). En termes de répartition régionale, 31,61 % des approbations de projets ont été attribuées à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), suivie de l'Asie (30,79 %), l'Afrique subsaharienne (29,39 %), à l'Europe et à l'Asie centrale (6,16 %) et le reste (2,05 %) aux projets mondiaux (multi-pays).

FIGURE 2.1 : APPROBATIONS PAR PRODUIT 2021

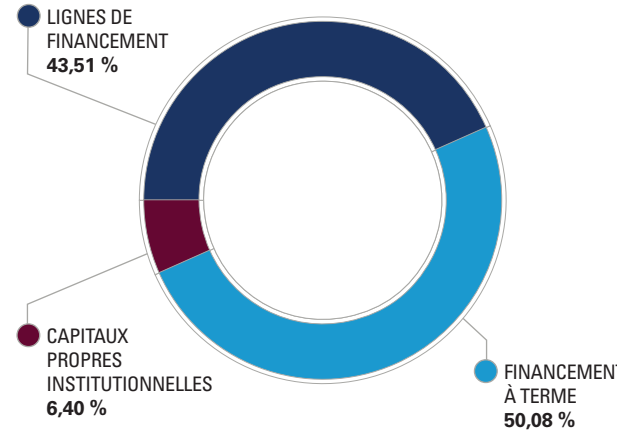


FIGURE 2.2 : ALLOCATION SECTORIELLE DES APPROBATIONS 2021

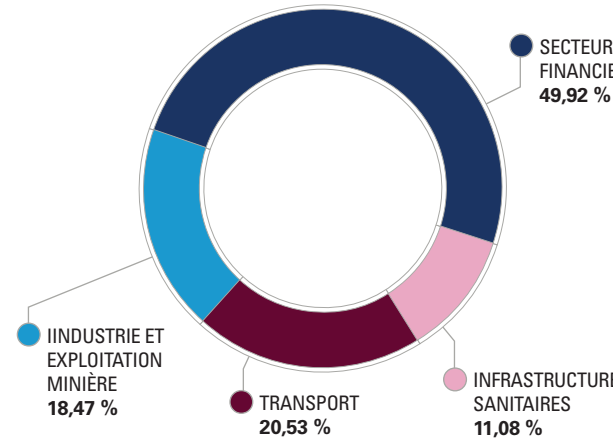


FIGURE 2.3 : PPROBATIONS PAR RÉGION 2021

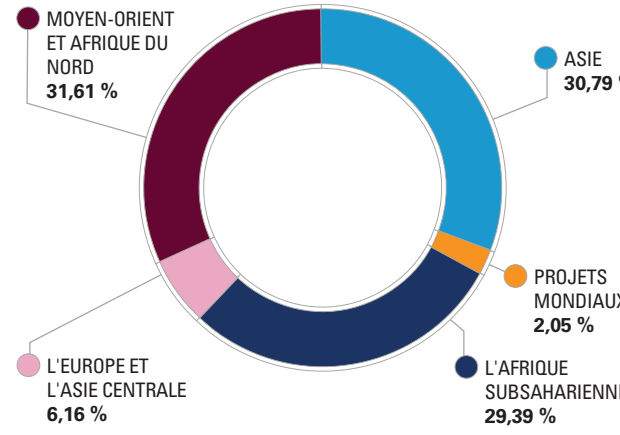
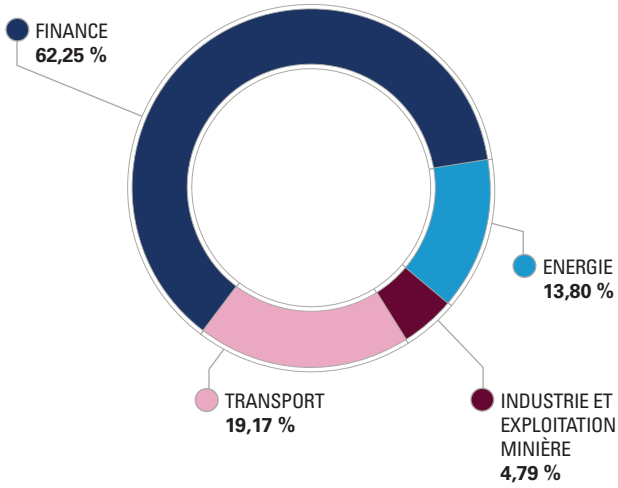


FIGURE 2.4 : ALLOCATION SECTORIELLE DES DÉCAISSEMENTS 2021



La plate-forme Bridge a également été créée pour aider à réduire la fracture numérique dans les pays membres de la SID.

En ce qui concerne les décaissements, la distribution totale pour l'année s'était élevée à 208,71 millions USD (2020 : 135,48 millions USD) et a été principalement destinée aux secteurs à fort impact tels que la finance (62,25 %), le transport (19,17 %), l'énergie (13,80 %) et l'industrie et l'exploitation minière (4,79 %). Globalement, le ratio décaissement/ approbation s'est établi à 85,68 %, en nette amélioration par rapport à l'année précédente (44,18 %).

Afin d'améliorer davantage le modèle opérationnel et d'assurer la viabilité financière, la SID a poursuivi ses efforts pour renforcer ses activités de génération de revenus provenant d'honoraires et a signé trois nouveaux mandats d'émission de soukouk ainsi que deux nouvelles opérations de services consultatifs de conseil impliquant la mise en place de guichets islamiques au Sénégal et Mali. La plateforme Bridge a également été créée pour aider à réduire la fracture numérique dans les pays membres et à créer une organisation plus innovante, efficace et financièrement durable avec un large réseau d'institutions financières partenaires dans le but de mobiliser des ressources supplémentaires et des investissements transfrontaliers.

2.3 FAITS SAILLANTS DEPUIS LA CRÉATION

Depuis sa création, la SID a approuvé plus de 7,08 milliards USD et a décaissé plus de 3,76 milliards USD pour le développement du secteur privé dans ses pays membres.

Depuis sa création, la SID a approuvé 505 projets pour une valeur dépassant 7,08 milliards USD. Les approbations de la SID ont couvert plusieurs secteurs, notamment la finance, les infrastructures, l'agriculture, la fabrication et l'énergie, avec des opérations d'investissement présentes dans 50 pays membres.

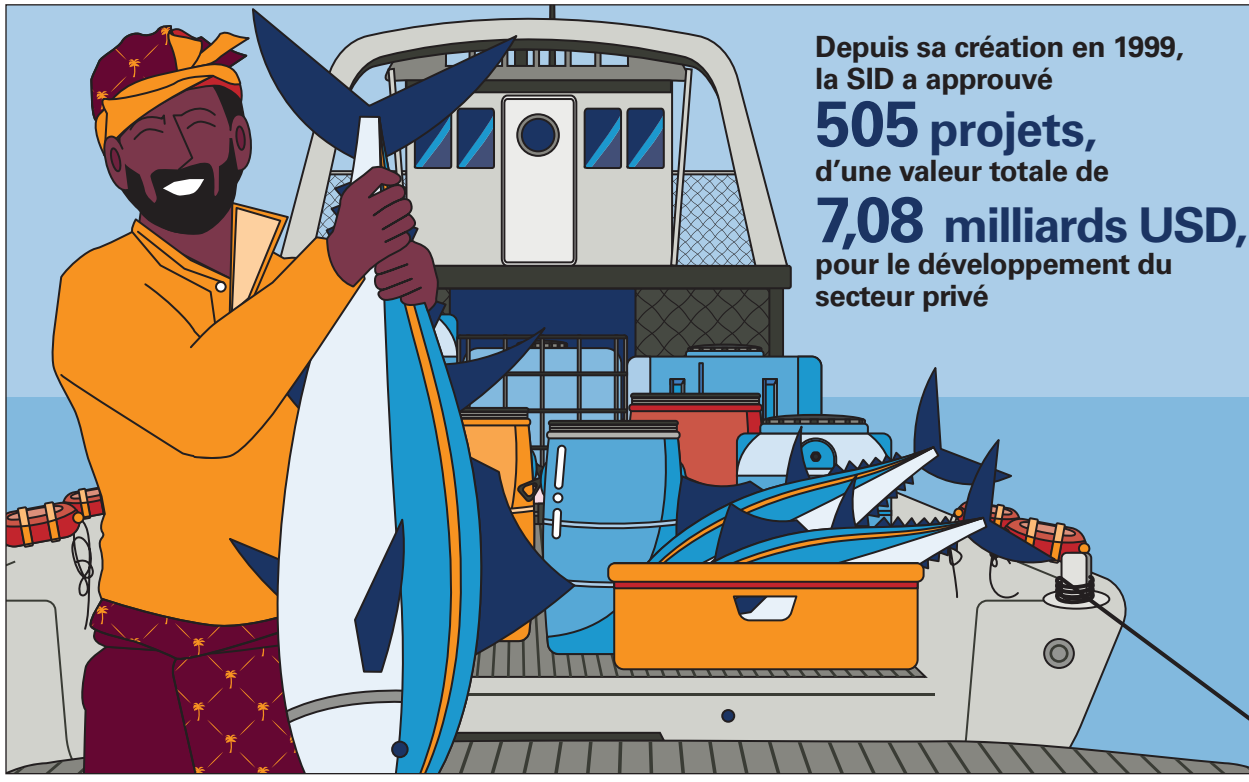
Nos approbations comprennent:

- **116 projets de lignes de financement évalués à 3,05 milliards USD**
- **228 projets de financement à terme évalués à 2,45 milliards USD**
- **146 projets de capitaux propres évalués à 1,05 milliard USD**
- **15 projets du Fonds évalués à 532,85 millions USD**

A ce jour, 77.58 % des approbations ont été alloués au financement par crédit (financement à terme et lignes de financement), suivis de 14,89 % aux capitaux propres (capitaux propres institutionnels et capitaux propres des entreprises) et les 7,52 % restants au fonds.

La plus grande part des approbations a été alloué au secteur financier (hors fonds) qui est l'intermédiation du financement des PME avec 51,20 % des approbations brutes à ce jour. Le secteur industriel et minier occupe la deuxième place (18,86 %) avec une valeur de 1,34 milliard USD, suivis par les fonds avec 7,52 %, puis l'immobilier, l'énergie, la santé et autres services sociaux, le transport, l'information et la communication, le commerce avec 21,01 %. Les 74,38 millions USD restants (1,05 %) furent alloués aux secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'eau, assainissement et la gestion des déchets.

Nos approbations reflètent également notre vaste portée géographique. A la fin de 2021, les opérations d'investissement de la SID couvraient 50 pays membres, en plus d'un certain nombre de projets régionaux et mondiaux couvrant plusieurs économies. La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) représenta 29,35 % des approbations


Depuis sa création en 1999,
la SID a approuvé
505 projets,
d'une valeur totale de
7,08 milliards USD,
pour le développement du
secteur privé


Depuis la création de la SID
en 1999 jusqu'au fin de 2021,
la SID a décaissé plus de
3,75 milliards USD

FIGURE 2.5 : TOTAL DES APPROBATIONS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION

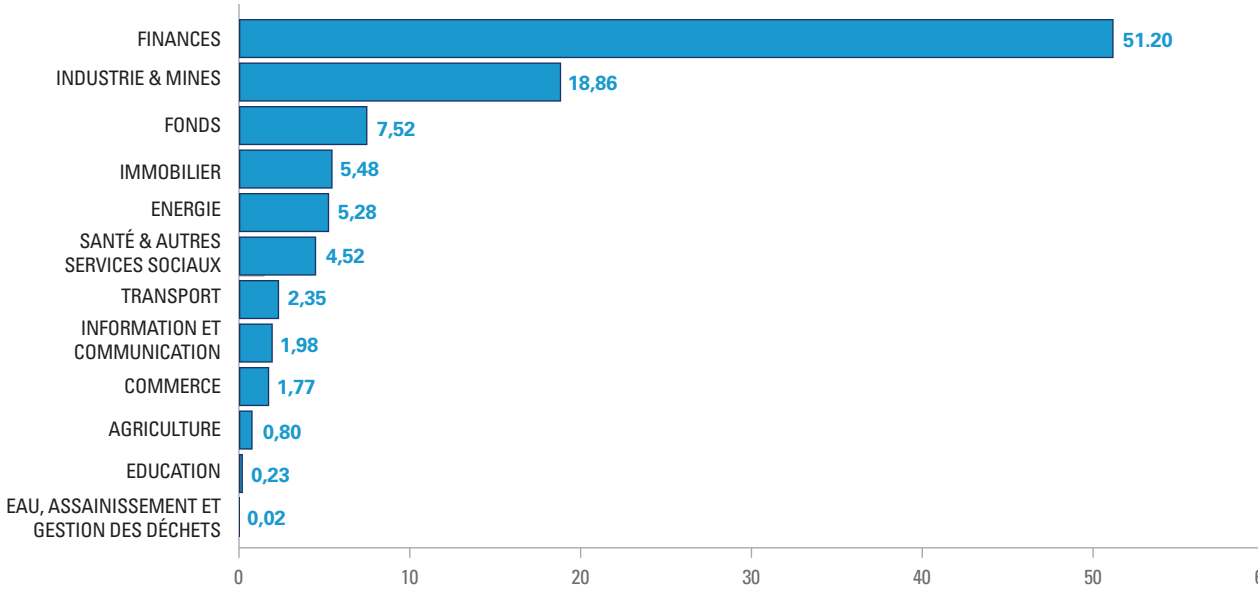


FIGURE 2.6 : TOTAL DES APPROBATIONS PAR PRODUIT DEPUIS LA CRÉATION

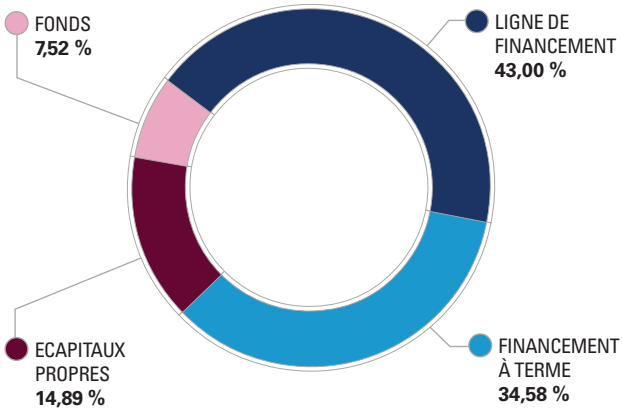
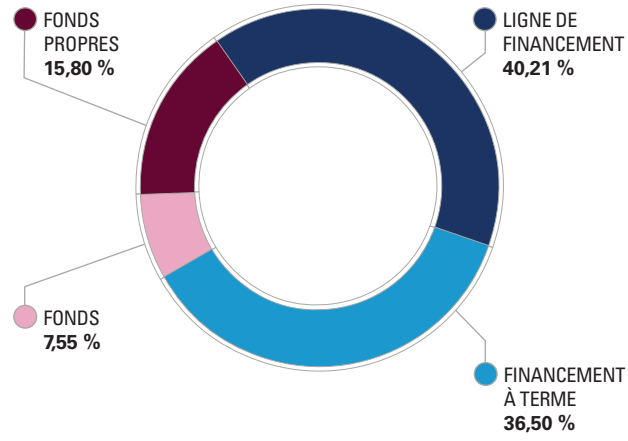


FIGURE 2.7 : TOTAL DES DÉCAISSEMENTS PAR PRODUIT DEPUIS LA CRÉATION



brutes, suivie de l'Europe et de l'Asie centrale avec 21,35 %, de l'Afrique subsaharienne avec 18,14 % et de l'Asie avec 14,91 %. La part des projets régionaux / mondiaux couvrant plusieurs pays dans différentes régions représentaient 16,25 % des approbations brutes.

La SID a décaissé plus de 3,7 milliards USD depuis sa création. Les décaissements varient selon le produit, avec les lignes de financement et les projets de financement à terme s'adjugeant la plus grande part (40,21 % et 36,48 %, respectivement). Les opérations de capitaux propres ont représenté 15,76 %, suivies par les fonds avec 7.55 %.



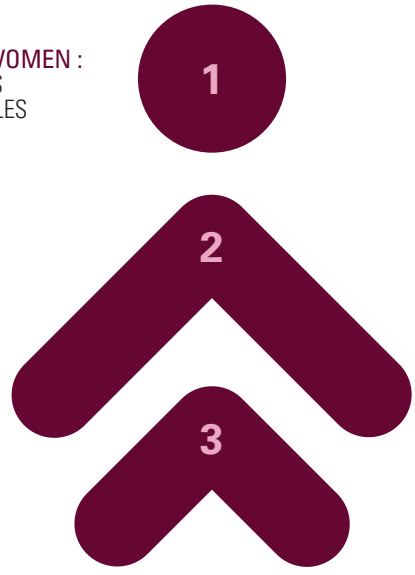
Les investissements du secteur non financier axés sur les secteurs à fort impact, principalement le transport, l'industrie et les infrastructures minières et sanitaires.



3 NOS OPÉRATIONS, ACTIVITÉS ET PERFORMANCES: FAITS SAILLANTS DE 2021

En 2021, le travail efficace de la SID a aidé le développement inclusif, amélioré la résilience et la durabilité du business, a fait avancer l'agenda de la finance islamique et a contribué aux efforts de la reprise post- covid 19 dans ses pays membres.

BRAVE WOMEN : ACTIVITÉS PRINCIPALES



1. **Renforcer les capacités et la résilience commerciale des PME féminines** dans des contextes fragiles et à haut risque

2. **Promouvoir des subventions de contrepartie pour les PME féminines** qui complètent le programme de formation et élaborent des plans de continuité des affaires

3. **Promouvoir la résilience de la chaîne de valeur** en soutenant les entreprises chefs de file, les associations du business féminin et les coopératives sectorielles, axées sur l'atteinte des PME féminines dans leurs chaînes de valeur

3.1 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES FEMMES ENTREPRENEURS AU NIGERIA POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

Le programme féminin de la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée (BRAVE Women) a été créé dans un contexte d'aide au développement international en cours fourni aux pays les plus fragiles d'Afrique et du Moyen-Orient. Le programme vise à renforcer la résilience des PME détenues ou dirigées par des femmes (PME féminines) dans des contextes fragiles et s'efforce d'accroître leurs opportunités de croissance commerciale grâce au renforcement des capacités et au financement. Conçu par la BID et lancé au Yémen, Nigeria et Burkina Faso, le programme BRAVE Women est géré par la SID et comprend les activités clés suivantes :

Le programme BRAVE Women est un sous-ensemble d'un programme quinquennal multi-pays plus vaste conçu pour trois pays membres de la BID (Yémen, Nigeria et Burkina Faso) avec un coût total de 32,2 millions USD. De ce montant, 14,27 millions USD ont été alloués au Nigeria sur une période de trois ans (2020-2023). Le programme reçoit le soutien financier du fonds mondial de multi-donateurs, Women Entrepreneurs Finance Initiative (We-Fi), et s'appuie sur un bilan établi par la BID pour un projet BRAVE similaire au Yémen qui a été financé par le Fonds de transition MENA de 2016 à 2020. Les contributions du programme BRAVE Women aux ODD #5 (Égalité entre les sexes), ODD #8 (Travail décent et croissance économique) et ODD #9 (Industrie, innovation et infrastructure).

3.1.1 Contexte

Les défis macroéconomiques persistants du Nigéria, associés aux répercussions du COVID-19, ont eu un impact négatif sur la santé du secteur privé du pays, en particulier les PME. Les problèmes auxquels ont été confrontées les PME comprenaient, entre autres : un accès limité au financement, une réduction des revenus des ventes, la perte de personnel en raison d'une incapacité à payer les salaires, l'augmentation de la dette, une perturbation des chaînes d'approvisionnement locales et internationales et l'incertitude des prix. Ces problèmes furent particulièrement aigus pour les femmes entrepreneurs car elles étaient susceptibles de faire face à des contraintes commerciales supplémentaires en raison de leur caractère informel en plus des normes culturelles, juridiques et sociales en vigueur. La lutte contre les disparités entre les sexes dans les opportunités économiques est donc plus que jamais cruciale pour redynamiser les principales sources de croissance potentielle au Nigeria.

En conséquence, en avril 2020, le Groupe de la BID avait signé l'accord-cadre avec la République fédérale du Nigéria (représentée par le ministère fédéral des Finances) reflétant son soutien à la mise en œuvre du projet BRAVE Women Nigeria. La banque de l'industrie (BOI) du Nigéria a été désignée comme agence d'exécution locale (AEL) pour le projet, qui a été développé pour être mis en œuvre dans trois États Nigérians (Edo, Kano et Gombe). Les entreprises détenues ou dirigées par des femmes participantes auraient bénéficié de deux interventions majeures du projet : i) une formation spécialisée en résilience des entreprises qui améliorera les compétences entrepreneuriales, financières et de développement des affaires et ii) une aide de contrepartie.

3.1.2 Jalons du projet 2021

En 2021, le programme BRAVE Women au Nigeria avait établi avec succès une unité de gestion de projet (UGP) viable dans les locaux du BOI, soutenue par un conseiller technique résident (CTR) qui avait fourni des services consultatifs pour la mise en place et le renforcement des capacités de l'UGP. Dans sa phase finale, la composante de renforcement des capacités impliquait une session d'échange de connaissances entre les AEL désignées par le programme BRAVE Women au Nigeria et au Yémen et le service de promotion des petites et micro-entreprises (SPPME). En tant que principal facilitateur, Le SPPME assuma le rôle de principal fournisseur de connaissances en raison de sa vaste expérience dans la mise en œuvre du programme BRAVE Women au Yémen.



Un atelier de formation BCP

L'objectif principal de l'exercice de renforcement des capacités était de faire en sorte que le SPPME transmette ses meilleures pratiques acquises dans le cadre des projets BRAVE Women actuels et des projets précédents BRAVE Yemen dans les domaines de la gestion de projet, des finances, du suivi et de l'évaluation, du marketing et de la communication à la nouvelle UGP au Nigéria. En fin de compte, l'objectif était d'améliorer la capacité de la nouvelle UGP au Nigéria en vue de la hausser à un niveau qui répondait à toutes les exigences établies par le donateur (We-Fi) et la BID pour fournir les résultats du projet aux bénéficiaires prévus de la manière la plus rentable, optimale et percutante. La SID est fière d'avoir joué un rôle essentiel dans la facilitation de cette forme triangulaire de programme d'échange de connaissances techniques « Sud-Sud ».

Par la suite, une évaluation rapide du marché a été menée afin d'évaluer le degré d'intérêt préliminaire des PME féminines à participer au projet, qui fut suivie d'une intense campagne de marketing et de promotion menée dans les trois États ciblés du projet: Kano, Edo et Gombe.

Au dernier trimestre 2021, 1505 candidatures d'entreprises avaient été reçues par le projet via son portail web, parmi lesquelles 600 PME féminines répondaient aux critères de sélection du projet et ont finalement été retenues en plus de 24 entreprises chefs de file et 14 associations professionnelles. La formation des bénéficiaires débuta dans la seconde quinzaine de décembre à la suite d'une première activité de «Formation des formateurs» (FdF). Cette dernière est une formation organisée par BOI avec l'aide d'un consultant pour former une liste sélectionnée de conseillers d'entreprise dans le domaine de la planification de la continuité


En partenariat avec l'initiative de financement des femmes entrepreneures (We-Fi), la SID et la BID ont alloué
14,27 millions USD
sur trois ans (2020-2023) pour soutenir la résilience des femmes entrepreneures au Nigeria


La SID avait levé
5,2 milliards USD
sur le marché des soukouk en 2021, se classant 13ème dans le palmarès Bloomberg pour les soukouk internationaux et les soukouk internationaux en dollars américains

des activités (PCA). Ce cours a constitué le cursus de base que les conseillers d'entreprise ont accordé aux entreprises participantes en décembre.

En outre, le projet avait réussi à obtenir la participation de trois banques commerciales locales pour leur accomplissement du rôle du projet en tant qu'administrateur des subventions. Il s'agissait de: Jaiz Bank Plc., Suntrust Bank Ltd. et Wema Bank Plc. A cet égard, la SID avait auparavant (2018-2020) joué un rôle de premier plan lors de la phase de diligence raisonnable et d'évaluation des partenaires respectifs. En 2021, des contributions importantes ont été apportées sur le plan juridique pour finaliser les termes de l'accord avec chaque banque respective.

En raison de l'achèvement des formations des bénéficiaires à la fin 2021, le projet BRAVE Women au Nigeria prévoyait d'intensifier ses opérations d'ici le début de 2022. Trois banques partenaires et la BOI devraient procéder à l'examen des conseillers de la BCP (environ 540 attendus du nombre total de stagiaires), après quoi le projet procédera au décaissement des subventions de contrepartie et au suivi de la bonne utilisation des subventions pendant le reste de 2022 et le début de 2023.

3.2 CRÉATION DE DEUX GUICHETS ISLAMIQUES AU SÉNÉGAL ET AU MALI POUR LA BANQUE SAHÉLO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC)

L'industrie de la finance islamique a connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie et son importance systémique a augmenté à l'échelle mondiale, notamment dans les pays membres de la SID. Cette tendance devrait se poursuivre, menée par des segments de marché relativement peu bancarisés. La croissance récente de la finance islamique a conduit à une demande accrue pour les services de la SID pour fournir une large gamme de solutions financières conformes à la charia pour répondre aux divers besoins des consommateurs et des entreprises dans l'économie mondiale.

Dans le cadre de son engagement ferme à développer l'industrie de la finance islamique dans ses pays membres, la SID propose des solutions sur mesure aux institutions financières pour faciliter leur processus d'intégration dans



Lancement et atelier promotionnel de BRAVE Women Nigeria à Edo, Nigeria en juillet 2021

> **La SID propose des solutions sur mesure aux institutions financières pour faciliter leur processus d'intégration dans la finance islamique.**

la finance islamique qui implique soit une conversion à part entière d'une banque conventionnelle en une banque islamique, l'introduction des guichets islamiques, la création de sociétés de crédit-bail islamiques ou la formation de haut niveau en gestion et le développement des capacités en matière de services bancaires islamiques.

La SID a signé deux mandats d'assistance technique avec la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC) pour la mise en place de deux guichets islamiques pour ses filiales au Sénégal et au Mali. La SID a soutenu les banques dans leur processus d'établissement de guichet islamique en fournissant une solution clé en main qui comprend huit piliers :



Développement de produits : développer des produits bancaires conformes à la charia pour collecter les dépôts, fournir le financement et préparer une documentation complète pour les produits recommandés (par exemple, les contrats, les formulaires et les directives de la finance islamique).



Gouvernance de la charia : élaborer un cadre de gouvernance de la charia pour la fenêtre islamique et aider à la mise en place du comité de la charia.



Trésorerie : Préparer des politiques de trésorerie relatives à la liquidité, la gestion d'actif/passif et la gestion des risques pour les guichets islamiques.



Technologie d'informatique : Soutenir la banque dans l'évaluation et la mise en œuvre des modules de la finance islamique.



Renforcement des capacités en finance islamique : Organisation d'un atelier de formation en finance islamique et organisation d'un programme de formation en liaison inversée avec Wifack Bank, une banque islamique partenaire en Tunisie.



Gestion des risques : Préparer un cadre de gestion des risques sur mesure basé sur les meilleures pratiques internationales (IFSB), les directives de la banque centrale et les risques spécifiques inhérents à l'activité bancaire islamique.



Comptabilité : Accompagner des équipes de la BSIC sur le traitement des dossiers comptables des produits bancaires islamiques pour les guichets islamiques.



Marketing : Elaborer une stratégie intégrée de marketing et de communication pour les nouvelles fenêtres islamiques.

Tout au long du processus de gestion du projet, la SID a effectué de nombreuses missions sur site pour s'assurer de la qualité des prestations techniques fournies à la BSIC.

Les guichets islamiques permettront aux banques de répondre à la demande croissante de services bancaires conformes à la charia dans la région. Ils participeront à l'amélioration du taux de bancarisation au Sénégal et au Mali, créeront des emplois directs et indirects et constitueront une nouvelle source de dépôts. On s'attend à ce que l'intervention et l'implication de la SID aient un impact sur au moins quatre ODD, y compris l'ODD #2 – éliminer la Faim, l'ODD #8 (Travail décent et croissance économique) et ODD #9 (Industrie, innovation et infrastructure), et l'ODD #17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.





La SID pour conseiller les Maldives sur la mise en place d'un programme d'émission de Soukouk de 1,0 milliard USD

En 2021, la SID avait signé trois nouveaux mandats de services consultatifs consistant en un exercice de gestion du passif pour les Maldives et deux émissions ultérieures.

3.3 LA SID ASSUME UN RÔLE ACTIF DANS L'ÉMISSION DES SOUKOUK

L'année 2021 devait être une année de reprise, mais l'impact en cascade des nouvelles variantes du COVID-19 avait posé de nouveaux défis aux pays et aux entreprises. Néanmoins, les marchés des capitaux de la dette conventionnelle et islamique connurent un tourbillon d'activité en 2021, poursuivant la dynamique amorcée au cours du second semestre 2020. Les fonds souverains et les entreprises avaient continué de profiter des taux relativement bas disponibles sur le marché. En particulier, les émetteurs à haut rendement profitèrent de la levée de fonds relativement bon marché, car ces types d'émissions atteignaient un niveau record à la fin de 2021.

En 2021, la SID avait signé trois nouveaux mandats de services consultatifs consistant en un exercice de gestion du passif pour les Maldives et deux émissions ultérieures. Ces mandats relevaient d'un mandat plus large confié à la SID pour conseiller les Maldives sur la mise en place d'un programme d'émission de Soukouk de 1,0 milliard USD.

Le 29 mars 2021, les Maldives avaient émis un soukouk de 200 millions USD à 9,875 % sur cinq ans avec la SID en tant que co-chef de file. Par la suite, la SID conclût avec succès une vente supplémentaire de 100 millions USD à la fin d'avril 2021. Le produit a été utilisé en partie pour financer des offres publiques d'achat s'élevant à 76,8 % de l'encours de 250 millions USD Eurobond arrivant à échéance en 2022 et pour financer des projets de développement. Le 21 septembre 2021, le fonds souverain procéda à la levée de 200 millions USD supplémentaires à partir d'une deuxième émission des soukouk. L'émission de septembre a été sursouscrite trois fois, auprès d'investisseurs de fonds de pension, de banques, de fonds spéculatifs et de gestionnaires d'actifs d'Amérique, d'Europe, des pays nordiques, d'Asie et du Moyen-Orient. En outre, cela aurait également ouvert la voie à l'inclusion dans l'indice des obligations des marchés émergents, envisagée afin d'élargir la base d'investisseurs des Maldives en faisant appel à des investisseurs institutionnels.

En 2021, la SID était devenue un acteur actif sur le marché des soukouk du CCG, jouant des rôles clés en tant que co-chefs de file et arrangeur pour quatre institutions financières de la région ainsi que pour l'émirat de Sharjah d'Émirats Arabes Unis. La SID a également pu obtenir un rôle dans l'émission des soukouk du groupe de la BID en tant que co-chef de file et arrangeur. Au total, la SID a pu lever 5,2 milliards USD sur le marché en 2021, la classant à la 13ème place du palmarès Bloomberg des soukouk internationaux, et des soukouk internationaux libellés en dollars américains. Le revenu brut de la SID pour ses services consultatifs en soukouk était de plus de 10 millions USD en 2021.

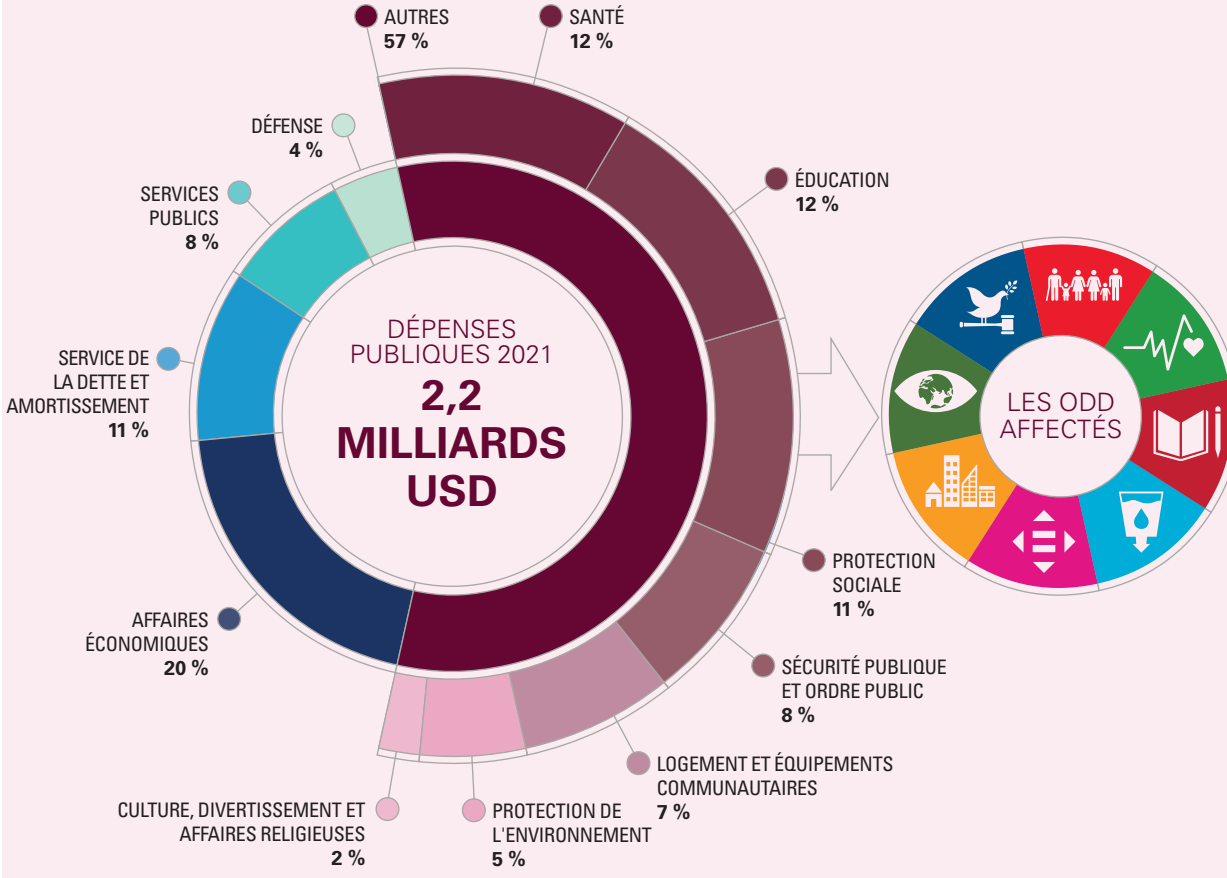
LE FORT IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOUKOUK DES MALDIVES

L'émission de soukouk aux Maldives a ajouté aux quelques 1,4 milliard USD (37 % du PIB estimé de 2020) de financement externe reçu des partenaires bilatéraux et multilatéraux en 2020. L'émission permit d'atténuer les pressions sur la liquidité externe et qui ont été exacerbées par la forte réduction de l'activité touristique résultant de la pandémie de coronavirus. Elle avait également permis au gouvernement Maldivien de réduire les remboursements de sa dette extérieure en 2022 et d'en prolonger l'échéance de ses obligations. D'autant plus que l'émission de Soukouk contribuerait au développement durable d'un pays membre dont 57 % des dépenses publiques pour 2021 étaient directement liées aux ODD.

« L'émission de Soukouk des Maldives a permis au gouvernement maldivien de réduire les remboursements de sa dette extérieure en 2022 et de prolonger l'échéance de ses dettes extérieures.

Les ODD affectés

SDG #1 Pas de Pauvreté
SDG #3 Bonne Santé et Bien-être
SDG #4 Éducation de Qualité
SDG #8 Travail Décent et Croissance Économique
SDG #10 Inégalités Réduites
SDG #11 Villes et Communautés Durables
SDG #13 Lutte Contre les Changements Climatiques
SDG #16 Paix, Justice et Institutions Efficaces



NOTRE ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE 250 MILLIONS USD

Comment nous avons soutenu nos clients du secteur financier et nos communautés pendant la pandémie

Au début de l'épidémie de COVID-19, la SID avait pris des mesures rapides et audacieuses en s'engageant auprès des pays membres pour s'assurer que les besoins critiques du secteur privé étaient effectivement satisfaits à la suite de la réponse d'urgence annoncée par le Groupe de la BID, qui devait déployer collectivement près de 2,3 milliards USD. La SID alloua rapidement 250 millions USD de financement d'urgence en tant qu'assistance principale, sous forme d'instruments de financement à court et moyen terme. Le financement visant à aider les clients existants et nouveaux qui pouvaient faire preuve de l'impact clair de la pandémie sur leur entreprise, en particulier ceux des secteurs de l'agroalimentaire, de l'énergie et d'autres secteurs économiques vulnérables. Sur le financement total, 200 millions USD ont été alloués aux lignes de financement pour les institutions financières et les acteurs du secteur privé touchés par la pandémie de COVID-19. Entre-temps, 50 millions USD furent dispensés pour des prises de participation dans des institutions financières islamiques (IFI) et des industries sélectives largement liées aux soins de santé et à l'alimentation.

MISE À JOUR 2021

A la fin de 2021, dans le cadre du paquet COVID-19, la SID avait reçu un total de 25 demandes de financement formelles s'élevant à plus de 300 millions USD de plus de 20 pays membres.

La SID a donné la priorité aux clients existants avec un solide historique de remboursement, aux institutions financières publiques et aux institutions financières de développement nationales et régionales lors de la sélection des clients.

LIGNES DE FINANCEMENT

A la fin de 2021, douze lignes d'opérations de financement totalisant 169,2 millions USD ont été approuvées dans le cadre de l'enveloppe, dont 72,9 millions USD ont été décaissés comme suit :

CAPITAUX PROPRES

A la fin de 2021, deux transactions de capitaux propres d'un montant total de 19,2 millions USD ont été approuvées, et 3,4 millions USD décaissés.



TABLEAU 3.1 : UN RÉSUMÉ DES APPROBATIONS ET DES DÉCAISSEMENTS DANS LE CADRE DU PAQUET COVID-19

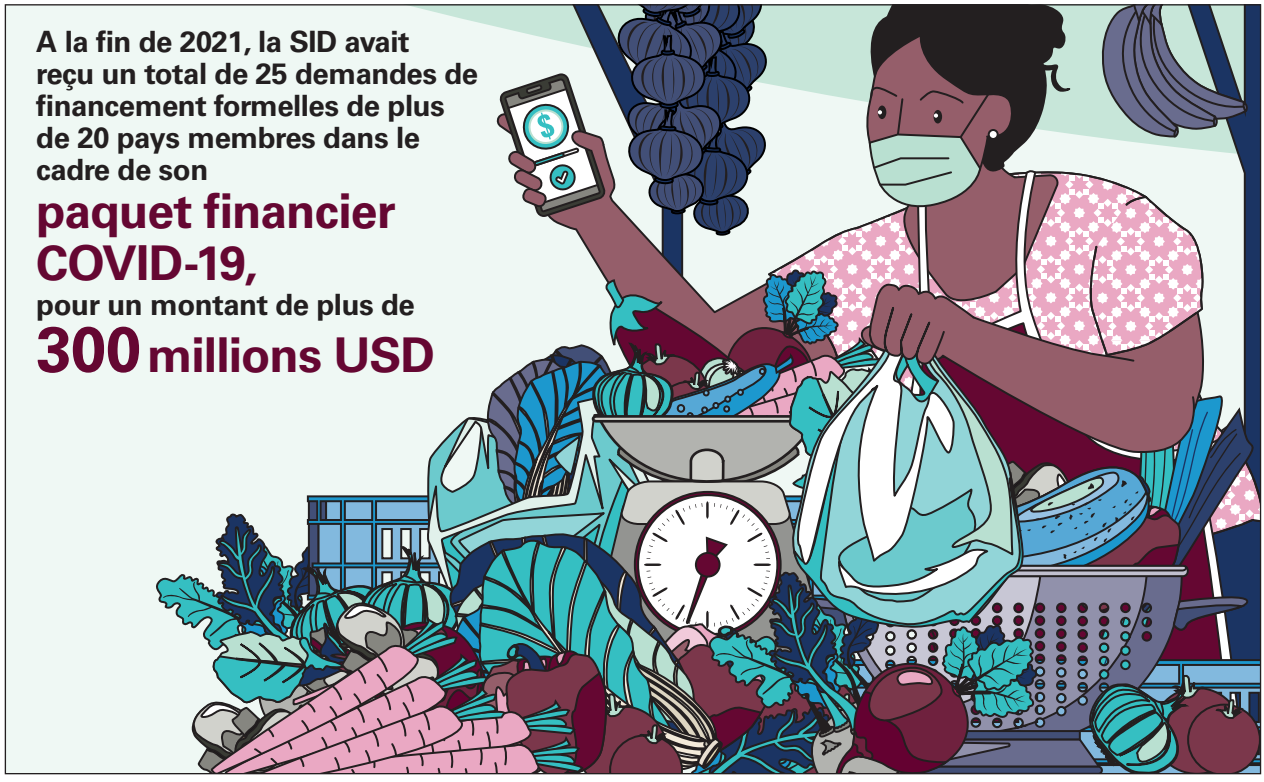
Points	Montant	Pays membres
Pipeline de projets liés au COVID-19 (ligne de financement et capitaux propres)	**Plus de 300 millions USD**	De plus de 20 pays membres
Total des approbations à ce jour, y compris : • Ligne de financement pour 12 institutions financières • Capitaux propres pour 2 institutions financières	**188,4 millions USD :** • 169,2 millions USD • 19,2 millions USD	• Burkina Faso, Nigéria, Sénégal, Ouzbékistan, Turkménistan, Cameroun, Maldives, Azerbaïdjan • Sénégal, Malaisie
Total des décaissements à ce jour, y compris : • Ligne de financement pour 5 institutions financières • Capitaux propres pour 1 institution financière	**76,3 millions USD :** • 72,9 millions USD • 3,4 millions USD	• Burkina Faso, Nigéria, Sénégal, Ouzbékistan • Sénégal

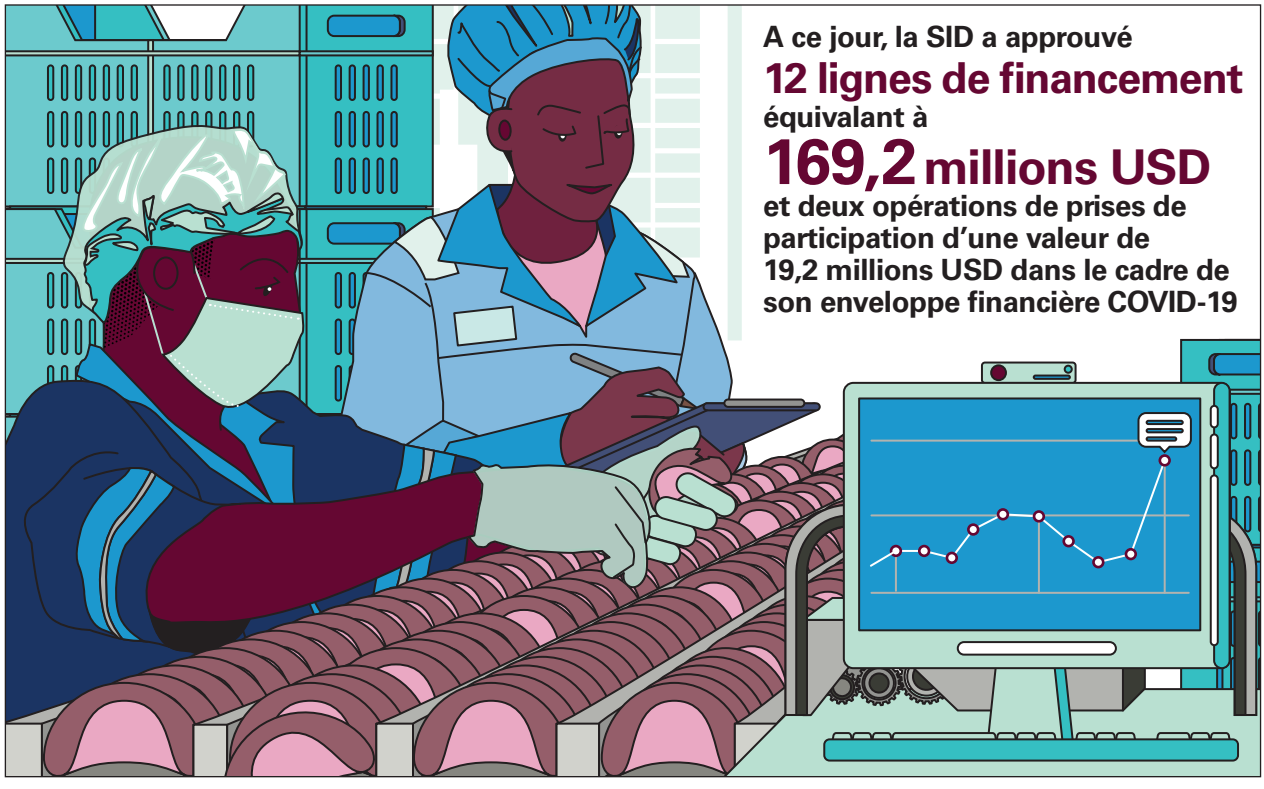
TABLEAU 3.2 : LIGNES DE FINANCEMENT

	Nom de l'Institution	Pays	Montant approuvé	État du décaissement
1.	Coris Bank International	Burkina Faso	15 millions EUR (17,7 millions USD) en septembre 2020	Totalement décaissé en décembre 2020
2.	Jaiz Bank	Nigeria	10 millions USD en décembre 2020	Totalement décaissé en Mai 2021
3.	Banque Nationale pour le Développement Economique	Sénégal	12 millions EUR (14,2 millions USD) en avril 2021	Totalement décaissé en in Juin 2021
4.	Banque Islamique du Sénégal	Sénégal	25 millions EUR (29,5 millions USD) en mai 2021	Totalement décaissé en Septembre 2021
5.	Orient Finans Bank	Ouzbékistan	10 millions USD en mars 2021	Effectif, décaissement en attente
6.	Infin Bank	Ouzbékistan	10 millions USD en avril 2021	Effectif, décaissement en attente
7.	Trust Bank	Ouzbékistan	10 millions USD en avril 2021	USD 1.5 million décaissé
8.	Qishloq Qurilish Bank	Ouzbékistan	10 millions USD en août 2021	Effectif, décaissement en attente
9.	State Bank of Turkmenistan	Turkménistan	10 millions USD en avril 2021	Effectif, décaissement en attente
10.	Afriland First Bank	Cameroun	20 millions EUR (22,8 millions USD) en juillet 2021	Effectif, décaissement en attente
11.	Bank of Maldives	Maldives	10 millions USD en août 2021	En attente de la signature des accords
12.	Turan Bank	Azerbaïdjan	10 millions USD en Novembre 2021	En attente de la signature des accords
	Total	**8 pays membres**	**169.2 millions USD**	**72.9 millions USD**

TABLEAU 3.3 : CAPITAUX PROPRES

	Nom de l'Institution	Pays	Montant approuvé	État du décaissement
1.	Banque Islamique du Sénégal	Sénégal	7.6 billions XOF (USD 14.2 million)	3.4 millions USD décaissés
2.	la Société Islamique Internationale de Gestion de Liquidité	Supranational	5 millions USD	Décaissement en attente
	Total	**2 pays membres**	**19.2 millions USD**	**3.4 millions USD**


A la fin de 2021, la SID avait reçu un total de 25 demandes de financement formelles de plus de 20 pays membres dans le cadre de son
paquet financier COVID-19,
pour un montant de plus de
300 millions USD


A ce jour, la SID a approuvé
12 lignes de financement
équivalant à
169,2 millions USD
et deux opérations de prises de participation d'une valeur de 19,2 millions USD dans le cadre de son enveloppe financière COVID-19

3.4 SOUTENIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA LOCATION D'AVIONS

Dans un contexte difficile, la SID, en collaboration avec Kuwait Finance House Capital en tant qu'arrangeur principal, a participé à un financement syndiqué de 75 millions USD sur quatre ans sous forme de mourabaha de marchandises en faveur d'ALAFCO Aviation Lease and Finance Company K.S.C.P. (« ALAFCO ») et est devenu la principale source de financement de cette transaction, dans la mesure où la participation de la SID à ce financement syndiqué s'était élevée à 50 millions USD.

Cotée à la Bourse du Koweït et opérant selon les principes de la charia, ALAFCO est une société de location d'avions de premier plan basée au Koweït. Les principaux actionnaires institutionnels d'ALAFCO sont Kuwait Finance House, Gulf Investment Corporation et Kuwait Airways Corporation.

La flotte d'ALAFCO se compose de 79 avions Airbus et Boeing, loués à 23 compagnies aériennes dans 15 pays à travers les Amériques, l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe et le Moyen-Orient. Le carnet de commandes restant d'ALAFCO comprend 68 avions de la nouvelle technologie d'Airbus et de Boeing. Les livraisons sont prévues durant la période 2022 - 2028.

Alors que le secteur de l'aviation joue un rôle crucial dans la connectivité et la mobilité mondiales ainsi que dans la croissance économique, il a été l'un des secteurs les plus durement touchés pendant la pandémie, les compagnies aériennes subissant des perturbations sévères et un ralentissement choquant.. Il est prévu que le financement de la SID renforcera les opérations d'ALAFCO et soutiendra ses besoins commerciaux avec la relance économique et la reprise des voyages mondiaux. La facilité de financement permettra à ALAFCO d'être mieux préparée pour répondre à la demande croissante attendue de passagers internationaux en raison de l'assouplissement significatif des mesures restrictives et du rétablissement de la confiance.



3.5 RENFORCEMENT DES PME CAMEROUNAISES

> **La facilité des lignes de financement de la SID atténuera l'impact du COVID-19 sur le secteur agricole Camerounais, en particulier en soutenant les efforts du pays pour atteindre la sécurité alimentaire.**

En 2021, la SID accorda une nouvelle ligne de financement de 20 millions d'euros (22,8 millions USD) à Afriland First Bank (AFB) au Cameroun dans le cadre de la ligne de financement du package de soutien COVID-19 de 200 millions USD de la SID. Avant cette nouvelle facilité, AFB avait bénéficié de deux lignes de financement de la SID pour un montant total de 28 millions d'euros, dont une ligne de financement de 15 millions d'euros prorogée en 2016 (entièrement réglée) et une ligne de financement de 13 millions d'euros accordée en 2018 qui devrait être entièrement remboursée d'ici mai 2024.

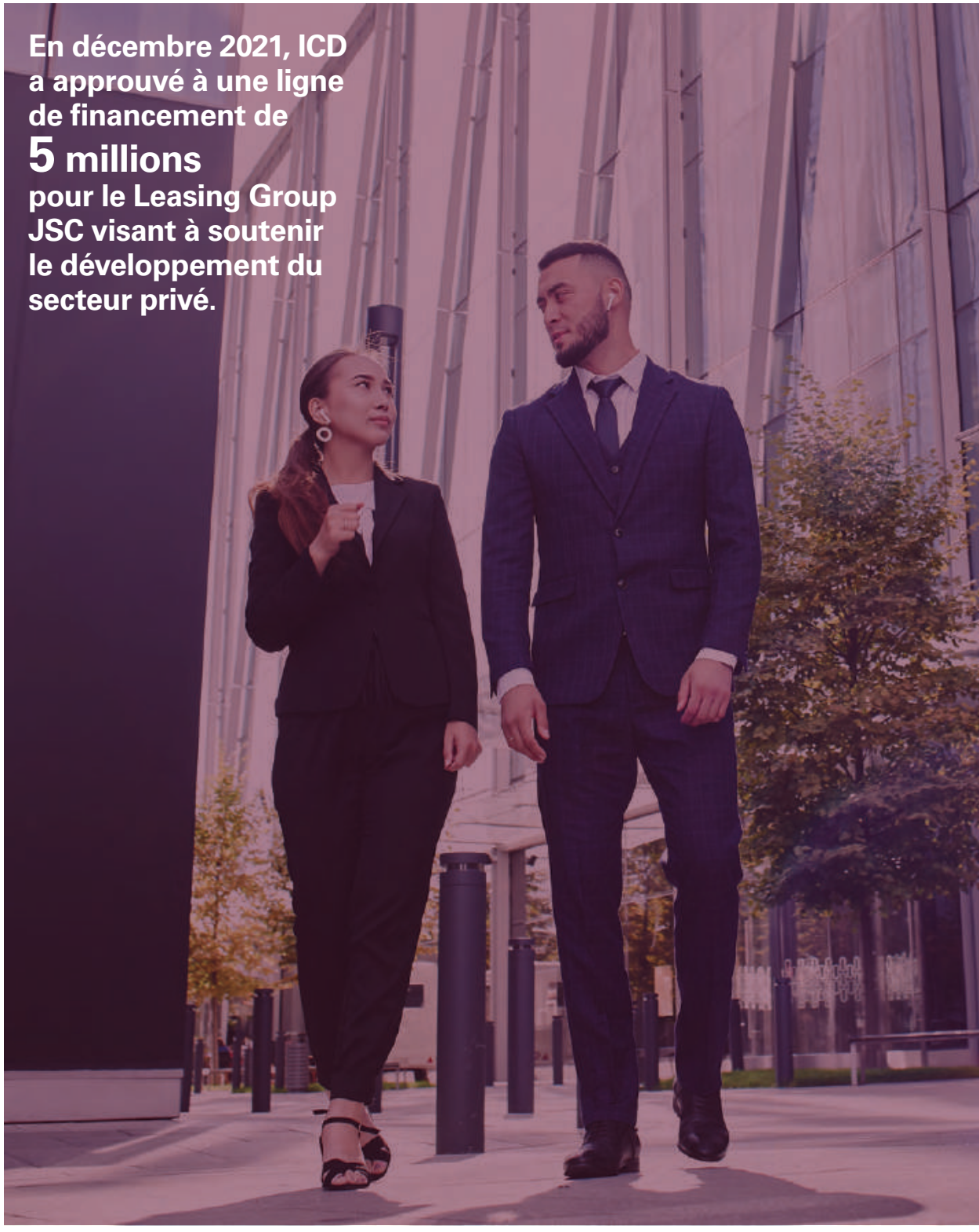
La nouvelle facilité de la SID fait partie d'une facilité de ligne de financement syndiquée conforme à la charia de 40 millions d'euros arrangée par la SID. Les 20 millions d'euros restants ont été syndiqués auprès de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). Ce projet est la première ligne de financement syndiquée de la SID avec la BADEA et il marque également la première ligne de financement conforme à la charia de la BADEA, qui s'inscrit dans la volonté de la BADEA de promouvoir la finance islamique dans la région. Conformément à l'arrangement, la BADEA a nommé la SID en tant qu'agent d'investissement pour déployer sa part de la ligne de financement.

La facilité syndiquée sera dirigée vers des projets du secteur privé ayant un fort impact sur le développement dans le secteur agricole, qui constitue la plus grande source d'emploi au Cameroun. L'objectif est d'atténuer efficacement l'impact du COVID-19 sur le secteur agricole du pays, en particulier en soutenant les efforts du pays pour atteindre la sécurité alimentaire, en plus de créer et de préserver des emplois. En plus de renforcement d'une plus grande sensibilisation à la finance islamique, la solide réserve de projets à financer permettrait à la SID de contribuer largement à l'ODD #1 : Pas de pauvreté ; ODD #2 : Faim zéro, ODD #8 : Travail décent et croissance économique ; ODD #9 : Industrie, innovation et infrastructure ; et ODD #17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs.



Le Cameroun est le plus grand pays à revenu intermédiaire d'Afrique centrale et l'une des économies les plus diversifiées des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Actuellement, le Cameroun contribue à 45 % du PIB nominal de la CEMAC et jouit de secteurs dynamiques tels que le secteur forestier, agricole, pétrolier et minier. Le système bancaire camerounais comprend 15 banques dont l'AFB. Fondée en 1987, l'AFB a consolidé avec succès sa position de leader dans le secteur bancaire Camerounais. C'est la seule banque du pays avec une fenêtre islamique, qui a été créée avec le concours de la SID.


Le Cameroun est le plus grand pays à revenu intermédiaire d'Afrique Centrale et possède des secteurs dynamiques de la foresterie, de l'agriculture, du pétrole et des mines.


En décembre 2021, ICD a approuvé à une ligne de financement de
5 millions
pour le Leasing Group JSC visant à soutenir le développement du secteur privé.

3.6 OCTROI D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT DE 5 MILLIONS USD EN MONNAIE LOCALE EN FAVEUR DU LEASING GROUP JSC DU KAZAKHSTAN

La SID lancera son premier programme de soukouk en monnaie locale au Kazakhstan Tenge (KZT) dans le cadre du programme de mobilisation des ressources de la SID pour soutenir les opérations des lignes de financement au Kazakhstan et développer son secteur privé. La Banque Nationale de la République du Kazakhstan, la banque centrale du pays, et d'autres investisseurs avaient exprimé leur volonté de souscrire à la première tranche de l'émission de Soukouk en KZT, dont le produit sera utilisé pour accorder des lignes de financement aux institutions financières et non bancaires opérant au Kazakhstan afin de soutenir le développement du secteur privé. Le déploiement et les remboursements seront libellés en KZT.

Par la suite, en décembre 2021, la SID approuva une ligne de financement de 5 millions USD en Tenge du Kazakhstan (KZT) pour le Leasing Group JSC. Créé en 2005 à Almaty et avec cette opération, ce groupe, qui devient client de la SID, a pour vocation de se concentrer sur la fourniture de produits de crédit-bail, s'adressant principalement aux PME opérant dans divers secteurs, en plus d'être coté à la Bourse du Kazakhstan (KASE) depuis 2018.

La transaction en l'occurrence (l'émission de Soukouk en monnaie locale de la SID et l'opération de ligne de financement) est la première du genre pour la SID et pourrait être reproduite dans d'autres pays membres, donnant à la SID la capacité de financement en monnaie locale. Par conséquent, la mise en œuvre et la clôture réussies de cette transaction sont envisagées pour ouvrir la voie à la SID en vue d'élargir sa portée dans ses pays membres.

En raison de la pandémie de COVID-19, il paraît urgent de soutenir le secteur des PME du Kazakhstan. Ainsi, celles relevant des diverses industries touchées par la pandémie du COVID-19 seront soutenues par cette facilité. Actuellement, le secteur des PME est l'une des principales priorités du gouvernement kazakh, comme l'a annoncé le président du Kazakhstan, et s'inscrit dans la stratégie globale de diversification économique du pays vers des secteurs non pétroliers. La stratégie à long terme du gouvernement positionne le secteur des PME pour qu'il atteigne 50 % de l'économie d'ici 2050, vu son rôle social important pourvoyeur de plus de 30 % de l'emploi dans le pays.

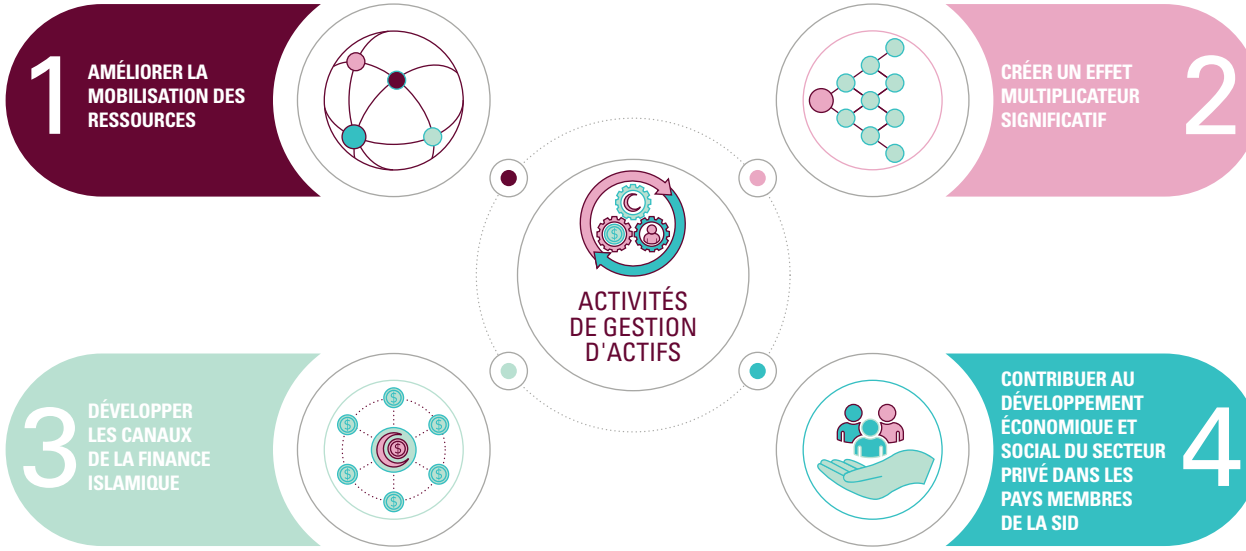
La facilité en monnaie locale devrait contribuer à la réalisation des ODD suivants : #8 – Travail décent et croissance économique ; #9 – Industrie, innovation et infrastructure ; et #17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs.

La facilité de la ligne de financement de 5 millions USD en contre-valeur en monnaie locale KZT qui sera allouée par le soukouk de la SID au Kazakhstan, permettra à Leasing Group d'introduire et de développer son portefeuille et ses opérations de crédit-bail islamique, ainsi que de renforcer son bilan, de contribuer à la création des emplois au niveau des PME, tout en procurant des rendements financiers aux parties prenantes et en augmentant les recettes publiques sous forme d'impôts. Etant donné que cette facilité de la ligne de financement sera fournie en monnaie banque centrale du Kazakhstan, elle n'aura aucun risque de change ou juste un risque de change minime pour le Groupe.

3.7 ACTIVITÉS DE GESTION D'ACTIFS

L'objectif principal de l'activité de gestion d'actifs de la SID est de créer un environnement propice à la croissance de la finance islamique (via le programme de gestion de fonds et les services consultatifs aux clients) et de nouer des partenariats avec le secteur privé pour :

L'objectif principal de la SID dans la gestion d'actifs est de créer un environnement favorable pour la croissance de la finance islamique.



3.7.1 Programme de gestion des fonds

Le principal objectif du programme de gestion de fonds de la SID est de développer les affaires de commandité (GP) de la SID et de lancer de nouveaux produits (ou fonds) «auto-vendus» en mettant l'accent sur les fonds internes alignés sur les compétences de base et les antécédents la SID en matière d'institutions financières. L'objectif principal est d'accroître la viabilité financière grâce à des produits performants et attrayants qui génèrent des rendements optimaux ajustés au risque, augmentent les d'honoraires provenant des services (c'est-à-dire la mobilisation des ressources) et renforcent l'impact sur le développement. A l'heure actuelle, deux fonds gérés en interne existent dans le cadre du programme: à savoir le Fonds d'investissement de la SID (UIF) et le Fonds du marché monétaire (MMF) de la SID.

3.7.1.1 Fonds d'investissement de la SID (UIF)

L'objectif principal du Fonds d'investissement (UIF) de la SID est d'obtenir des rendements périodiques compétitifs en investissant dans des projets viables et socialement responsables (principalement des instruments des entreprises, du commerce et de la trésorerie) conformément aux principes de la charia et à la politique d'investissement du Fonds. A l'heure actuelle, le Fonds met fin à certaines de ses opérations et investissements et le processus étant géré de manière à protéger et à maximiser l'intérêt des investisseurs. Depuis sa création, le Fonds a largement surperformé son indice de référence, générant un rendement cumulé d'environ 141% pour les investisseurs au cours de ses 30 ans d'existence.

A la fin de 2018, la SID, en sa qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, avait conclu que le fonds était parvenu à la clôture au regard de ses objectifs. En raison de sa durée de vie naturelle et du sentiment du marché, il a été décidé qu'une liquidation était dans le meilleur intérêt des

actionnaires. En 2019, tous les commanditaires du Fonds avaient approuvé à l'unanimité le plan de sa liquidation et sa résiliation (PLR), pour en entamer le processus systématique final.

La réalisation la plus notable à ce jour dans le cadre du PLR est le fait que le Fonds (la SID au nom du Fonds) a distribué 89.2 millions USD aux investisseurs (acheminant les désinvestissements cumulés en actions, les recouvrements actifs cumulés des prêts sous-jacents et les excédents de trésorerie), ce qui représente 66% du total des unités dans le cadre de la période initiale de deux ans de désinvestissement et de cession d'actifs (PDCA) du PRL du Fonds. Malgré les répercussions associées à un climat macroéconomique difficile et à la pandémie de COVID-19 en 2020, le gestionnaire du Fonds a réussi à obtenir des collectes cumulées depuis le début de l'année de 35.7 millions USD, composés de 31,0 millions USD de recouvrements de créances et de 4,7 millions USD de désinvestissement. Le Fonds a clôturé l'année avec un actif sous gestion d'environ 24.0 millions USD.

Compte tenu du plan de liquidation et de résiliation (PLR) du Fonds d'investissement (UIF) de la SID et de l'expiration imminente du PDCA en 2021, la SID, en sa qualité de gestionnaire de fonds de l'UIF, recherche actuellement des propositions de sociétés réputées pour les nommer en tant que conseillers indépendants du Fonds pour, entre autres, assister les porteurs de parts dans l'évaluation, l'initiation, la gestion et la liquidation de l'actif illiquide restant du Fonds et pour demander la fermeture en bonne et due forme du Fonds auprès des autorités réglementaires.

3.7.1.2 Fonds du marché monétaire de la SID (MMF)

La SID avait lancé le Fonds du marché monétaire (MMF) en tant qu'investissement de démarrage de 50 millions USD en septembre 2013, et il s'agissait du premier fonds géré en interne. Il constitue une solution de liquidité centrale destinée aux investisseurs et aux institutions à la recherche d'instruments liquides à court terme, de préservation du capital à court terme et de croissance du revenu. Le Fonds investit dans des placements bancaires et des instruments et portefeuilles à court terme générateurs de revenus à risque faible à modéré, telles que l'allocation de prime (encore faible) aux Soukouks, pour plus de rendements.

Positionné comme un fonds du marché monétaire à rendement modéré, le MMF a surperformé les fonds de trésorerie dans sa catégorie, générant des rendements bien

« La SID a mis en place une stratégie solide à risque réduit au sein du Fonds visant à réduire son exposition au risque du crédit.

supérieurs à son objectif de rendement visé au cours de ses premières années d'activité. Ce succès a conduit à une augmentation du capital levé auprès d'investisseurs tiers alors qu'il augmentait ses actifs sous gestion à environ 268 millions USD, ce qui représente un multiplicateur de x 5,8 sur le capital investi au premier trimestre de 2016. Au cours de la même année, MMF a reçu les prix du «Best Shari'ah Compliant Open-Ended High Yield Income Fund (depuis sa création)» et «Most Innovative Asset Management Firm 2016, APAC - MEA Region» par Wealth & Finance International. Depuis sa création, le Fonds a réalisé des décaissements de 3,0 milliards USD sur une base diversifiée, grâce à une stratégie d'allocation d'actifs bien conçue, un cadre de risque, une équipe de gestion de portefeuille expérimentée et une autre dédiée aux relations avec les investisseurs et capable d'atteindre des institutions ciblées. Malgré la surperformance, le Fonds a malheureusement été impacté par deux pertes au cours de l'exercice 2018: l'une liée à un développeur et l'autre due à un engagement Wakala restreint conforme à la Charia avec un agent et un sponsor.

A l'heure actuelle, le Fonds espère améliorer son image de marque, ses politiques d'investissement et ses cadres de gouvernance afin de continuer à attirer les investisseurs pour qu'ils atteignent la taille précédente de ses actifs sous gestion. Avec un climat macroéconomique difficile et des répercussions pandémiques, la SID a mis en œuvre une stratégie de base axée sur la réduction du risque au sein du Fonds en réduisant considérablement son exposition au risque de crédit, en acceptant des rendements modestes tout en atténuant le profil du risque du Fonds. Cela a été fait dans la perspective de protéger avant tout les investisseurs contre tout risque de baisse en investissant dans des placements à court terme et des transactions à faible risque avec un rendement attractif. Le Fonds a terminé l'année avec un actif sous gestion d'environ 85,4 millions USD et un rendement brut de 3,5%, dépassant son objectif malgré une gestion prudente et conservatrice au cours de l'année.

3.7.2 Programme de gestion de portefeuille

Dans le cadre de son programme de gestion de portefeuille, la SID investit et supervise les fonds sur les marchés géographiques d'intérêt en mettant fortement l'accent sur les PME. La SID vise à améliorer l'accès des PME au financement dans les pays membres et propose une gamme de produits d'investissement personnalisés, de capital-risque et d'assistance technique en s'associant avec des gestionnaires de fonds locaux de premier plan. A l'heure actuelle, la SID a des investissements dans trois Fonds gérés en externe: le Fonds tunisien «Theemar» et le Fonds saoudien «Afaq» pour les PME, en plus du Global Sustainable Fund de la SID (GSF). La période d'investissement du Fonds PME est terminée et il est actuellement en phase de sortie des entités sous-jacentes investies.

3.7.2.1 Global Sustainable Fund (GSF) de la SID

Le Global Sustainable Fund (GSF) de la SID est un fonds activement géré en conformité avec la Charia et axé sur le domaine environnemental, social et de la gouvernance (ESG), en ciblant les capitaux propres mondiaux cotés qui utilisent une combinaison de stratégies axées sur l'Alpha et l'Omega sur les marchés des capitaux propres. La SID est fière d'avoir lancé l'un des premiers fonds capitaux propres cotés et conformes à la Charia dans le domaine de l'ESG et de la durabilité en pleine croissance, et à ce jour, le Fonds a généré des primes lucratives et des objectifs de mobilisation de ressources 11 fois plus que l'engagement de la SID. Le fonds est géré par Saturna Capital.

Pour l'année 2021, le fonds GSF de la SID a grimpé de 14,6% contre 19,0% pour l'indice islamique de référence MSCI ACWI. En termes de gestion des actifs, il a clôturé l'année avec 61,9 millions USD et avec une appréciation cumulée de la valeur liquidative de 48% depuis sa création. La performance du Fonds est le résultat de la domination de la stratégie de répartition des actifs de la Charia et du Fonds ESG et de la diversification sectorielle dans les secteurs défensifs et gagnants. Les principaux secteurs à l'origine de la performance sont les technologies de l'information et la consommation (+318 points de base de contribution relative), produits de consommation de base (+45 points de base) et services de communication (+33 points de base).

“ Les principaux secteurs stimulant la performance du Global Sustainable Fund de la SID sont les technologies de l'information, les biens de consommation et les services de communication.

3.7.2.2 Le Fonds d'investissement Theemar (Tunisie)

Le Fonds d'investissement Theemar est un fonds fermé conforme à la Charia avec des actifs sous gestion de 25 millions TND (6,1 millions USD au taux historique à la date de lancement) approuvé par le Conseil du marché financier de Tunisie. L'objectif d'investissement du Fonds est de fournir un financement en capitaux propres aux PME en Tunisie, avec une allocation ciblée de 80% dans des entreprises privées et 20% dans des entreprises cotées en bourse. Le Fonds est géré par United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS), une société de gestion d'actifs créée en novembre 2008, agréée par les autorités tunisiennes des marchés financiers et travaillant sous leur contrôle.

La SID a investi un montant total de 10 millions TND (5,2 millions USD aux taux historiques) et détient 40% du Fonds. Le Fonds a investi 26,6 millions de TND dans 10 PME depuis sa création, les aidant à croître, à se développer, à améliorer leurs opérations et à atteindre de nouveaux marchés. Le portefeuille couvre divers secteurs, notamment l'informatique, l'alimentation et les boissons, l'automobile, la santé, etc. A ce jour, trois de ces investissements ont été totalement ou partiellement cédés.

En décembre 2021, la durée de vie du Fonds a été prolongée par les actionnaires pour une année supplémentaire. Il s'agit de la dernière prolongation possible de la durée de vie du Fonds et, par conséquent, il visera à sortir de tous les investissements sous-jacents en 2022. Pendant la période de prolongation, le Gestionnaire du Fonds continuera à travailler en étroite collaboration avec les sociétés bénéficiaires, en appliquant des approches individuelles afin de réaliser des sorties réussies et des rendements élevés pour les porteurs de parts.



3.7.2.3 Fonds Saoudien pour les PME «Afaq» (KSA)

Le Fonds saoudien pour les PME «Afaq» est un fonds fermé conforme à la Charia avec des actifs sous gestion de 400 millions SAR (107 millions USD) approuvé par l'Autorité des marchés des capitaux (CMA) d'Arabie saoudite. Son objectif d'investissement est de fournir un financement mezzanine aux PME pour la croissance et / ou l'expansion en Arabie Saoudite. Le Fonds est géré par Malaz Capital, une société de gestion d'actifs opérant sous la réglementation de la CMA.

La SID a investi 100 millions SAR (26,7 millions USD) en septembre 2013 et détient 25% du Fonds. Depuis sa création, un total de 191 millions de SAR a été déployé par le Fonds en faveur de 12 PME en Arabie Saoudite sous la forme Mourabaha de marchandises et de capitaux propres pour financer la croissance et l'expansion des opérations. Le portefeuille couvre divers secteurs, notamment la fabrication, l'éducation, la santé, etc. La période d'investissement du Fonds s'est terminée en septembre 2018 et le gestionnaire de fonds se concentre actuellement sur les sorties, les recouvrements et les distributions. Depuis la fin de la période d'investissement, le gestionnaire de fonds a réalisé deux sorties d'investissements, la sortie la plus récente ayant un multiplicateur de x 1,6.

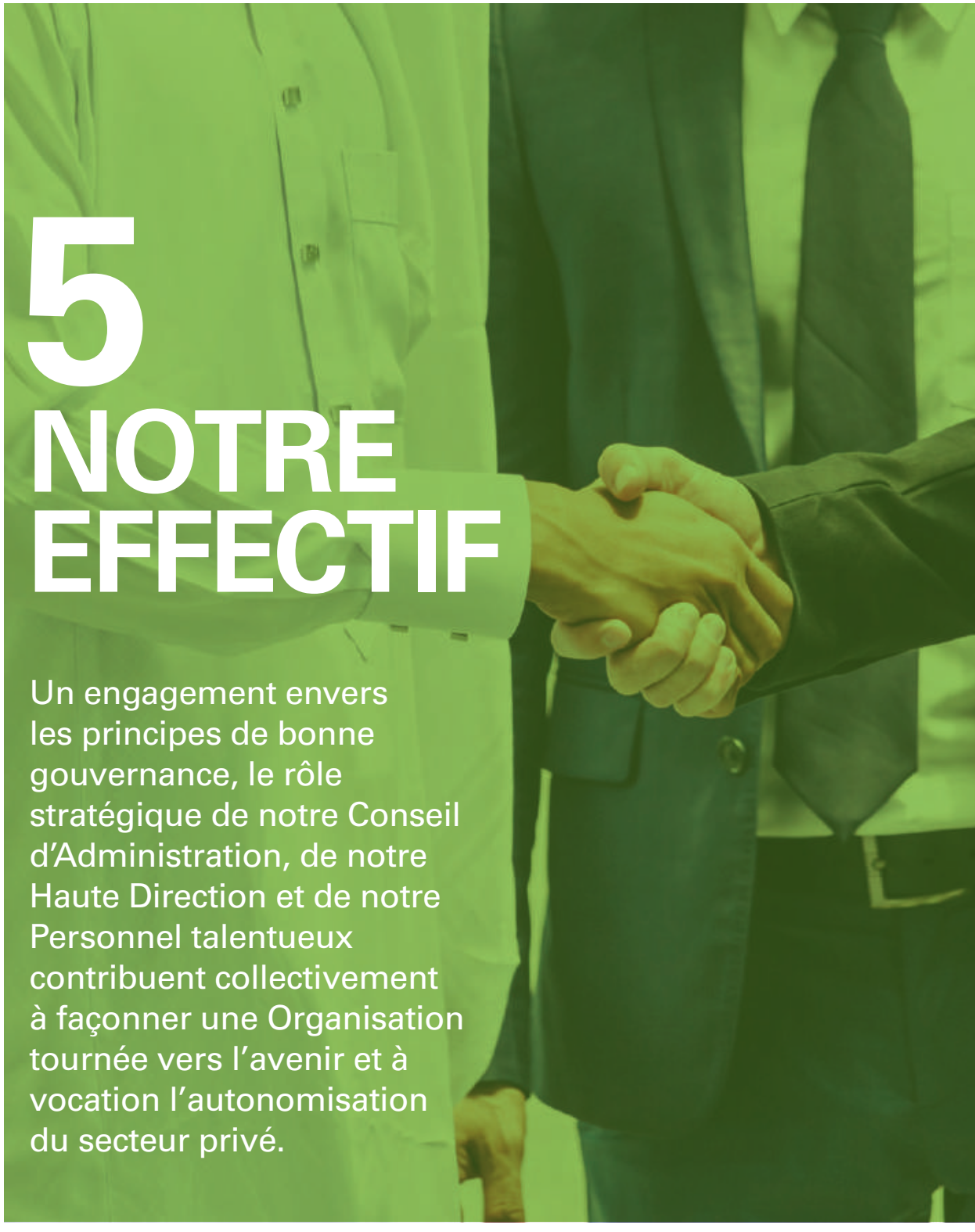
Au cours de la période en cours, la valeur liquidative du Fonds a diminué, principalement en raison de la distribution aux porteurs de parts ainsi que des dépenses du Fonds qui ont été compensées par des revenus sous forme de créances recouvrées. La durée de vie initiale du Fonds a expiré en septembre 2021 et le Fonds s'est vu accorder une prolongation d'un an par les porteurs de parts conformément aux conditions générales du Fonds qui autorisent deux prolongations d'un an.

3.7.3 Services consultatifs aux clients

La gestion d'actifs par la SID a été active au cours de l'année dernière en travaillant davantage pour développer de nouveaux produits consultatifs. L'objectif est i) exécuter, développer et clôturer des mandats de conseil aux clients conformément à la stratégie de croissance des revenus provenant d'honoraires de la SID, ii) améliorer le modèle commercial de gestion d'actifs de la SID en identifiant de nouvelles opportunités commerciales de partenariats iii) augmenter l'impact multiplicateur de développement pour le secteur des produits de gestion d'actifs islamiques et accroître la pénétration dans l'industrie. Deux domaines de produits de conseil potentiels peuvent être définis comme.

- **Services Consultatifs en gestion d'actifs :** services consultatifs pour des initiatives sélectionnées, englobant la mise en place de fonds, la domiciliation de fonds, la sélection de gestionnaires de fonds, la gestion d'événements, etc. ; et
- **Services de gestion de fonds :** pour concevoir, structurer, lancer et administrer diverses initiatives de fonds opérant dans les pays membres convenus.

Au cours de sa première année de fonctionnement, l'activité de gestion d'actifs de la SID a poursuivi le développement de produits et a entrepris sa première proposition de services consultatifs conformes à la Charia pour un financement commercial. Malgré cette tâche de niche, les récompenses et l'expérience de cet accord de services consultatifs permettront à la SID de fournir une plate-forme et une base sur lesquelles de nouvelles propositions seront élaborées pour des clients tiers dans nos pays membres, spécifiquement sur des offres plus complètes.



5 NOTRE EFFECTIF

Un engagement envers les principes de bonne gouvernance, le rôle stratégique de notre Conseil d'Administration, de notre Haute Direction et de notre Personnel talentueux contribuent collectivement à façonner une Organisation tournée vers l'avenir et à vocation l'autonomisation du secteur privé.



4 SYNERGIES ET PARTENARIATS DE LA SID

La SID s'engage avec des parties prenantes dans le but d'accroître la participation du secteur privé au développement mondial.

4.1 EFFORTS DE LA SID EN TERMES DE SYNERGIES ET DE COLLABORATION EN 2021

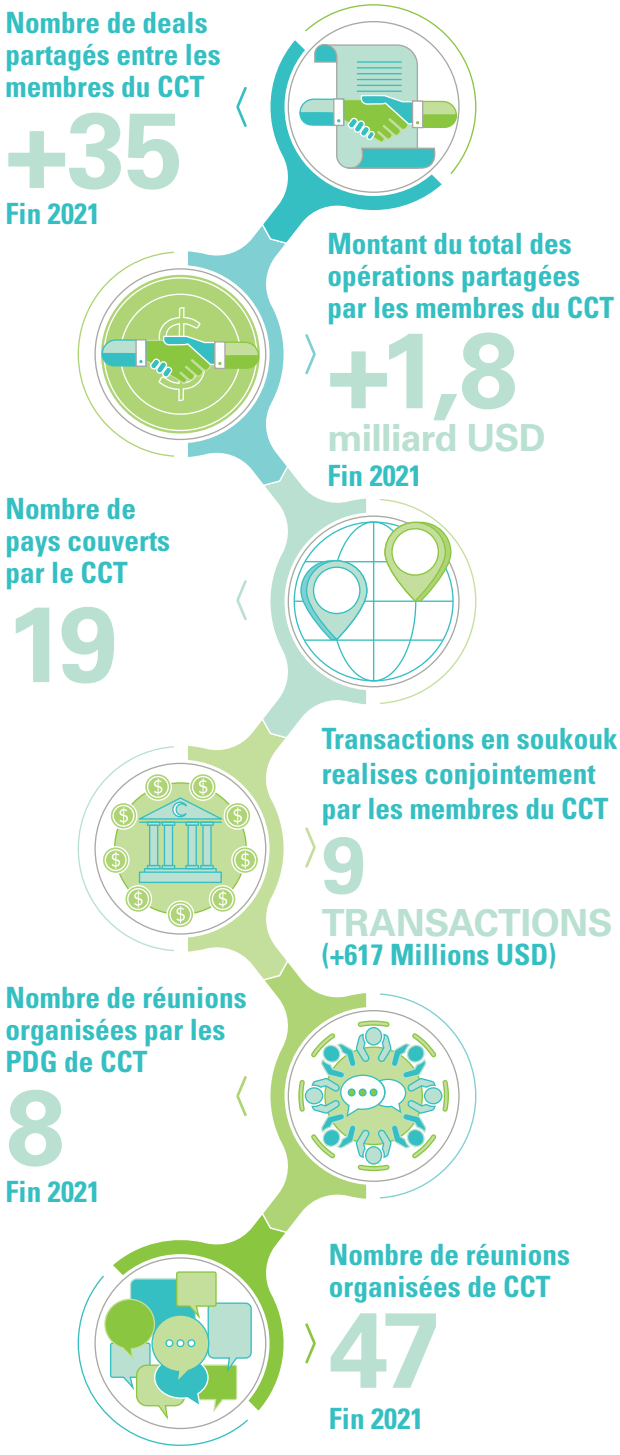
Sortir de la pandémie et se concentrer sur une reprise économique complète nécessite une coopération avec la communauté mondiale. Au sein de la SID, nous croyons que les partenariats et la coopération multilatérale sont essentiels pour anticiper et répondre adéquatement aux défis actuels et futurs du développement mondial.

En 2021, la SID a tiré profit de son réseau établi de partenariats qui comprend des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement, des fonds souverains, des institutions financières, des banques centrales et des conseillers techniques. Le développement du secteur privé à travers la fourniture de solutions de financement et la contribution aux ODD sont des priorités clés pour la SID. Tout au long de 2021, elle a identifié plusieurs partenaires ayant des mandats et des objectifs similaires et a établi des partenariats stratégiques et des formes de collaboration qui nous aideront à réaliser des synergies durables.

- **Amélioration de la synergie du groupe de la BID : « Une banque, un groupe, un objectif »** La synergie du groupe a été reconnue comme un domaine nécessitant une plus grande attention et comme un principe directeur essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie décennale 2016-25 (10 ans) de la Banque. Tout au long de 2021, la SID a activement participé avec **l'équipe de coordination exécutive du groupe** et **l'équipe de facilitation de la synergie du groupe** pour rédiger, examiner et mettre en œuvre le **programme d'amélioration de la synergie du groupe** de la Banque islamique de développement.

- **Comité de Coordination Technique (CCT) et ses réalisations à ce jour.** La SID travaille en étroite collaboration avec des entités du Groupe de la BID, à savoir la SIFC et la SIACE, pour favoriser davantage des partenariats et une coopération intra-Groupe. Cela a été réalisé grâce à des réunions régulières du CCT et des réunions des PDG des entités concernées. En 2021, la SID, la SIFC et la SIACE ont convenu de mettre en œuvre des indicateurs communs de performance clés (KPI) afin de stimuler des engagements plus forts et un volume accru d'activités de cofinancement entre les entités du Groupe, à savoir la SID, la SIFC et la SIACE. L'année 2021 a été une année réussie pour le CCT, en termes d'engagements, de pipeline de transactions partagées et d'approbations. Après avoir assumé une présidence très réussie des réunions des PDG du CCT en 2021, le PDG de la SID a transféré la présidence au PDG de la SIACE en 2022.

Comité de coordination technique : Réalisations principales



- **Programme Saoudien de développement et de reconstruction du Yémen (PSDRY).** La SID a été chargée, avec la SIFC et la SIACE, de représenter le Groupe de la BID pour le volet 5 : Investir pour le développement durable et autonomiser le secteur privé.
- **Partenariats et protocoles d'accord nouvellement établis.** La SID a initié et signé de multiples accords avec de nouveaux partenaires en 2021. Il s'agit notamment d'un accord de lignes de financement pour l'Afrique et l'Asie avec le groupe CDC, Royaume-Uni, et d'un accord avec Malaysia EXIM Bank, Saudi EXIM BANK et Trade Development Bank (TDB) sur le partage du pipeline et le cofinancement. La SID a également signé un accord sur les services de communication et de renforcement des capacités avec Islamic Markets Ltd et un accord de services consultatifs sur l'émission de Soukouk avec Infrastructure Guarantee Credit (InfraCredit) du Nigeria, Libyan Stock Market (LSM) et Azerbaïdjan Investment Holding (AIH). Un protocole d'accord sur les relations publiques et les médias a également été signé avec la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA).

4.2 CONSULTATIONS STRATÉGIQUES ET ATELIERS AVEC LES IFD, BMD ET LES IFI SUR LES OPPORTUNITÉS DE COOPÉRATION RENFORCÉE.

La SID a organisé et participé à une série de consultations stratégiques et ateliers tout au long de 2021, y compris ce qui suit :

Banque Asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) – En février 2021, la SID a organisé un atelier entre la SID et l'BAII, au cours duquel les équipes du Financement corporatif de l'infrastructure, Lignes de Financement et financement syndiqué de la SID ont présenté leurs produits à la BAII, notamment des lignes de financement conformes à la charia, des structures de financement syndiqué et ont également discuté des domaines de collaboration future dans les pays membres communs.

Fonds national de développement (FND), Royaume d'Arabie saoudite – En février 2021, la SID a organisé une séance de consultation avec le FND, à laquelle ont participé les équipes de direction du FND et de la SID. Au cours de la session, le FND a fourni des informations sur le statut et la stratégie du Fonds national pour les infrastructures (FNI) et a discuté des pistes de coopération potentielle entre la SID et le FND. Par la suite, en novembre 2021, la SID a organisé une session de consultation entre le FND et l'équipe de l'efficacité du développement de la SID pour discuter de la mise en place de cadres d'évaluation d'impact et des méthodologies utilisées dans les BMD pour l'évaluation de l'impact sur le développement. Au cours de la session, la SID a partagé son expérience et sa méthodologie pour aider le FND à élaborer un cadre d'évaluation et superviser les répercussions afin d'évaluer et de superviser l'impact des activités de prêt et de soutien du FND sur l'économie saoudienne.

Société financière internationale (SFI) MENA – La SID et la SFI ont organisé conjointement deux ateliers réussis en février et avril 2021 avec la participation de hauts représentants des opérations de dette et de participation dans la région MENA. Au cours de la première session, les équipes ont présenté les capacités de leurs institutions et identifié des opportunités de partenariat. Les équipes de la SFI et de la SID ont ainsi arrêté trois pistes de partenariat ; à savoir, le financement des infrastructures et des entreprises, la rétrocession aux institutions financières et les capitaux propres conjointes. En avril 2021, des ateliers supplémentaires ont été organisés avec les équipes des capitaux propres et le Financement Corporatif de l'Infrastructure et l'équipe de la SFI - MENA. La SID et la SFI ont discuté des opportunités de pipeline et de cofinancement dans plusieurs secteurs, notamment la santé, l'éducation, la fabrication et les engrais chimiques, ainsi que de la possibilité de partager le pipeline de projets et d'introduire la SID auprès de certains des partenaires de la SFI.

Fonds d'investissement public (FIP) – En mai 2021, la SID a organisé un atelier entre les équipes de capitaux propres et Financement Corporatif de l'Infrastructure de la SID et l'équipe d'investissement immobilier du FIP. Au cours de la session, la SID a présenté un aperçu de ses offres et le FIP a présenté son portefeuille de «giga – projets» de l'Arabie saoudite. Par la suite, la SID, en étroite collaboration avec le FIP, a organisé plusieurs séances de consultation avec les équipes de direction de certains giga-projets appartenant au FIP afin d'explorer les voies de coopération potentielle.

Société financière internationale (SFI) Asie centrale – La SID a organisé une session de partage des connaissances avec le hub de la SFI au Tadjikistan en novembre 2021. La SFI et la SID ont partagé leur expérience dans la région de l'Asie centrale, y compris les défis et les opportunités. Les équipes d'Asie centrale de la SID et de la SFI ont également discuté des possibilités de coopération en Asie centrale pour le financement de projets d'infrastructure et ont lancé des pourparlers au niveau des transactions dans les pays membres communs. Les équipes d'Asie centrale de la SID et de la SFI ont souligné l'importance de capitaliser sur la demande accrue de la finance islamique dans la région de l'Asie centrale.

« La SID avait organisé une session de partage des connaissances avec le Centre des affaires de la Société Financière Internationale au Tadjikistan en novembre 2021.



La SID est membre du marché virtuel du financement des PME récemment lancé, qui promeut le partenariat avec les principales sociétés de la technologie financière, les institutions financières et les investisseurs.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – En septembre 2021, la SID a organisé une session de partage des connaissances entre le bureau du PNUD à Istanbul et le Directeur Général Adjoint de United Gulf Financial Services, UGFS (Afrique du Nord) pour aider le PNUD à collecter des données pour son étude sur "L'écosystème de l'investissement à impact en Tunisie" pour évaluer le potentiel général du marché de l'investissement à impact en Tunisie et identifier les principaux acteurs, opportunités et défis dans le développement d'un écosystème d'investissement à impact en Tunisie.

Marché boursier libyen – En septembre 2021, la SID a organisé un atelier virtuel pour promouvoir les services consultatifs en Soukuk de la SID, sur les « Soukuk libellés en monnaie locale » en collaboration avec le marché boursier libyen (LSM). L'atelier a été assisté par diverses banques commerciales et islamiques en Libye. L'objectif de l'atelier était de soutenir et d'aider le marché boursier libyen à trouver une alternative islamique aux bons du Trésor et un produit islamique pour la gestion des excédents financiers en liquidités. Ceci à la lumière de l'augmentation actuelle du nombre de banques islamiques et de guichets islamiques émanant des banques traditionnelles. L'atelier a également traité de la méthodologie de la SID dans le développement de produits islamiques pour les marchés monétaires et financiers, les structures de soukouk, les critères de sélection des actifs, le mécanisme de tarification des soukouk et les enchères pour les soukouk locaux. L'atelier a été très réussi et a bénéficié de l'assistance d'un large public spécialisé.

1,27 milliard USD

En 2021, la Coalition atteignit conjointement un tiers de son Objectif de 4 milliards USD

Forum sur le financement des PME (SMEFF). La SID a rejoint le réseau mondial des membres du SME Finance Forum en 2020. Le SMEFF rassemble un réseau mondial qui comprend plus de 200 banques, institutions financières non bancaires, fintech et banques de développement du monde entier pour soutenir les PME par l'échange de connaissances et le changement de politiques et des partenariats percutants. La SID est également membre du marché virtuel de financement des PME récemment lancé, qui promeut le partenariat avec les principales fintechs, les institutions financières et les investisseurs. En outre, le PDG de la SID a présenté une vidéo sur l'importance de la finance verte pour les PME, et qui a été projetée au Forum mondial de financement des PME 2021.

Réunion des partenaires du Forum sur l'investissement en Afrique (FIA). nommée pour représenter le groupe de la Banque islamique de développement (GBID) au sein de la plateforme du FIA tout au long de 2020 et 2021 et s'était activement engagée auprès des membres fondateurs du FIA et des sponsors de projets pour des accords de cofinancement initiés par la plateforme de développement d'accords du FIA. En 2021, la SID et d'autres partenaires du FIA avaient travaillé à la mise en place d'un Deal Development Network (DDN). Le DDN sera une plate-forme établie sous les auspices du FIA avec l'objectif primordial de faire progresser les projets du stade de la conception à la banquabilité. Le DDN renforcera également l'orientation des partenaires du FIA et intégrera cette activité essentielle qui a le potentiel d'induire des retombées de développement significatives sur le Continent Africain.

La Coalition pour une reprise durable et inclusive du secteur privé. Depuis Novembre 202, la SID fait partie d'une coalition en partenariat avec la Banque Africaine de développement, la Banque ouest-Africaine de développement, FinDev Canada, la société de financement de développement des Etats-Unis et l'Association des institutions financières Européennes de développement au nom de toutes ses institutions membres: Société Belge d'l'investissement pour les pays en développement, ou BIO (Belgique), BMI (Belgique), CDC (Royaume-Uni), Cofides (Espagne), DEG (Allemagne), Finnfund (Finlande), FMO (Pays-Bas), Fonds d'investissement pour les pays en développement ou IFU (Danemark), Norfund (Norvège), Banque autrichienne de développement ou OeEB (Autriche), Proparco (France), Fonds suisse d'investissement pour les marchés émergents ou SIFEM (Suisse), Simest / CDP (Italie), Sofid (Portugal), et Swedfund (Suède). En 2021, la Coalition avait atteint conjointement un tiers de son objectif de 4 milliards USD. Durant cette période, les signataires avaient collectivement engagé 1,27 milliard USD de financement en faveur des MPME en Afrique, et un soutien combiné via une assistance technique qui atteignit plus de 7 millions USD. Dans le cadre des efforts visant à atteindre l'objectif de 4 milliards USD pour un financement dédié aux MPME en Afrique, la SID a participé à l'élaboration du rapport annuel de la Coalition et partagé des informations sur sa contribution au continent Africain.

> **Le SMEFF rassemble un réseau mondial qui comprend plus de 200 banques, institutions financières non bancaires et fintech.**

STIMULER LES PROGRÈS DES ODD GRÂCE À L'INCLUSION FINANCIÈRE NUMÉRIQUE

Pour la reprise post-pandémique et dans le but de renforcer la résilience face aux défis futurs, il est important de comprendre la portée de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des ODD. En effet, non seulement le cadre des ODD peut servir d'outil utile s'il est correctement intégré dans les actions post-pandémiques et les plans de relance, mais aussi parce qu'il peut être une bonne occasion de mettre en synergie les multiples programmes pour un avenir durable.



Bien qu'elle soit difficile à quantifier, la pandémie du COVID-19 est susceptible d'avoir des répercussions négatives graves sur la réalisation des ODD. Non seulement cela risquerait d'entraver ou d'inverser les progrès réalisés dans plusieurs domaines, mais pourrait également exacerber des niveaux déjà élevés d'inégalités au sein des pays et entre les pays. Ce que nous avions constaté au cours de la période précédant la pandémie, c'était que, malgré les progrès réalisés, les mesures visant à atteindre les ODD n'avançaient pas à la vitesse requise. Selon le Forum politique de haut niveau (HLPF) en 2020, même avant la pandémie, les ODD n'étaient pas en voie d'être atteints à l'horizon 2030.



De plus, les circonstances inhabituelles créées par la pandémie de COVID-19 ont intensifié les interdépendances entre les ODD. Par exemple, l'intersection entre les défis de la santé et de la durabilité a été rendue plus claire par la pandémie. La lenteur de la mise en œuvre des ODD les plus touchés par la pandémie pourrait influencer la réalisation d'autres ODD, à court ou à long terme, créant un nouveau modèle d'interconnexion entre eux.

L'un des principaux impacts positifs du COVID-19 est son rôle dans l'accélération de la transformation numérique dans le secteur financier. La recherche empirique a prouvé que sans le développement et le déploiement appropriés de la technologie numérique, le monde ne parviendrait pas à atteindre les ODD. Le fait encourageant est que la montée en puissance des entreprises fintech et de leurs services, opérations, infrastructures et processus intégrés a contribué positivement au programme d'inclusion financière. Laquelle inclusion financière, est un objectif important du développement financier ; en conséquence, il a été positionné comme un catalyseur-clé d'autres objectifs de développement dans le Programme 2030, où il figure comme cible dans huit des 17 objectifs. A cet égard, la fintech et d'autres services financiers numériques inclusifs contribuent à la réalisation de l'inclusion financière et sont sur le point d'apporter des avantages significatifs aux populations mal desservies.

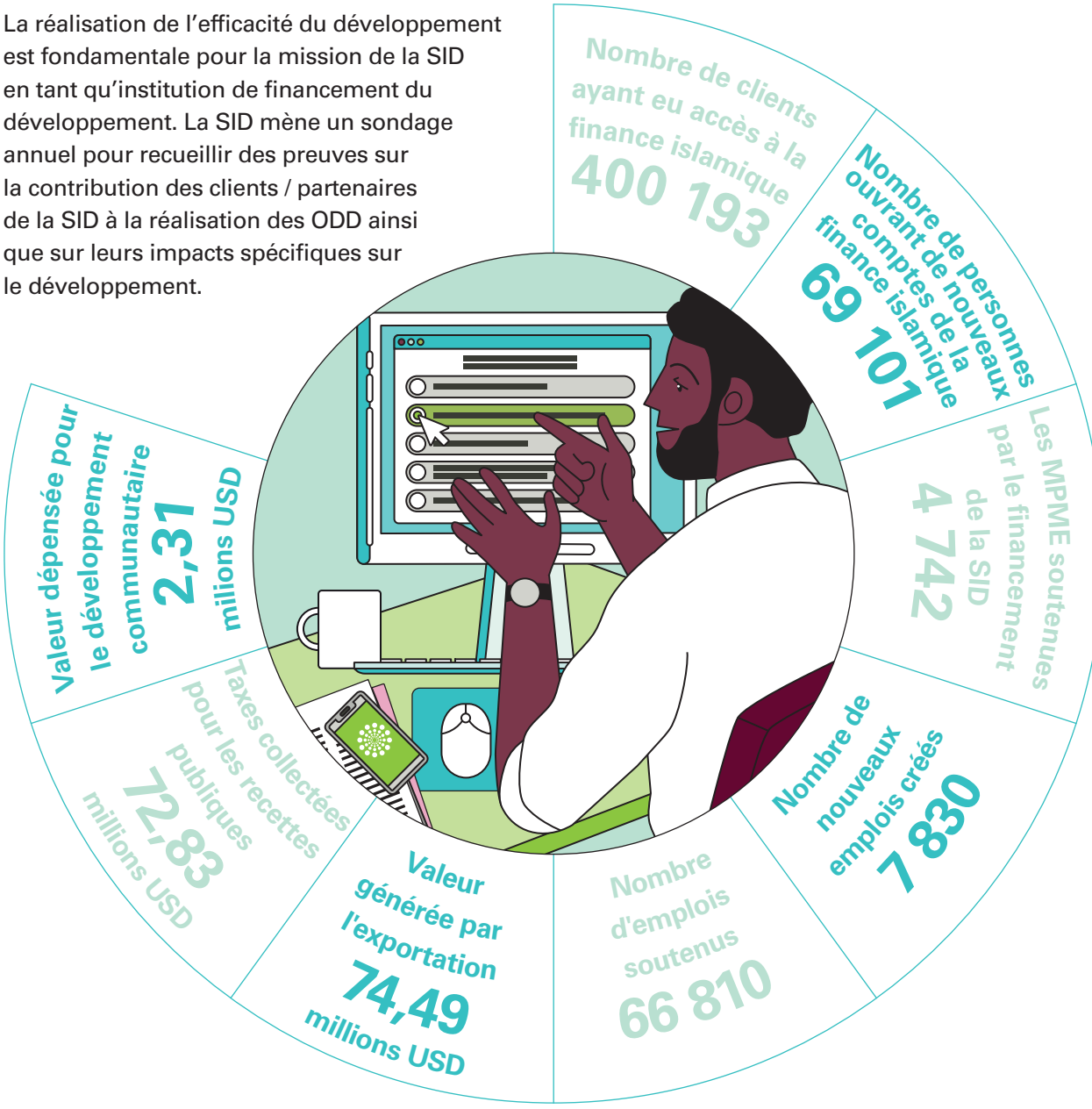
Pour relever les défis de l'inclusion financière et repousser les limites de l'accès au financement, la SID a créé la plateforme de renseignement financier (PRF) dans le but de promouvoir l'accès aux services financiers sur les marchés financiers mal desservis des pays membres, avec la fintech en tant que principal axe. Le secteur des technologies financières atteindrait une plus grande efficacité opérationnelle et offrirait une expérience client de qualité supérieure. Avec comme résultante l'accélération du rythme des progrès pour atteindre plusieurs ODD connexes. Ce qui constitue un objectif majeur du programme de développement du G20. La fintech stimulerait l'innovation et répondrait aux besoins de financement d'une population plus large. Il serait susceptible d'ouvrir le secteur aux acteurs émergents de la Fintech, supprimerait les obstacles qui entravent la croissance des sociétés financières, débloquerait le financement des PME et augmenterait la pénétration des prêts hypothécaires. En outre, le secteur de la Fintech améliorerait l'accès au financement ainsi que les offres de produits pour mieux répondre aux besoins des populations non bancarisées ou mal desservies.

La SID agit en tant que leader du pilier de l'investissement dans le cadre du Programme des ponts commerciaux arabo-africains (AATB). Le programme AATB est un programme régional de promotion du commerce qui vise à relever certains des défis rencontrés dans la promotion du commerce entre les deux régions. Le programme AATB devrait accroître les investissements et le commerce entre les régions arabe et africaine et couvrir diverses dimensions, notamment le financement des infrastructures, les services consultatifs et l'assistance technique. Le rôle de la SID est axé sur le pilier d'investissement. En 2021, la SID a travaillé sur des lignes de financement et des financements à terme avec une composante de l'AATB et a cofinancé trois facilités de ligne de financement avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), dont 25 millions USD en faveur de First City Monument Bank Nigeria, 20 millions Euros à Afriland First Bank Cameroun et 20 millions USD à Coronation Merchant Bank au Nigeria.

la SID a rejoint le conseil consultatif des ODD pour les Conseils mondiaux des ODD en septembre 2021. Les Conseils mondiaux pour les ODD, une initiative des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'OCDE, constituent un réseau interdisciplinaire unique de décideurs issus de gouvernements, d'organisations internationales et d'universités, et du secteur privé se réunissent pour partager des pratiques innovantes et discuter de la mise en œuvre créative des 17 ODD aux niveaux national et mondial. Les Conseils mondiaux ont été lancés en février 2018 lors du **Sommet mondial des gouvernements à Dubaï**, et les membres des Conseils suivent un plan de travail de deux ans tirant parti de leurs réseaux, expertise et influence pour faciliter de nouveaux partenariats entre les gouvernements et d'autres entités afin de mettre en œuvre leurs solutions innovantes. **Un nouveau mandat pour 2021-2023** est en cours et en septembre 2021, la SID avait rejoint le conseil consultatif des ODD en tant que membre de ce panel d'experts. L'objectif est d'aider à la conception, la mise en œuvre et la mise à l'échelle des initiatives lancées par les autres conseils des ODD en leur offrant la possibilité de tirer parti des connaissances et du réseau des membres, ainsi que mobiliser des sources de financement pour permettre et optimiser les résultats cibles de ces initiatives.

4.3 RÉSULTATS DU SONDAGE SUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT 2021

La réalisation de l'efficacité du développement est fondamentale pour la mission de la SID en tant qu'institution de financement du développement. La SID mène un sondage annuel pour recueillir des preuves sur la contribution des clients / partenaires de la SID à la réalisation des ODD ainsi que sur leurs impacts spécifiques sur le développement.



Remarque : Le sondage annuel sur l'efficacité du développement de la SID comprenait des questions spécifiques concernant la contribution des projets soutenus par la SID aux ODD. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel sur l'efficacité du développement 2021.

4.4 RÉCOMPENSES ET RECONNAISSANCE

« Meilleur contributeur à l'industrie de la finance islamique »
Centre AlHuda des services bancaires islamiques et de l'économie

« La meilleure transaction de l'année au Koweit» pour les Soukouk Niveau 2 de 300 millions USD de la banque Internationale de Koweït »
Islamic Finance News (IFN) 2021

« l'Impact Social /SRI/ESG La meilleure transaction de l'année » pour les Soukouk durables de 1,5 milliard USD de la BID »
Islamic Finance News (IFN) 2021

« Cross-Border Deal of the Year» et «Pakistan Deal of the Year» 2019 pour la facilité de financement à deux devises pour le projet éolien de 50 MW de NASDA Green Energy
Islamic Finance News (IFN) 2020

« Contribution exceptionnelle à l'innovation financière responsable ESG Global 2019 »
Capital Finance International (cfi) 2019

« Le meilleur programme de développement du capital humain 2017 »
Prix mondiaux de la finance islamique (GIFA)

« Opération souveraine de l'année 2016 »
Islamic Finance News (IFN) 2017

« Institution la plus remarquable pour sa contribution à la finance islamique »
Kuala Lumpur Islamic Finance Forum (KLIFF) 2015

« Opération Africaine de l'Année» pour son rôle dans l'émission du premier Soukouk souverain de 100 milliards de FCFA de la République du Sénégal »
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Opération transfrontalière de l'année» pour son rôle dans l'opération Mourabaha de produits historiques de 100 millions USD avec Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ »
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Prix d'excellence pour la contribution exceptionnelle au développement de la finance islamique dans le secteur privé »
The London Soukouk Summit 2015

« Prix de l'économie islamique – Catégorie Monnaie et Finance »
Dubai Chamber of Commerce and Industry and Thomson Reuters 2015

« Prix de la meilleure initiative de financement »
African Banker Magazine 2015

« Meilleure banque de développement »
CPI Financial 2015

« Prix d'excellence pour le développement du secteur privé islamique – MENA 2014 »
International Finance Magazine 2014

« Meilleur fournisseur de crédit-bail islamique" et « Meilleur conseiller en finance islamique »
CMO Organization 2014

« Prix de l'excellence commerciale de la banque islamique »
Acquisition International Magazine 2014

« Banque islamique de l'année »
ACQ Global Awards 2014

« Meilleur développeur du secteur privé – Moyen-Orient »
IAIR Awards on Global Economy and Sustainability 2014

« Meilleure banque de développement »
CPI Financial 2014

« Meilleure initiative financière islamique »
Tatweej Academy for Excellence Awards 2013

« Prix de l'excellence institutionnelle 2012 »
The World Islamic Banking Conference (WIBC) 2012

4.5 LA SID EN PHOTOS

Après le succès du premier concours de photographie organisé l'année précédente nous avons sollicité des photographes dans les 55 pays membres afin de nous munir leurs meilleures photos. Une sélection de photos est exposée dans les pages suivantes.























CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'À LA FIN 2021



Dr. Bandar M.H. Hajjar
(Président du Conseil)



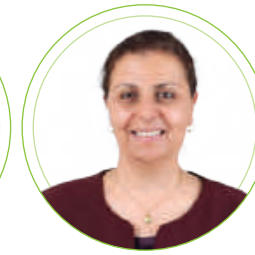
Dr. Rami M.S. Ahmad



M. Khalifa Sarr



M. Wisam Jasem
Al-Othman



Mme. Moufida
Jaballah Srarfi



M. Ismail Ali Manik



Dr. Hamad Bin
Suleiman Al Bazai



Dr. Fahad M. Al-Turki



M. Abdulrahman
Abdullah Alsakran



M. Laaziz Faid

Remarque : Dr Bandar M.H. Hajjar a été président du Conseil d'administration jusqu'au 5 août 2021.

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale est la plus haute autorité de la SID, englobant pays membres et Institutions. Elle a pour principales fonctions d'élaborer les politiques qui régissent le travail de la SID et d'assurer la supervision générale de la société. L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir d'exercer tous les pouvoirs et prérogatives à elle dévolus, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale en vertu de l'Accord portant création de la SID.

5.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA est principalement responsable de l'adoption des politiques, de la stratégie opérationnelle, du budget et de la conduite générale des activités de la SID dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est composé de dix membres et est présidé par le Président du Groupe de la BID. Parmi les autres membres figurent les représentants de la BID, des groupes Afrique, Asie et Asie-arabe, des Institutions financières publiques, et un membre permanent de l'Arabie saoudite (qui représente le plus important actionnaire après la BID).

Conformément à l'Accord portant création de la SID, le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire, lorsque l'activité de la Société l'exige, sous condition d'atteinte du quorum requis et fixé au moins aux deux tiers des voix des membres. Une réunion extraordinaire peut également être invoquée à tout moment par le Président ou à la demande de trois membres du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration nommés par la Banque doivent recevoir les voix de la Banque divisée en parts égales entre eux, et chaque membre du CA dispose, pour le vote, du nombre de voix qui ont été comptées pour son élection, et auquel les membres électeurs de la SID ont eu droit.

Le CA est autorisé conformément au Règlement Intérieur de la Société à exercer tous les pouvoirs de celle-ci, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale, et à fixer des conditions et des procédures en vertu desquelles le Président du Conseil d'Administration peut soumettre différents types de problèmes selon une procédure accélérée.

5.3 COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'administration nomme un Comité Exécutif (CE) parmi ses membres qui agit en tant qu'organe de décision accélérée. Il a le pouvoir d'approuver toutes les opérations de financement et d'investissement, examiner la performance des investissements et des opérations de financement existants et assurer leur alignement avec le mandat de développement de la SID, évaluer le progrès réalisé par la SID en matière d'efficacité du développement, examiner et recommander les plans d'affaires et le budget annuel de la SID en plus des autres pouvoirs délégués au CE par le Conseil.

Le Comité Exécutif est composé de six membres au maximum, parmi lesquels deux sièges sont respectivement attribués de façon permanente au Président du Conseil d'Administration et au représentant de l'Arabie Saoudite. Les membres du CE changent chaque année, permettant ainsi à tous les membres du Conseil d'œuvrer au sein du Comité.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL À LA FIN 2021

1. Dr Bandar M. H. Hajjar (Président du Conseil d'administration de la SID)
2. Dr. Fahad M. Al-Turki
3. Dr. Rami M.S. Ahmad
4. M. Khalifa Sarr
5. M. Ismail Ali Manik

5.4 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'Administration nomme un Comité d'Audit parmi ses membres, en charge de superviser les aspects du Contrôle Interne et Financier de la SID, ainsi que sa conformité à son mandat, et de livrer ses conclusions au CA.

COMITÉ D'AUDIT À LA FIN 2021

1. Dr. Fahad M. Al-Turki (président)
2. M. Khalifa Sarr
3. M. Wisam Jasem Al-Othman
4. M. Saleh Mugbel Al Khalaf (membre et expert indépendant)

Remarque : Le Comité d'audit a été renommé Comité de vérification, de gestion des risques et de conformité en décembre 2021.

5.5 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général, sous la supervision générale du Président du Conseil d'Administration, gère l'activité quotidienne de la SID. Il est également responsable de la nomination des agents et du personnel de la société. Dans la limite autorisée par le CA, le Directeur Général approuve les financements et les investissements de la SID. Le Conseil d'Administration a nommé M. Ayman Amin M. Sejiny au poste de Directeur Général de la SID le 23/12/1439 (Septembre 2018) pour un mandat de trois ans, renouvelé ensuite pour un an.

5.6 COMITÉ DE CHARIA DE LA BID

En 2012, le Comité de Charia de la SID a été intégré à celui de la BID, formant le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Il est chargé de conseiller le Groupe de la BID sur la conformité à la charia de ses produits et transactions. Le comité est composé des éminents universitaires suivants :

COMITÉ DE CHARIA DU GROUPE DE LA BID À LA FIN 2021

1. Shaikh Mohamad Taqi Alosmni
2. Shaikh Abdulla Bin Manei'a
3. Dr. Mohammed Alroki
4. Dr. Mohammad Alshafe'e
5. Dr. Bashir Aliyu Umar
6. Dr. Osaid Kailani
7. Dr. Koutoub Moustapha Sano

LA DIRECTION DE LA SID JUSQU'À LA FIN 2021



M. Ayman Sejiny



M. Aamir Husain Khan



M. Ikbal Daredia



M. Abdullah Khatib



M. Omar Hashem



M. Osman Buyukmutlu



Dr. Mohammed Alyami



M. Tahir Naseem



M. Buba Barrow



M. Taufique Hasan



M. Karim Jan

5.7 LA DIRECTION DE LA SID

1. M. Ayman Sejiny, PDG
2. M. Aamir Husain Khan, Directeur du département des capitaux propres des marchés mondiaux
3. M. Ikbal Daredia, Directeur par intérim d'investissement et du financement directs et directeur par intérim de la trésorerie
4. M. Abdullah Khatib, Directeur de la gestion des actifs
5. M. Omar Hashem, Directeur du soutien institutionnel
6. M. Osman Buyukmutlu, directeur du département de la stratégie, des politiques et de la recherche
7. Dr. Mohammed Alyami, Directeur de l'efficacité du développement
8. M. Tahir Naseem, Directeur des affaires juridiques
9. M. Buba Barrow, Directeur par intérim des finances et de la comptabilité
10. M. Taufique Hasan, Directeur par intérim de la gestion des risques
11. M. Karim Jan, Directeur par intérim de l'audit interne

5.8 CHANGEMENTS DES CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et nouvelles embauches de la SID, les changements suivants ont eu lieu au sein des cadres supérieurs et intermédiaires de la SID au cours de 2021 :

1. M. Omar Hashem a rejoint la SID en tant que Directeur du département du soutien institutionnel le 03/10/2021.
2. M. Tahir Naseem a été nommé Directeur juridique au sein du département juridique à compter du 02/05/2021.
3. M. Karim Jan a été nommé chef d'unité des audits du siège au sein du département d'audit interne à compter du 02/05/2021.
4. M. Muminu Mayanja a été nommé chef d'unité, audits de suivi et d'entités détenues au sein du département d'audit interne à compter du 02/05/2021.
5. M. Mohammad Kamran a été nommé chef de division, Risque de crédit au sein du département de gestion des risques à compter du 02/05/2022.
6. M. Taufique Hasan a été nommé chef de division, administration du crédit au sein du département de gestion des risques à compter du 02/05/2021.
7. M. Sahal Almarwai a été nommé chef de division, communication externe et gestion des événements au sein du Forum du Groupe de la BID (THIQAH) à compter du 02/05/2021.
8. M. Sami Alahmadi a rejoint la SID en tant que chef de division des services administratifs et de l'assistance informatique au sein du département du soutien institutionnel le 13/06/2021.
9. M. Siraj Al Islam a rejoint la SID le 16/08/2021 en tant que chef de division des affaires juridiques des capitaux propres et de la gestion des actifs au sein du département juridique.

LA SID ACHÈVE SON EXERCICE DE RESTRUCTURATION EN 2021

La SID a achevé avec succès la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et l'exercice de cartographie du Personnel au cours de l'année 2021. La nouvelle structure organisationnelle a amélioré l'efficacité opérationnelle de l'Organisation et a permis à la Direction de la SID de se concentrer sur la réalisation des buts et objectifs de l'Entreprise décrits dans le plan triennal d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration.

Résultats atteints :

- Assurer l'alignement entre la stratégie d'affaires, la structure organisationnelle et le capital humain pour continuer le voyage vers le succès et les réalisations.
- Créer et établir un organigramme et une compréhension claire des rôles, des responsabilités et des lignes hiérarchiques des fonctions et leur Personnel.
- Assurer le redéploiement idoine du Personnel en fonction des compétences, qualifications et expériences des uns et des autres de ses Agents.
- Achever l'examen des griefs du Personnel découlant de la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et de ses résultats.

Autres initiatives RH de l'année :

- Promouvoir en permanence l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les membres du Personnel en proposant des modalités et des directives flexibles de travail.
- Mise à jour de la matrice de délégation d'autorité (DoA) existante pour fournir aux fonctions la délégation et la souplesse requises pour mener leurs activités commerciales de manière efficace et efficiente.
- Mise à jour du cadre de gouvernance des ressources humaines, y compris les règles, règlements, politiques et procédures du Personnel pour répondre aux besoins et aux demandes de l'Organisation.
- Une culture d'entreprise axée sur la performance entretenue dans le cadre de l'introduction de la reconnaissance et des récompenses pour motiver le Personnel à une performance accrue et meilleure.

5.9 EXERCICE DE MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BID

Prenant en compte les contributions de la table ronde du Conseil des gouverneurs qui a eu lieu lors de la 46ème réunion annuelle à Tachkent, en Ouzbékistan, le président du Groupe de la Banque islamique de développement (GBID) et président du groupe, S.E. Dr. Muhammad Al Jasser a lancé une nouvelle initiative visant à mettre à jour et à redynamiser le cadre stratégique décennal du Groupe de la BID pour la période restante (2022-2025) afin de mieux l'aligner avec les priorités de développement des pays membres. A l'issue de cet exercice, une stratégie mise à jour sera préparée, qui guidera simultanément la préparation et la formulation du programme de travail annuel (PTA) 2022 et fournira la base du programme de travail intégré (PTI) 2023-2025. Trois domaines prioritaires ont été approuvés pour guider le Groupe de la BID dans le réalignement de sa stratégie, tandis qu'une priorité élevée a été attribuée au développement d'infrastructures durables et d'un capital humain inclusif en tant que piliers fondamentaux pour l'avenir.

Le cadre stratégique décennal du Groupe de la BID a été formulé pour la première fois en 2015, qui a coïncidé avec l'année où les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés à l'échelle mondiale. Cependant, le paysage mondial actuel nécessite l'examen et la consolidation en temps opportun des ODD pour garantir que les objectifs cruciaux puissent être atteints d'ici l'an 2030. Par conséquent, il est envisagé que les stratégies et interventions renouvelées résultant de cet exercice permettront au Groupe de la BID de devenir plus pertinent et réactif aux demandes croissantes de ses pays membres et relever efficacement les défis clés tels que les transformations technologiques, les questions liées au changement climatique et plus encore.

TROIS DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE RÉALIGNEMENT DE LA STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BID





6 NOS PRATIQUES

La SID a mis en place des mécanismes institutionnels et de gouvernance pour assurer la plus grande conformité, régularité, transparence, intégrité et légalité dans toutes ses activités, transactions et opérations. Notre plus grande priorité réside dans le respect des normes de responsabilité et de transparence les plus élevées afin de garantir la confiance du public tout en garantissant une efficacité maximale du développement.

6.1 GESTION DES RISQUES ET CONFORMITÉ

En s'appuyant sur les procédures du groupe de la BID en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent, de la lutte contre le financement du terrorisme et de la politique de connaissance de la clientèle (KYC), la SID s'engage fermement à garantir que toutes ses activités sont régies par ses règles, procédures et directives strictes. Toutes les activités sont menées sur la base d'un examen rigoureux, d'une diligence raisonnable, d'un suivi et d'une supervision à l'aide de systèmes de filtrage et de criblage automatisés qui couvrent tous les principaux programmes de sanctions internationales, les embargos, les personnes politiquement exposées (PPE) et les listes d'application légale et réglementaire. Cette politique a été approuvée par le Conseil des directeurs exécutifs de la BID en 2019 et par le Conseil d'administration de la SID en 2020. En outre, la SID prend en considération la dernière version des recommandations impartiales et apolitiques d'entités internationales spécialisées telles que le Groupe d'action financière (GAFI) relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme, la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Résolution n° 1373 des Nations Unies sur la sécurité, en tant que mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En tant que membre du groupe de la BID, la SID a également une politique d'intégrité, une politique de divulgation d'informations et de conflits d'intérêts et une politique de dénonciation traitant de la lutte contre la corruption, la lutte contre la fraude et les conflits d'intérêts.

Toutes les questions liées à la conformité sont confiées et traitées par une unité de conformité dédiée au sein de la SID, qui relève fonctionnellement au Comité des risques et de la conformité du Conseil d'administration et est responsable de: l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, manuels et procédures liés à la conformité, la supervision et le suivi de toutes les activités liées à la prévention, la détection et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation liées à la conformité, et la fourniture d'un soutien et de conseils à la haute direction de la SID. Cela garantit que les risques de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont correctement identifiés, atténués et exclus.

« En tant que membre du groupe de la BID, la SID a également une politique d'intégrité, une politique de divulgation d'informations et de conflits d'intérêts.

6.2 AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne est une activité indépendante d'assurance et de conseil qui ajoute de la valeur à la SID en l'aidant à atteindre ses objectifs. Il utilise une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de la SID. La fonction adopte les directives obligatoires de l'Institut des auditeurs internes, et son indépendance vis-à-vis de la responsabilité de la direction est essentielle à sa capacité à réaliser des audits de qualité en maintenant une position neutre et objective. Elle est libre de toute ingérence de tout élément de la SID sur les questions de sélection, de portée, de procédures, de fréquence, de calendrier ou de contenu du rapport d'audit interne. Son indépendance est assurée par des rapports fonctionnels au comité d'audit du conseil d'administration de la SID.

La fonction utilise une approche basée sur les risques pour développer son plan d'audit annuel, qu'elle aligne avec les priorités et les objectifs stratégiques de la SID et fait donc face aux risques les plus pressants de la SID. La couverture de l'audit est réalisée en canalisant l'effort d'audit vers les fonctions commerciales, de soutien et de contrôle au sein de la Société. En 2021, le Département s'est concentré sur les activités de trésorerie et d'de capitaux propres de la SID ainsi que sur ses pratiques en matière de technologie de l'information et de ressources humaines. En 2022, il se concentrera, entre autres, sur l'évaluation des divisions d'émission de crédit, de l'information financière et des politiques de la SID, ainsi que sur les conseils à la direction sur la manière de renforcer et d'améliorer ses politiques et procédures.

Le Département entretient des relations de travail cordiales avec l'équipe de direction qui est chargée de veiller à ce que tout problème ou risque soulevé soit traité dans un délai approprié et convenu. Une confirmation à cet effet est toujours fournie au département pour validation assurant que les risques soulevés ont bien été corrigés avec succès.

6.3 LES AFFAIRES JURIDIQUES

La fonction des affaires juridiques a pour mandat d'aider, de soutenir et de compléter la mission de la SID en fournissant des services juridiques précis, efficaces, efficients et opportuns qui protègent au mieux nos intérêts. La fonction des affaires juridiques est également responsable de la gestion de tous les risques juridiques émanant des opérations de la SID et fournit du soutien aux niveaux organisationnel et commercial, y compris tous les projets, transactions et arrangements institutionnels impliquant la SID.

6.4 CHARIA

Alors que la responsabilité du Conseil de la Charia du Groupe de la BID est d'approuver tous les aspects liés à la Charia de toutes les transactions, produits, politiques et documents entrepris par la SID afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règles et principes de la Charia, les problèmes quotidiens liés à la charia sont gérés par le conseiller de la Charia de la SID en étroite collaboration avec la section de conformité à la charia du groupe de la BID en fournissant un soutien technique et des conseils aux fonctions commerciales et de contrôle de la SID.

Toutes les activités de gestion des risques et de conformité sont entreprises sur la base d'un examen rigoureux, d'une diligence raisonnable, d'un suivi et d'une surveillance à l'aide de systèmes de filtrage et de criblage automatisés



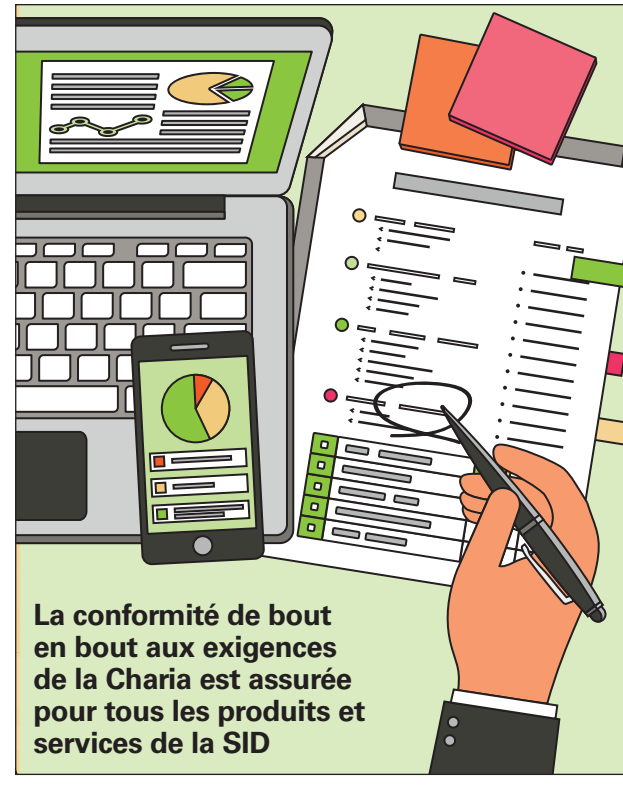
La fonction Juridique assiste, soutient et complète la SID grâce à la fourniture de services juridiques précis, efficaces, efficients, opportuns et réglementaires



L'indépendance de l'Audit Interne vis-à-vis de la responsabilité de la Direction est essentielle à sa capacité à réaliser des audits de qualité en maintenant une position neutre et objective



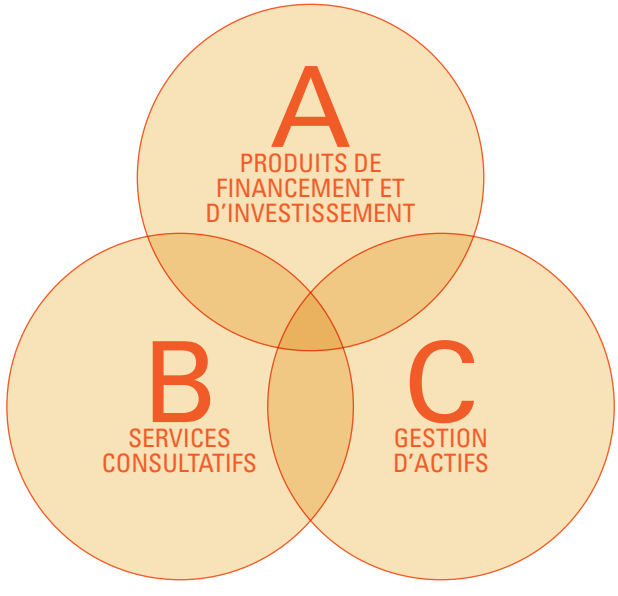
La conformité de bout en bout aux exigences de la Charia est assurée pour tous les produits et services de la SID





7 NOS PRODUITS ET PROCÉDÉS

Les offres diversifiées et conformes à la Charia de la SID sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des pays membres dans différents secteurs industriels.



7.1 TROIS PRODUITS

La SID jouit d'une position privilégiée puisqu'elle offre trois ensembles de produits et services conformes à la charia à ses clients du secteur privé des pays membres. Ces produits se complètent et sont interdépendants :

A. PRODUITS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La SID s'appuie sur un portefeuille de produits différents pour servir le secteur privé des pays membres. Elle offre à la fois un financement à terme et une contribution en capitaux propres pour les nouveaux projets (Greenfield) du secteur privé ou les projets en cours de développement ou de modernisation. La SID développe aussi le financement à court terme pour couvrir le fonds de roulement ou fournir des matières premières pour une durée maximale de 24 mois. Par ailleurs, elle développe des lignes de financement en faveur des banques commerciales et des institutions locales de financement du développement dans les pays membres afin de financer indirectement leurs petites et moyennes entreprises (PME). Parallèlement, elle structure, organise et gère la syndication et la titrisation.

Les produits de financement et d'investissement de la SID incluent :

Moucharaka (co-entreprise)

Dans le contexte des affaires et du commerce, le terme moucharaka fait référence à un partenariat ou à une coentreprise à but lucratif. Ce produit financier est considéré par certains comme la forme la plus pure du financement islamique, tous les investisseurs participent au capital d'une coentreprise et acceptent de partager les bénéfices selon un ratio préalablement convenu. Les pertes sont limitées pour les investisseurs dans la proportion de leurs apports en capitaux respectifs.

Moudaraba (partage des bénéfices)

Il s'agit d'une forme de partenariat pour laquelle une partie apporte les fonds tandis que l'autre fournit l'expertise et la gestion. Le premier (fournisseur de capital) est connu sous le nom de « rab-al-maal", alors que le second est appelé « moudarib" (entrepreneur). Les bénéfices générés par l'activité sont partagés entre les parties selon un ratio préalablement convenu. En cas de perte, le « rab-al-maal" perdra son capital et le « moudarib" perdra le temps passé et les efforts déployés pour gérer l'activité.

Mourabaha (marge sur le coût de revient)

Ce concept fait référence à la vente de marchandises à un prix qui inclut une marge bénéficiaire convenue par les deux parties. Le prix d'achat et de vente, les autres coûts et la marge bénéficiaire doivent être clairement établis au moment de la signature du contrat de vente.

Wakala (mandat)

Il s'agit d'un contrat pour lequel une personne (le client) demande à une autre partie d'agir en son nom (en qualité de mandataire) pour exécuter une tâche spécifique. Le mandataire sera rétribué pour ses services. Ce contrat est généralement couplé avec un autre produit financier compatible avec la charia.

« Le mandat de la SID de servir le secteur privé des pays membres s'effectue à travers une variété de produits et services.

Istisna

L'Istisna est un financement destiné à la fabrication. Il s'agit d'un contrat dans lequel une partie accepte de fabriquer/construire un actif sur l'ordre et selon les charges du payeur (acheteur). Dans ce contrat, les paiements sont réalisés par étapes afin de faciliter l'avancement progressif des travaux de fabrication/construction.

Ijara

Ce type de contrat fait référence à une location, un loyer ou une rémunération. En général, Ijara est utilisé lors de la vente de la jouissance (usufruit) ou d'un service pour un loyer convenu ou une rémunération convenue. À travers ce concept, la SID met des actifs à la disposition d'un client pour une période et un loyer convenus. Par exemple, des équipements tels qu'une usine de fabrication, des équipements d'automatisation ou un véhicule à moteur peuvent être loués à un client et, pendant la période de location, la SID conserve la propriété de l'actif.

B. SERVICES CONSULTATIFS

La SID propose un ensemble de services consultatifs aux gouvernements et aux entités des secteurs public et privé de ses pays membres. Ces services incluent l'évaluation de l'environnement des affaires des pays membres, assortie de toutes les actions de réforme obligatoires. Elle propose également des Services consultatifs pour le financement de projets, la restructuration/réhabilitation d'entreprises, la privatisation, la titrisation, la finance islamique et le développement des marchés de capitaux islamiques, notamment les soukouk.

C. GESTION D'ACTIFS

La SID sponsorise, gère (en qualité d'entrepreneur) et investit dans des fonds de capital-investissement et d'autres instruments d'investissement à but spécifique qui servent à investir dans des projets ou à les financer conformément à sa mission.

7.2 CYCLES D'UN PROJET

Le graphique suivant présente le cycle simplifié en sept étapes de conversion d'une transaction commerciale en projet d'investissement de la SID.

La SID propose un ensemble de services consultatifs aux gouvernements et aux entités des secteurs public et privé de ses pays membres.



- Les projets sont fournis directement à travers l'équipe de développement du business de la SID ou par le Client.
- Une évaluation de la conformité initiale est réalisée selon les directives d'investissement de la SID et sa stratégie pour assurer un impact maximal en matière de développement.



- Après l'approbation initiale du projet par les départements concernés/pertinents et le Comité d'investissement de la SID, la SID pilote un projet sanctionné par un rapport de diligence raisonnable et la fiche des conditions de financement.



- Le rapport de diligence raisonnable final et la fiche indicative sur les conditions seront présentés au Comité d'investissement de la SID pour validation et approbation.



- Les conditions de financement finales et la note d'information finale sur le projet sont présentées au Comité exécutif pour décision finale au nom du Conseil d'administration.



- La prise d'effet du projet est déclarée après confirmation de la conformité satisfaisante à toutes les obligations légales.
- Un décaissement a lieu lors de la déclaration de prise d'effet.



- L'équipe de suivi de la SID surveille attentivement chaque étape de la mise en œuvre.
- Elle suit les résultats du développement des projets qui ont atteint leur maturité opérationnelle de façon précoce.



- La SID clôture les registres sur un projet lorsque l'investissement est remboursé intégralement, ou lorsque la société se désengage en vendant ses parts.



8 ANNEXES

ANNEXE 1 : ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

APIF	Fonds d'investissement des biens Awqaf
AT	Assistance technique
AUM	Actifs sous gestion
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BIO	Société Belge d'l'investissement pour les pays en développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BRAVE	Aide à la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CED	Cadre pour la mesure de l'efficacité du développement
CEI	Centrale électrique indépendante
EAIF	Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente
FCC	Fonds commun de créances
FSID	Fonds de solidarité islamique pour le développement
GCA	Groupe de coordination arabe
IDFC	Club International de financement du développement
IFD	Institution financière de développement
IFI	Institution financière internationale
IFNB	Institution financière non bancaire
IMFD	Institution multilatérale de financement du développement
LOF	Ligne de financement
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MPME	Micro, petite et moyenne entreprise
NPL	Prêt non productif
OCI	Organisation de coopération islamique
ODD	Objectifs de développement durable
OFID	Fonds pour le développement international de l'OPEC
PED	Politique pour la mesure de l'efficacité du développement
PME	Petite et moyenne entreprise
PPCAA	Programme des ponts commerciaux arabo-africains
RAS	Royaume d'Arabie saoudite
SIACE	la Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
SID	Société islamique pour le développement du secteur privé
SIFC	Société internationale islamique de financement du commerce
SRI	Investissement éthique
TCAC	Taux de croissance annuel composé
WFDFI	Fédération mondiale des institutions de financement du développement

ANNEXE 2 : TABLEAU DES APPROBATIONS ET DES DÉCAISSEMENTS DEPUIS LA CRÉATION DE LA SID

Pays	Approbations (million USD)	Décaissements (million USD)
Albanie	4.35	4.10
Algérie	33.00	-
Azerbaïdjan	143.82	102.86
Bahreïn	83.81	18.24
Bangladesh	403.43	269.84
Benin	13.15	-
Brunei	3.66	-
Burkina Faso	43.94	41.02
Cameroun	45.04	17.05
Tchad	28.15	5.50
Côte d'Ivoire	157.00	50.88
Djibouti	4.00	4.00
Egypte	261.52	204.79
Gabon	46.71	-
Gambie	27.35	6.15
Guinée	2.84	2.99
Indonésie	190.80	60.77
Iran	164.86	36.31
Iraq	25.00	-
Jordan	109.10	55.31
Kazakhstan	247.80	34.03
Kuwait	64.13	54.13
Kirghizistan	49.90	22.09
Liban	7.00	-
Libye	76.00	10.00
Malaisie	109.66	100.55
Maldives	43.40	41.44
Mali	80.79	55.63
Mauritanie	78.99	57.70
Maroc	20.36	20.38
Mozambique	40.00	20.09
Niger	21.44	13.23
Nigéria	367.60	179.01
Pakistan	302.93	129.59
Palestine	7.00	4.00
Qatar	46.15	-
Arabie Saoudite	622.98	360.11
Sénégal	191.39	147.44
Sierra Leone	6.00	12.00
Soudan	79.61	52.80
Suriname	2.00	-
Syrie	152.50	56.30
Tadjikistan	54.50	42.42
Tunisie	54.71	51.64
Turquie	575.87	299.63
Turkménistan	2.50	10.00
Emirats Arabes Unis	93.90	50.90
Ouganda	65.00	-
Ouzbékistan	433.93	335.66
Yémen	177.31	99.73
Régional / Mondial	1,216.77	618.53
Total	**7,083.65**	**3,758.87**

ANNEXE 3 : TABLEAU DES FAITS FINANCIERS MARQUANTS

	2021 (Millions USD)	2020 (Millions USD)	2019 (Millions USD)
Déclaration de revenus :			
Revenu Total	54,611	32,124	(52,287)
Total des dépenses d'exploitation	46,000	47,351	53,560
Revenu net (perte)	8,611	(15,227)	(105,847)
Bilan :			
Actifs liquides	1,893,116	2,189,003	1,180,841
Actifs opérationnels nets	1,023,800	1,029,400	1,258,498
Autres actifs	47,961	49,426	89,756
Total d'actifs	2,964,877	3,267,829	2,529,095
Emprunts et dettes à long terme	1,800,335	2,163,644	1,481,973
Fonds propres	1,079,346	995,450	966,890
Ratios :			
Rendement sur actifs	0.3%	(0.01)	(0.04)
Rendement sur fonds propres	0.8%	(0.02)	(0.11)
Dette / fonds propres	166.8%	217.4%	153.3%
Fonds propres / Actifs	36.4%	30.5%	38.2%
Liquidité / Total d'actifs	63.9%	67.0%	46.7%

ANNEXE 4 : ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

Excellences
Mesdames et Messieurs
les membres de l'Assemblé générale

Société islamique pour le développement du secteur privé

Djeddah,
Royaume d'Arabie saoudite

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co

Comptables agréés

Waleed Bin Mohamed Sobahi
Expert-comptable agréé
Licence No. 378

Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite
18 Mai 2022
17 Shawwal 1443 AH

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la société islamique pour le développement du secteur privé (la « société ») qui comprennent le bilan au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la date indiquée, ainsi que les notes annexes à ces états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie et les variations des capitaux propres pour l'exercice prenant fin à cette date conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques élaborées par l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« OCAIFI »).

A notre avis, la société s'est également conformée aux règles et principes de la charia, tels que déterminés par le Comité de la Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (« GBID »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et les normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites en détail dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie de l'OCAIFI pour les comptables et commissaires aux comptes des institutions financières islamiques (Code de l'OCAIFI), Code de déontologie des comptables professionnels (Code IESBA) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers en vigueur dans la juridiction locale, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code de l'OCAIFI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

En cas d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise du document et le texte traduit, la version anglaise prévaudra.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Note	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Actif			
Espèces et quasi-espèces	5	**158,647,462**	305,058,959
Placements en marchandises et Wakala	6	**198,066,519**	526,847,463
Placements soukouk	7	**1,536,402,435**	1,357,096,279
Financement mourabaha	8	**120,430,904**	108,768,496
Vente à tempérament	9	**307,573,205**	359,287,367
Ijarah muntahia bittamleek	10	**220,675,530**	218,135,558
Actifs de contrats istisna'a	11	**15,846,231**	21,074,004
Investissements en capitaux propres	12	**359,274,458**	322,134,545
Autres actifs	13	**47,662,056**	49,253,246
Immobilisations corporelles		**298,128**	173,417
Actif, total		**2,964,876,928**	**3,267,829,334**
Passif et capitaux propres			
Passif			
Soukouk émis	14	**700,000,000**	1,000,000,000
Financement mourabaha	15	**1,100,334,902**	1,163,644,349
Charges à payer et autres dettes	16	**44,253,354**	53,079,798
Passif au titre des prestations définies	17	**39,722,752**	54,454,005
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID	18	**1,220,122**	1,201,580
Passif, total		**1,885,531,130**	**2,272,379,732**
Capitaux propres			
Capital-actions	19	**1,582,923,427**	1,525,448,350
Report à nouveau	20	**(477,569,912)**	(486,180,675)
Pertes actuarielles		**(26,007,717)**	(43,818,073)
Capitaux propres, total		**1,079,345,798**	**995,449,602**
Passif et capitaux propres, total		**2,964,876,928**	**3,267,829,334**

Les notes annexes (1 à 36) font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Note	2021 USD	2020 USD
Revenu			
Actifs de trésorerie			
Placements en marchandises et Wakala		4,552,922	7,400,081
Placements Soukouk	7	21,764,235	66,406,422
		26,317,157	**73,806,503**
Revenue/ (perte) des investissements en capitaux propres, net	12.4	**11,281,855**	**(18,308,653)**
Actifs de financement			
Financement mourabaha		1,690,299	3,431,101
Vente à tempérament		16,006,527	19,854,640
Ijarah muntahia bittamleek	22	13,425,057	11,483,784
Actifs de contrats istisna'a		949,745	1,103,004
		32,071,628	**35,872,529**
Provision pour perte de valeur des actifs de financement	23	4,114,634	(27,864,196)
Charges financières		(29,874,198)	(38,049,897)
Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change	24	(272,816)	860,327
Autres produits			
Frais d'administration		3,321,266	3,695,705
Frais de gestion		1,279,224	1,400,200
Honoraires de conseil		6,372,501	711,500
		10,972,991	**5,807,405**
Perte d'exploitation, total		**54,611,251**	**32,124,018**
Charges de personnel		(39,499,296)	(38,706,703)
Autres charges administratives		(6,450,306)	(8,529,293)
Amortissement		(50,886)	(114,600)
Charges d'exploitation, total		**(46,000,488)**	**(47,350,596)**
Gain net		**8,610,763**	**(15,226,578)**
Produits de placements non conformes à la charia	18	13,306	88,905
Transfert vers le Fonds de solidarité de la SID	18	(13,306)	(88,905)
Gain, total		**8,610,763**	**(15,226,578)**

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Capital-actions USD	Report à nouveau USD	Gain net/ (Perte) nette USD	Pertes actuarielles USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2019 (déclaré précédemment)	**1,394,376,616**	**(402,893,778)**	**-**	**(24,592,465)**	**966,890,373**
Ajustement à l'adoption de la FAS 30 le 1er janvier 2020 (note 22)	-	(68,060,319)	-	-	(68,060,319)
Solde retraité au 31 décembre 2019	**1,394,376,616**	**(470,954,097)**	**-**	**(24,592,465)**	**898,830,054**
Contribution au cours de l'exercice	131,071,734	-	-	-	131,071,734
Perte nette de l'exercice	-	-	(15,226,578)	-	(15,226,578)
Transfert aux pertes accumulées	-	(15,226,578)	15,226,578	-	-
Perte actuarielle de l'exercice tiré des régimes de retraite (Note 17.3)	-	-	-	(19,225,608)	(19,225,608)
Solde au 31 décembre 2020	**1,525,448,350**	**(486,180,675)**	**-**	**(43,818,073)**	**995,449,602**
Contribution au cours de l'exercice	57,475,077	-	-	-	57,475,077
Gain net de l'exercice	-	-	8,610,763	-	8,610,763
Mise en réserve	-	8,610,763	(8,610,763)	-	-
Gain actuariel de l'exercice tiré des régimes de retraite (Note 17.3)	-	-	-	17,810,356	17,810,356
Solde au 31 décembre 2021	**1,582,923,427**	**(477,569,912)**	**-**	**(26,007,717)**	**1,079,345,798**

ÉTAT DES FLUX DE LA TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Note	2021 USD	2020 USD
Opérations d'exploitation			
Gain net / perte nette de l'exercice		8,610,763	(15,226,578)
Ajustements pour :			
Gain/perte sur la juste valeur des investissements en capitaux propres, net	12	(8,394,621)	20,068,429
Charges financières		29,874,198	38,049,897
Amortissement		26,946,630	20,742,873
Dépréciation (reprise) / provision pour actifs financiers	23	(4,114,634)	27,864,196
Provision pour les engagements de retraite	17	8,424,714	6,898,307
Radiations du bilan	23	-	40,271,845
(Gain) / perte non réalisé(e) sur la juste valeur des placements en soukouk		19,157,271	(25,195,278)
Gain / perte tiré des dérivés islamiques, net des pertes de change	24	272,816	(860,327)
		80,777,137	**112,613,364**
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Placements en marchandises et placements wakala		326,233,725	(253,529,963)
Placements soukouk		(197,127,780)	(535,035,262)
Financement mourabaha		(17,439,726)	84,451,804
Vente à tempérament		47,333,039	81,305,778
Ijarah muntahia bittamleek		(11,654,049)	(40,907,116)
Actifs de contrats istisna'a		3,752,054	257,648
Investissements en capitaux propres		(28,745,292)	6,921,135
Autres actifs		497,073	(20,927,332)
Charges à payer et autres dettes		(4,216,450)	5,522,236
Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID		18,542	(47,776)
Trésorerie affectée aux opérations		199,428,273	(559,375,484)
Paiement des charges financières		(34,484,192)	(43,991,160)
Paiement des engagements de retraite		(5,345,611)	(3,095,363)
Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation		159,598,470	(606,462,007)
Opérations de placement			
Achats d'immobilisations corporelles		(175,597)	(73,508)
Opérations de financement			
(Remboursement) / produits de soukouk émis		(300,000,000)	700,000,000
Produits du financement mourabaha de marchandises		569,154,265	248,498,606
Remboursement du financement mourabaha de marchandises		(632,463,712)	(266,827,178)
Dotation au capital-actions		57,475,077	131,071,734
Trésorerie nette (affectée aux) / issue des opérations de financement		(305,834,370)	812,743,162
(Baisse) / hausse nette des espèces et des quasi-espèces		**(146,411,497)**	**206,207,647**
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		305,058,959	98,851,312
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	5	**158,647,462**	**305,058,959**

ÉTAT DE CHANGEMENTS DES ACTIFS HORS BILAN SOUS GESTION

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2021

	1er Janvier, 2021	Additions	Cessions / retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2021
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	**-**	**370,600,000**	**(326,700,000)**	**-**	**43,900,000**
Total	**-**	**370,600,00**	**(326,700,000)**	**-**	**43,900,000**

	1er Janvier, 2021	Additions	Cessions / retraits nets	Part du Moudarib	31 décembre, 2020
Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

La Société a conclu un accord sous forme d'une Wakala avec une institution financière pour laquelle elle fournit des services de gestion de placements et agit à titre d'agent. La Société n'est exposée à aucun rendement variable sur l'investissement de ces fonds et, par conséquent, ne contrôle pas ces fonds. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas ces fonds dans son état de la situation financière. Au cours de l'année, la Société a gagné 49.000 USD (2020 : néant USD) en tant que rémunération d'agent. La rémunération est convenue dans le cadre de l'accord-cadre entre la Société et l'institution financière.

1 ORGANISATION ET OPÉRATIONS

La société islamique pour le développement du secteur privé (la « société ») est une institution internationale spécialisée. Elle a été créée en vertu d'un accord signés et ratifiés par les membres. La société a commencé ses activités après la réunion inaugurale de son Assemblée générale tenue le 6 rabiä II 1421 (8 juillet 2000).

Aux termes de l'accord portant création de la société, la mission de la société est de promouvoir, dans le respect des principes de la charia, le développement économique des pays membres, en encourageant la création, la croissance et la modernisation d'entreprises privées produisant des biens et des services, de manière à appuyer les efforts de développement déployés par la Banque islamique de développement (« BID »).

La SID, en tant qu'institution financière multilatérale, n'est soumise à aucune autorité de régulation externe. Elle mène ses activités conformément à l'accord portant sa création et à ses règles et règlements internes.

La société exerce ses activités depuis son siège sis à Djeddah, en Arabie saoudite.

2 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (OCAIFI) et aux règles et principes de la charia, édictés par le Comité de charia du Groupe de la BID. En ce qui concerne les aspects non couverts par les normes de l'OCAIFI, la société applique les normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB) et leurs interprétations, publiées le Comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (IFRIC) de l'IASB, à condition qu'ils ne contredisent pas les règles et les principes de la charia tels que déterminés par le Comité de la charia de BID.

La préparation des états financiers implique l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables déterminantes qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs. Elle requiert également que la direction fasse preuve de jugement dans le cadre de l'application des politiques comptables de la société. Les aspects auxquels il convient d'accorder plus d'attention ou qui présentent une plus grande complexité, ou dont les hypothèses et les estimations revêtent une importance particulière pour les états financiers, sont détaillés à la Note 4.

Au cours de l'exercice clos au 20 Dhoul -hijja 1434 (25 octobre 2013), la société a adopté de manière anticipée les amendements à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » relatifs aux « Entités d'investissement » ainsi que les modifications subséquentes apportées à la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la norme IAS 27 « États financiers individuels » (les « Amendements »), entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2015. De ce fait, elle a cessé de publier des états financiers consolidés et suivi les dispositions transitoires énoncées dans les Amendements aux normes IFRS 10 et 12 pour autant qu'elles se rapportent à l'adoption des Amendements relatifs aux entités d'investissement.

Ces états financiers sont présentés en dollars américains (« USD »), qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

Entité d'investissement

Une entité d'investissement est une entité qui (a) obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de lui ou leur fournir des services de gestion d'investissement; (b) s'engage auprès du ou des investisseurs à investir les fonds conformément à son objet et dans le seul but d'obtenir en retour un gain en capital, des revenus d'investissement ou les deux; et (c) mesure et évalue la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

La société répond à cette définition et présente les caractéristiques typiques d'une « entité d'investissement » selon la description qui en est donnée dans les Amendements. Aux termes des Amendements, une entité d'investissement est tenue de comptabiliser à la juste valeur dans le compte de résultat ses investissements dans des filiales et des entreprises associées.

3 RESUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Ci-après un résumé des principales politiques comptables de la société :

Convention comptable

Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, sauf pour l'évaluation de la juste valeur de certains de ses actifs financiers et de l'évaluation actuarielle de ses obligations au titre des prestations définies conformément aux politiques comptables adoptées.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont enregistrées en dollars des États-Unis (« USD ») au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les écarts de conversion sont portés au compte de résultat.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique et libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de comptabilisation initiale. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en devises sont convertis en appliquant les taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Le gain ou la perte découlant de la conversion des éléments non monétaires évalués à la juste valeur est traité(e) conformément à la constatation du gain ou de la perte découlant de la variation de la juste valeur.

Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état de flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les placements en marchandises via des institutions financières dont l'échéance est de trois mois au plus à la date d'acquisition.

Placements en marchandises et Wakala

Les placements en marchandises sont effectués par le biais d'institutions financières et utilisés pour l'achat et la cession de produit avec un bénéfice fixe. L'achat et la vente de produits sont limités par les termes de l'accord entre la société et d'autres institutions financières islamiques ou conventionnelles. Les placements en marchandises sont initialement comptabilisés au coût réel, y compris les charges d'acquisition liées au placement et évalués par la suite au coût amorti minoré de toute dépréciation.

Le placement Wakala est un accord par lequel une partie (le « Muwakkil » / « Principal ») nomme un agent d'investissement (le « Wakeel » / « Agent ») pour investir les fonds de Muwakkil (le « Capital Wakala ») sur la base d'un contrat Wakala (la « Wakala ») en échange de frais spécifiés. Les frais de Wakala peuvent être une somme forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital de Wakala. Le Wakeel décide des investissements à effectuer à partir du capital Wakala, sous réserve des termes de l'accord Wakala. Cependant, le Wakeel supporte la perte en cas de faute, de négligence ou de violation de l'un des termes des accords de Wakala.

Mourabaha
Les créances au titre du financement du Mourabaha sont des accords par lesquels la société cède à un client un produit ou un bien, qu'elle avait acheté et acquis sur la foi d'une promesse d'achat par le client.

Financement de la vente à tempérament
La vente à tempérament est un contrat de vente dont les remboursements sont effectués en versements sur une période préalablement convenue. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue sans aucune exigence de divulguer le cout réel.

Ijarah Muntahia Bittamleek
Il s'agit de biens achetés par la société, à titre individuel ou en participation avec d'autres entités, puis loués aux bénéficiaires pour utilisation, conformément à un accord d'Ijarah Muntahia Bittamleek. Selon les termes dudit accord, la propriété des biens loués est transférée aux bénéficiaires à l'expiration de la période de crédit-bail et après règlement de l'intégralité du montant prévu par l'accord. Le transfert de propriété d'un actif peut s'effectuer par transfert de contrôle (comportant des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs) en vertu d'un contrat distinct, comme suit :

- Contrat de vente : après la fin du terme Ijarah; ou
- Contrat de donation : après la fin de la durée du contrat; ou
- Contrat de vente de la propriété proportionnelle pendant la durée de l'Ijarah.

Actifs liés à l'Istisna'a
L'Istisna'a est un accord conclu entre la société et un client, en vertu duquel la société cède audit client un bien qui est fabriqué ou acquis par l'acheteur pour le compte de la société, selon des spécifications et à un prix convenu d'avance. Après la réalisation du projet, l'actif istisna'a est transféré au compte de créances d'Istisna'a.

Placements
Les placements de la société sont classés par catégories comme suit :

i) Filiales

Une entité est classée comme filiale de la société si cette dernière peut exercer un contrôle sur ladite entité. Le contrôle concerne le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, dans l'objectif de tirer un bénéfice de ses opérations. Il est supposé exister lorsque la société détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, au moins 50% des droits de vote dans l'entité, à moins qu'il ne soit possible d'apporter une démonstration claire du contraire. Par ailleurs, le contrôle peut également exister en vertu d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de participation de la société au capital de l'entité concernée.

L'adoption des Amendements de l'IFRS 10 a permis à la SID d'être dispensée de la consolidation de ses filiales. La société mesure et évalue la performance de l'essentiel de ses filiales sur la base de la juste valeur parce que cette méthode permet d'obtenir des informations plus pertinentes. Aux termes des Amendements, les investissements dans des filiales sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les gains ou pertes résultant de l'évaluation des filiales à la juste valeur, sont comptabilisés directement sur le compte de résultat.

ii) Entreprises associées
Est classée comme entreprise associée de la société toute entreprise sur laquelle la société peut exercer une influence significative. L'influence significative est présumée lorsque la société détient, directement ou à travers ses filiales, au moins 20 pour cent des droits de vote dans l'entité, sauf s'il est possible de démontrer le contraire. L'influence significative peut également exister par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité ou avec l'entité elle-même, indépendamment du niveau de la participation de la société au capital de l'entité concernée.

L'adoption des Amendements entraine la nécessité de se conformer aux exigences selon lesquelles les investissements dans des entreprises associées doivent être évalués à la juste valeur sur le compte de résultat. Ces investissements sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les éventuels gains ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à la juste valeur des entreprises associées, sont comptabilisés directement sur le compte de résultat.

iii) Autres investissements
Les entités ou la société n'exerce pas de contrôle ou d'influence significative sont classées sous la catégorie : autres investissements.

iv) Placements Soukouk
Les soukouk sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

v) Évaluation initiale
Tous les investissements sont initialement enregistrés dans le bilan à la juste valeur. Tous les coûts de transaction sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

vi) Évaluations ultérieures
Après la comptabilisation initiale, tous les investissements sont évalués à la juste valeur et tout gain ou perte découlant d'une modification à juste valeur est inclus dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel il est survenu.

Perte de valeur des actifs de financement

La Société applique l'approche de la perte de crédit aux instruments de financement mesurés au coût amorti et aux placements de trésorerie détenus au coût amorti. Aucune perte de valeur n'est constatée sur les capitaux propres et autres placements comptabilisés à la juste valeur. Pour évaluer l'ampleur du risque du crédit, les actifs financiers sont répartis en trois (3) catégories :

i. Étape 1 - Pas d'augmentation significative du risque de crédit;

ii. Étape 2 - Augmentation significative du risque de crédit (SICR); et

iii. Étape 3 - Actifs financiers dépréciés.

L'allocation aux différentes étapes est basée sur le degré de détérioration de la qualité du crédit de l'actif financier. A chaque clôture d'un exercice, la Société évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit pour les expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaut survenant sur la durée de vie attendue restante à partir de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. S'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Société mesurera la provision pour perte en fonction de la perte de crédit prévue (ECL) à vie plutôt que de l'ECL à 12 mois.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture en fonction de la valeur résiduelle à l'échéance de l'instrument avec le risque de défaillance qui était anticipée pour l'échéance en question à la date de clôture actuelle lorsque l'instrument financier a été comptabilisé pour la première fois. Pour effectuer cette évaluation, la Société prend en compte à la fois les données et informations quantitatives et qualitatives qui sont probantes, raisonnables et justifiables, y compris celles accumulées tout au long de l'expérience historique acquise et les informations prospectives qui sont disponibles sans frais ou efforts excessifs, sur la base du vécu historique de la Société, et de l'évaluation du crédit par des experts, y compris les informations prospectives.

Plusieurs scénarios économiques constituent la base de la détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale et aux dates d'information ultérieures. Différents scénarios économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est le concours par pondération de ces différents scénarios qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée qui permet de déterminer si le risque de crédit a significativement augmenté.

Les informations prospectives comprennent les perspectives d'avenir des pays et des secteurs dans lesquels les contreparties de la Société opèrent, et elles sont obtenues à partir de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion pertinents et d'autres organisations similaires, ainsi que la prise en compte de diverses sources d'informations économiques réelles et prévisionnelles. La Société attribue à ses contreparties une cote pertinente du risque de crédit interne en fonction de leur qualité de crédit. Les informations quantitatives sont un indicateur principal d'une augmentation significative du risque de crédit et sont basées sur l'évolution de la probabilité de défaut sur la durée de vie prévue. Etant donné que les données et les modèles de scénarios macroéconomiques pour certains pays ne sont pas facilement disponibles, des scénarios et modèles de substitution sont déjà utilisé.

Les probabilités de défaut utilisées sont anticipatives et la Société utilise les mêmes méthodologies et données que celles utilisées pour mesurer la provision pour pertes pour l'ECL.

Les facteurs qualitatifs qui indiquent une augmentation significative du risque de crédit sont reflétés dans les modèles de la probabilité de défaut en temps opportun. Cependant, la Société considère toujours séparément certains facteurs qualitatifs pour apprécier si le risque de crédit a augmenté de manière significative.

Étant donné qu'une augmentation significative du risque du crédit depuis la comptabilisation initiale n'est qu'une mesure relative, une variation donnée en termes absolus de la probabilité de défaut sera plus pertinente pour un instrument financier avec une estimation de la probabilité de défaut initiale plus faible que par rapport à un instrument financier à probabilité de défaut plus élevée.

Tous les actifs financiers sont affectés au stade 1 lors de la comptabilisation initiale. Toutefois, si une augmentation significative du risque de crédit est identifiée à la date de clôture par rapport à la comptabilisation initiale, alors l'actif est transféré au stade 2 (Se référer à la note 30 : Gestion des risques). S'il existe une indication objective de dépréciation, l'actif est déprécié et affecté au stade 3 tel que décrit à la Note 30 : Gestion des risques.

A l'exception des actifs financiers achetés ou créés dépréciés (POCI) (qui sont examinés séparément ci-dessous), les ECL doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal à :

- L'ECL à 12 mois, c'est-à-dire les ECL à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier susceptibles d'intervenir dans les 12 mois suivant la date de l'information (appelée étape 1); ou alors
- Les ECL sur toute la durée de vie, c'est-à-dire les ECL découlant de tous les incidents possibles de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (appelée étape 2).
- Comme pour les instruments classés en phase 3, la provision pour perte est quantifiée comme la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux de profit effectif (EPR) d'origine de l'instrument, le cas échéant.

Actifs financiers dépréciés
Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux futurs estimés de trésorerie de l'actif financier se sont produits. Les actifs financiers ainsi dépréciés sont appelés actifs de stade 3. Les preuves de dépréciation du crédit comprennent des données observables sur les événements suivants, quand :

- L'entreprise déclare faillite
- La licence d'exploitation est supprimée
- La preuve claire que l'entreprise ne sera pas en mesure d'effectuer les remboursements futurs, est faite.

Il se peut qu'il ne soit pas possible d'identifier un seul événement discret - Au lieu de cela, l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation des actifs financiers. La Société évalue si les instruments d'emprunt qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés à chaque date de clôture.

Actifs financiers dépréciés (POCI) achetés ou produits :
Ces actifs sont traités différemment parce que l'Actif est déprécié lors de la comptabilisation initiale. Pour ces Actifs, la Société comptabilise toutes les variations des ECL à vie depuis la comptabilisation initiale en tant que provisions pour pertes, et toute variation est comptabilisée en résultat net. Une évolution favorable de ces actifs crée un gain de valeur.

Modification et décomptabilisation des actifs financiers
Une modification d'un actif financier se produit lorsque les termes contractuels régissant les flux de trésorerie d'un actif financier sont renégociés ou autrement modifiés, et susceptibles d'intervenir entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif en question. Cette modification affecte le montant et/ou le calendrier des flux de trésorerie contractuels immédiatement ou à une date future.

Une abstention de prêt est accordée dans les cas où, bien que l'emprunteur ait fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles initiales, il existe un risque élevé de défaillance ou celle-ci s'est déjà produite, et l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les conditions révisées. Dans la plupart des cas, les conditions révisées comprennent une prolongation de l'échéance de l'actif financier, des modifications du calendrier des flux de trésorerie de l'actif financier (remboursement du principal et des intérêts), une réduction du montant des flux de trésorerie dus (annulation du principal et du profit).

Lorsqu'un actif financier est modifié, la Société évalue si cette modification entraîne une décomptabilisation. Conformément à la politique de la Société, un tel fait survient lorsqu'il donne lieu à des modalités substantiellement différentes. Pour déterminer si les conditions modifiées sont substantiellement différentes des conditions contractuelles originales, la Société considère ce qui suit :

Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants selon les conditions initiales avec les flux de trésorerie contractuels en rapport avec les conditions révisées, les deux montants étant actualisés au taux de profit effectif initial. Si la différence de la valeur actualisée est supérieure à 10 %, la Société considère que l'arrangement est substantiellement différent, ce qui entraîne la décomptabilisation. Lors de l'évaluation quantitative d'une modification ou d'une renégociation d'un actif financier déprécié ou d'un actif financier déprécié acheté ou créé qui a fait l'objet d'une radiation, la Société tient compte des flux de trésorerie attendus (plutôt que contractuels) avant modification ou renégociation et compare ceux-ci aux flux de trésorerie contractuels post modification ou renégociation.

Dans le cas où l'actif financier est décomptabilisé, la provision pour perte pour L'ECL est réévaluée à la date de décomptabilisation pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif à cette date. La différence entre cette valeur comptable révisée et la juste valeur du nouvel actif financier avec les nouvelles conditions entraînera un gain ou une perte lors de la décomptabilisation. Le nouvel actif financier ainsi réévalué fera l'objet d'une provision pour perte mesurée sur la base d'ECL sur 12 mois, sauf dans les rares cas ou le nouvel actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit à l'origine. Ceci ne s'applique que dans le cas où la juste valeur du nouvel actif financier est comptabilisée avec un escompte significatif sur son montant nominal révisé, car il subsiste un risque de défaillance élevé qui n'a pas été réduit par la modification.

La Société surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés en évaluant les informations qualitatives et quantitatives, par exemple si le client est en souffrance de solvabilité en vertu des nouvelles conditions.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées sans qu'elles n'entraînent une décomptabilisation, la Société détermine si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale en comparant :

- La probabilité de défaut restante sur la durée de vie estimée sur la base des données à la comptabilisation initiale et des conditions contractuelles d'origine; avec
- Celle à la date de clôture sur la base des termes modifiés.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique d'abstention de la Société, lorsque la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation, l'estimation de la probabilité de défaut restante sur la durée de vie reflète la capacité de la Société à percevoir les flux de trésorerie modifiés en tenant compte de l'expérience antérieure de la Société en matière de mesures d'abstention similaires, ainsi que de divers indicateurs comportementaux, y compris le degré de solvabilité de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées. Si le risque de crédit reste nettement supérieur à ce qui était prévu lors de la comptabilisation initiale, la provision pour pertes continuera d'être évaluée à un montant égal à la durée de vie ECL. Si un prêt faisant l'objet d'une renonciation est déprécié en raison de l'existence d'indices de dévalorisation de crédit (voir ci-dessus), la Société effectue une évaluation continue pour déterminer si les problèmes de l'exposition sont résolus, afin de déterminer si le prêt n'est plus déprécié. La provision pour pertes sur les prêts renégociés ne sera généralement mesurée que sur la base des ECL à 12 mois, lorsqu'il est fait état de l'évidence d'amélioration du comportement de remboursement de l'emprunteur à la suite d'une modification entraînant une inversion de l'augmentation significative précédente du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Société calcule la perte de modification en comparant la valeur comptable brute avant et après la modification (à l'exclusion de la provision ECL). Les pertes de modification, le cas échéant, pour les actifs financiers sont incluses dans le compte de résultat en « Pertes sur modification des actifs financiers ». Ensuite, la Société mesure les ECL pour l'actif modifié, ou les flux de trésorerie attendus découlant de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie attendues de l'actif initial.

La Société décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent (y compris l'expiration découlant d'une modification dont les modalités sont substantiellement différentes), ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si la Société ne transfère et ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise ses intérêts conservés dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si en revanche la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle maintiendra la comptabilisation de l'actif financier, au même titre qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

Définition du défaut

La définition du défaut est essentielle à la détermination de l'ECL. Il est utilisé pour mesurer le montant de l'ECL et pour déterminer si la provision pour perte est basée sur l'ECL sur 12 mois ou sur la durée de vie, car le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte à la fois la mesure de l'ECL et l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit.

La Société considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- Tous les contrats ou débiteurs notés 21 sur l'échelle interne de la Société (équivalent à C sur l'échelle de Moody's et D sur l'échelle de S&P et de Fitch Ratings); ou
- La Société utilise également en sus une présomption réfutable basée sur la probabilité de défaut. Cette règle s'applique si les paiements contractuels sont dus depuis plus de 180 jours pour les contrats souverains et 90 jours pour les contrats non souverains, sauf s'il existe des informations raisonnables et justifiables indiquant que le contrat n'est pas déprécié.

Cette définition de défaut est utilisée par la Société à des fins comptables ainsi qu'à des fins de gestion interne du risque du crédit. La définition de défaut est adaptée de manière appropriée pour refléter les différentes caractéristiques des différents types d'actifs.

La Société utilise diverses sources d'information pour évaluer le défaut, qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de sources externes. Comme indiqué dans la définition des actifs financiers dépréciés ci-dessus, le défaut est la preuve qu'un actif est déprécié. Par conséquent, les actifs dépréciés incluront les actifs en défaut, mais incluront également d'autres actifs non défaillants, étant donné que la définition du crédit déprécié est plus large que la définition de défaut.

Radiation

Lorsque la créance est jugée irrécouvrable, elle est déduite de la provision pour dépréciation correspondante et toute perte excédentaire est comptabilisée dans le compte de résultat. Ces actifs ne sont radiés qu'une fois que toutes les procédures nécessaires aient été accomplies et que le montant de la perte ait été déterminé. Les recouvrements ultérieurs de montants précédemment radiés sont crédités au compte de résultat de la Société. Pour l'exercice en cours, la Société n'a radié aucun actif financier.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées, ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable, est comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie selon ces mêmes modalités sont substantiellement différents. Dans ce cas, un nouveau passif financier basé sur les termes modifiés est comptabilisé à la juste valeur. Il est supposé que les conditions soient sensiblement différentes si la valeur actuelle, actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris tous les frais payés nets de tous ceux reçus et actualisés en utilisant le taux effectif d'origine, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le nouveau passif financier avec des conditions modifiées, est affectée dans le compte de résultat.

Autres actifs au coût amorti

Une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif au coût amorti ou un groupe d'actifs de ce type, puissent avoir subi une perte de valeur. Le montant des pertes de valeur pour les autres actifs est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable estimée. Les ajustements à la provision sont comptabilisés comme une charge ou un crédit dans le compte de résultat de la Société.

Passifs financiers

Tous les passifs Soukouk, le financement mourabaha et d'autres passifs émis sont initialement reconnus au coût, net de frais de transaction, car étant la juste valeur de la contrepartie reçue. Par la suite, tous les passifs financiers à rendement sont évalués au coût amorti en tenant compte de tout escompte ou prime. Les primes sont amorties et les escomptes sont comptabilisés selon la rentabilité effective jusqu'à l'échéance et sont passés au « coût de financement » dans le compte de résultat.

Sortie du bilan des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que la Société a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les dépenses sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes de comptabilité financière (« FAS ») publiées par l'OCAIFI, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

Dérivés financiers islamiques

Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de taux d'intérêt en devises. Ils sont axés sur les modèles du marché financier islamique international (IIFM) et de l'association *International Swaps Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ils sont utilisés par la société à titre de stratégie de couverture uniquement, afin d'atténuer le risque de fluctuation des devises et du coût du financement des placements auprès d'institutions financières, des placements soukouk, des actifs de financement et des soukouk émis. Ils sont initialement constatés à la juste valeur à la date de signature du contrat, puis réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Les gains ou les pertes qui en résultent sont constatés au compte de résultat. Les dérivés financiers islamiques présentant une juste valeur positive sont enregistrés au bilan au titre des « Autres actifs » et ceux présentant une valeur négative le sont au titre des « Charges à payer et autres dettes ».

Actifs fiduciaires

Les actifs détenus en fiducie ou à titre fiduciaire ne sont pas traités comme des actifs de la société et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût net d'amortissement accumulé et de toute dépréciation dans la valeur. Le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles fait l'objet d'amortissement par la méthode linéaire sur la période de leur vie utile estimée, selon la formule suivante :

- Meubles et accessoires 15%
- Équipement informatique 33%
- Automobiles 25%
- Autres équipements 20%

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Si une telle indication existe et lorsque les valeurs comptables sont plus élevées que le montant recouvrable estimé, les actifs sont ramenés à leur montant recouvrable, soit la plus élevée de leur juste valeur minorée des coûts de vente et de leur valeur d'utilité.

Les éventuels coûts de maintenance et réparation sont imputés au compte de résultat. Les améliorations qui accroissent la valeur ou augmentent de manière considérable la durée de vie des actifs y relatifs sont capitalisées.

Soukouk émis

Les actifs de Soukouk ont été comptabilisés dans les états financiers de la SID, car la SID est l'agent de service, tout en notant que la SID a vendu ces actifs à un prix aux détenteurs de Soukouk par l'intermédiaire du SPV en vertu d'un contrat de vente valide transférant la propriété de ces actifs aux détenteurs de Soukouk.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, et les coûts de règlement de l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable.

Passif au titre du régime de retraite du personnel

La Société gère deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi définis pour ses employés, le Régime de retraite du personnel (SPP) et le Régime médical postérieur à l'emploi (SRMP). Ces deux régimes exigent que des cotisations soient versées à des fonds administrés séparément. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui définit un montant de prestations de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le pourcentage du dernier salaire brut. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies sur une base annuelle en utilisant la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts des services connexes. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies due jusqu'à la date de départ à la retraite est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées (liées aux services accumulés jusqu'à la date de clôture) en utilisant les rendements disponibles sur des obligations d'entreprises de haute qualité. Les obligations doivent être libellées dans les devises dans lesquelles les prestations seront versées et dont les échéances correspondent étroitement aux conditions de l'obligation réelle au titre des pensions. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations définies est estimée à l'aide de techniques de conversion actuarielle approximative qui permettent la constitution de prestations supplémentaires, les flux de trésorerie réels et les modifications des hypothèses actuarielles sous-jacentes.

Le coût des services rendus au titre du régime à prestations définies comptabilisé dans le compte de résultat reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies résultant du service des employés au cours de l'année en cours.

Les gains ou pertes actuariels, s'ils sont significatifs, sont comptabilisés immédiatement dans les réserves sous les capitaux propres de l'année ou ils se produisent. Le passif au titre des prestations de retraite est comptabilisé comme faisant partie des autres passifs dans l'état de la situation financière. Le passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies de la Société, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le comité du régime de retraite, avec l'avis des actuaires de la Société, détermine les cotisations de la Société au régime à prestations déterminées et les cotisations sont transférées aux dépositaires indépendants du régime. De plus amples détails et une analyse des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont inclus dans la note 17.

Comptabilisation des produits

i) Placements en marchandises et Placements Wakala
Le revenu issu du placement en marchandises et placements Wakala est comptabilisé en fonction d'un rendement effectif durant la période du contrat basé sur les principaux montants en suspens

ii) Placements en Soukouk
Les produits des placements en Soukouk sont comptabilisés en fonction du rendement effectif et sont comptabilisés dans le compte de résultat. Pour le Soukouk désigné à la juste valeur par le compte de résultat, les gains et pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur à la date de déclaration sont également constatés dans le compte de résultat.

iii) Financement Mourabaha produits d'Istisna'a et de la vente à tempérament
Les produits tirés des Mourabaha, istisna'a et ventes à tempérament sont comptabilisés en utilisant le rendement effectif sur la période des opérations respectives.

iv) Ijarah Muntahia Bittamleek
Les produits tirés des contrats d'Ijarah Muntahia Bittamleek sont comptabilisés en utilisant la base de rendement effectif (qui représente la location d'Ijarah nette de l'amortissement par rapport à l'actif d'Ijarah) à compter de la date à laquelle le droit d'utiliser l'actif est transféré au preneur.

v) Dividendes
Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir un dividende est établi, C'est-à-dire que, selon sa date de déclaration.

vi) Frais de gestion
La SID gère plusieurs fonds en leur offrant des services de gestion de portefeuille pour lesquels elle perçoit des frais de gestion. Les frais de gestion sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services ont été fournis.

vii) Frais d'administration et honoraires de conseil
La SID offre des services consultatifs qui comprennent l'émission de Soukouk, la conversion de banques traditionnelles en banques islamiques, la création de fenêtres bancaires islamiques, la restructuration, l'élaboration de cadres réglementaires, le renforcement des capacités, etc. Elle perçoit également des frais pour couvrir les coûts engagés lors de l'instruction des demandes de financement. Les revenus provenant des services administratifs et consultatifs sont comptabilisés en fonction de la prestation des services conformément aux ententes contractuelles.

Zakat et Taxes

En sa qualité d'institution financière multilatérale, la société n'est pas assujettie à la Zakat ou à l'impôt dans les pays membres. Ses capitaux propres font partie du Baitul Mal, qui est exonéré de la Zakat.

Information sectorielle

La direction a désigné le Conseil d'administration comme l'organe de décision suprême, puisqu'il incombe à ce dernier de décider de l'affectation des ressources aux initiatives de développement menées dans les pays membres de la société. Ces initiatives de développement sont entreprises en recourant à un certain nombre de produits financiers islamiques, ainsi qu'indiqués au bilan, qui sont financés de manière centralisée par le biais des capitaux propres et du financement de la société. La direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts au sens de la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle » puisque le Conseil d'administration assure le suivi de la performance et de la situation financière de la société dans son ensemble.

4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

Les estimations, les hypothèses et les jugements font l'objet d'une évaluation continue et se fondent sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, notamment les avis professionnels et l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Les principaux aspects pour lesquels la direction a eu recours à des estimations et des hypothèses ou a fait appel à son jugement sont les suivants :

i) Entité d'investissement

La société a pris en considération les éléments suivants pour déterminer ce qu'est une entité d'investissement :

a) La direction de la Société estime que les normes comptables de l'OCAIFI ne contiennent aucune directive sur les entités d'investissement et, par conséquent, sur la base du cadre conceptuel, a suivi les directives de l'IFRS 10 relatives aux entités d'investissement. Toute orientation émise par l'OCAIFI dans les années à venir pourrait obliger la direction à réévaluer le statut de la Société en tant qu'entité d'investissement;

b) La société fournit des services de gestion d'investissement à un certain nombre d'investisseurs au titre des investissements dans les fonds gérés;

c) La société génère des capitaux et tire des produits de ses investissements qui seront ensuite distribués aux investisseurs actuels et futurs; et

d) La société évalue la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur, conformément aux politiques définies dans ces états financiers. La direction estime que les montants n'auraient pas été sensiblement différents de la valeur comptable si la société avait comptabilisé ces actifs de financement à leur juste valeur au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration a conclu que la société répond à la définition d'une entité d'investissement. Ses conclusions sont réévaluées tous les ans.

ii) Provision pour perte de valeur d'actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit conformément à la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers nécessite un jugement, en particulier, l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont motivées par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

Les calculs ECL de la Société sont des résultats de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles ECL qui sont considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent:

i) Le modèle de notation interne de la société, qui attribue des probabilités de défaut (PD) aux différentes notes;

ii) Les critères de la Société pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant que la provision pour pertes soit mesurée sur une base ECL de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable;

iii) Développement de modèles ECL, y compris les différentes formules et le choix des intrants;

iv) Détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD, les EAD et les LGD;

v) Sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les données économiques dans les modèles ECL.

La société fait appel à son jugement lors de l'estimation de la provision pour perte de valeur des actifs de financement. La méthode d'estimation de cette provision est présentée à la Note 3 au paragraphe « Perte de valeur et des actifs financiers ».

iii) Détermination de la juste valeur

La société détermine la juste valeur de la quasi-totalité de ses actifs financiers à la clôture de chaque exercice. La majorité de ses actifs financiers ne sont pas cotés. La juste valeur des actifs financiers non-cotés sur un marché actif est déterminée par le biais de méthodes d'évaluation jugées appropriées au regard des circonstances et, en premier lieu, par techniques d'actualisation des flux de trésorerie (DCF), des ratios valeur de marché/valeur comptable comparables, des transactions récentes et, lorsque cela est pertinent, de la valeur liquidative. Lorsque cela est nécessaire, la société fait appel à des experts en évaluation tiers. Dans le cas de certains investissements, à savoir les startups et des entités procédant à des dépenses d'investissement, la direction considère que le coût est une estimation de la juste valeur.

La direction valide et passe en revue à intervalles réguliers les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur. Les données utilisées dans les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie et des ratios valeur de marché/valeur comptable comparables comprennent notamment des données observables comme les taux d'actualisation, le taux de croissance terminale, les ratios valeur de marché/valeur comptables d'entités comparables par rapport au portefeuille pertinent de l'entité, ainsi que des données non-observables comme la décote d'illiquidité et la prime de contrôle. La société tient également compte de la situation géopolitique des pays d'implantation des entités détenues et applique le taux d'actualisation approprié.

(iv) Passif au titre des prestations définies

L'obligation au titre des pensions de retraite et des prestations maladie ainsi que les frais y afférents relatifs à l'exercice concerné sont déterminés à l'aune d'évaluations actuarielles. Cette évaluation actuarielle consiste à faire des hypothèses sur les taux d'actualisation, les futures hausses de salaire, etc. Ces estimations sont soumises à de fortes incertitudes en raison de la nature à long terme de cette obligation.

(v) Continuité de l'exploitation

La direction a évalué la capacité de la société à poursuivre ses activités et a la conviction que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour les poursuivre dans un avenir prévisible. De plus, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes substantielles susceptibles de remettre en question la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Ayant abouti à cette conclusion, la direction a tenu compte de nombreux facteurs, dont le ratio de liquidité de la Société, la tendance prévue de la rentabilité, le rendement du portefeuille existant, le ratio d'adéquation du capital et la capacité de la société de recueillir des fonds auprès des actionnaires et du marché des capitaux. Par conséquent, les états financiers ont été préparés en fonction de la continuité de l'exploitation.

(vi) Impact du COVID 19

La pandémie de COVID-19 a provoqué des perturbations importantes dans les économies mondiales et les opérations commerciales de nombreuses entreprises, la nouvelle variante de l'infection apparaissant dans de nombreux pays. La SID opère dans de nombreux pays membres situés dans différentes zones géographiques. L'impact de la pandémie diffère d'un pays à l'autre mais en termes de mesures, il y avait des similitudes dans les actions prises au niveau national pour freiner la propagation du virus à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Depuis le déclenchement de la pandémie, le Groupe de la BID a pris plusieurs initiatives pour aider les gouvernements des pays membres à atténuer l'impact humain et économique de la pandémie de COVID-19. La SID a accordé une enveloppe d'urgences d'un montant de 250 millions USD pour minimiser la propagation et l'impact de la pandémie et pour :

- Soutenir les secteurs les plus touchés, y compris le secteur privé des soins de santé, le secteur de l'énergie, l'agriculture et le secteur financier, entre autres.
- Soutenir et collaborer avec plus de 100 institutions financières locales et régionales pour s'assurer que les entreprises du secteur privé, en particulier les PME des industries touchées, ont toujours accès au financement.
- Soutenir nos entreprises bénéficiaires pour assurer leur pérennité et leur croissance future.
- Soutenir les clients existants affectés négativement en prolongeant les conditions d'allègement des paiements et/ou en rééchelonnant/restructurant les facilités existantes.

A la fin de 2021, la pandémie était largement maîtrisée dans de nombreux pays, les gouvernements prenant des mesures pour réduire les restrictions afin de relancer leurs économies. Par conséquent, l'impact sur nos activités et nos résultats est limité. Nous continuerons à suivre les différentes politiques et conseils du pays hôte et, en parallèle, nous ferons tout notre possible pour poursuivre nos opérations de la meilleure et la plus sûre manière possible sans mettre en péril la santé de notre population.

5 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Avoirs en banque	**52,427,875**	46,210,314
Placements en marchandises via les institutions financières (note 6)	**105,000,000**	257,708,000
Moins : provision pour pertes de crédit (note 22)	**(655)**	(3,096)
	157,427,220	303,915,218
Solde bancaire lié au Fonds de solidarité de la SID	**1,220,242**	1,143,741
	158,647,462	**305,058,959**

Certains comptes bancaires dont le solde est 4.862.916 USD (31 décembre 2020 : 4.495.311 USD), sont au nom de la Banque islamique de développement (BID). Cependant, ces comptes bancaires sont détenus au bénéfice de la société qui en assure de ce fait la gestion et l'exploitation.

Les placements en marchandises inclus dans les espèces et quasi-espèces sont les placements dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les placements en marchandises dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sont décrits à la Note 6.

6 PLACEMENTS EN MARCHANDISES ET PLACEMENTS WAKALA

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Placements en marchandises et placements wakala	**317,144,759**	794,438,265
Moins : Placements en marchandises et placements wakala pour une période de trois mois au maximum (note 5)	**(105,000,000)**	(257,708,000)
Moins : provision pour pertes de crédit (note 23)	**(14,078,240)**	(9,882,802)
	198,066,519	**526,847,463**

a) Les Placements en marchandises et les placements wakala via des institutions financières internationales sont libellés en dollars américains

b) Les Placements en marchandises et les placements wakala comportent un montant de 356.164 USD (2020 : 5,839,422 USD) fourni à une partie liée à la société, à partir duquel la société a réalisé un bénéfice de 0 USDD ((31 décembre 2020 : 3977 USD)

7 PLACEMENTS SOUKOUK

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Bilan d'ouverture	1,357,096,279	798,786,484
Entrées	1,433,050,000	1,537,760,757
Rachat	(1,234,643,627)	(1,004,590,055)
Gains / (pertes) de change	(1,278,593)	1,864,560
Gains / (pertes) à la juste valeur	(19,157,271)	25,195,278
(Charge) / reprise pour perte de valeur	1,335,647	(1,920,745)
	1,536,402,435	**1,357,096,279**
Institutions financières	853,380,005	789,982,730
Gouvernements	544,100,949	471,380,819
Autres	138,921,481	95,732,730
	1,536,402,435	**1,357,096,279**
AAA	95,356,675	53,614,773
AA+ to AA-	72,953,990	45,132,730
A+ to A-	844,099,858	717,160,246
BBB+ ou inférieur	523,991,912	541,188,530
	1,536,402,435	**1,357,096,279**

	Placements Soukouk évalués à la valeur juste			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2021 (USD)	1,525,046,945	-	11,355,490	1,536,402,435
2020 (USD)	1,342,498,431	-	14,597,848	1,357,096,279

Les placements soukouk comprennent un montant de 125,357,109 USD (31 décembre 2020 : 53,614,773 USD investis dans des soukouk émis par la BID sur lesquels la société a réalisé un bénéfice de 1,197,792 USDD (31 décembre 2020 : 679,795 USD)

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Revenu	39,399,200	30,836,666
Perte / gain de la juste valeur	(17,634,965)	35,569,756
Revenu Total	**21,764,235**	**66,406,422**

8 FINANCEMENT MOURABAHA

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Financement Mourabaha	**183,380,408**	168,381,254
Revenu accumulé	**2,635,731**	3,011,811
Moins : revenu différé	**(16,602,693)**	(19,419,345)
	169,413,446	151,973,720)
Moins : Provision pour perte de valeur (note 23)	**(48,982,542)**	(43,205,224)
	120,430,904	**108,768,496**

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre d'un financement mourabaha sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure au client. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par la société en raison de défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Les financements mourabaha comprennent 60,412,619 USD (31 décembre 2020 : 61,632,318 USD) fournis à des entités liées de la société sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 992,212 USD (31 décembre 2020 : 1,338,150 USD)

9 FINANCEMENT DE LA VENTE À TEMPÉRAMENT

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Financement de la vente à tempérament	**354,750,576**	409,587,357
Revenu accumulé	**4,529,604**	5,538,191
Moins : revenu différé	**(28,973,611)**	(37,485,940)
	330,306,569	377,639,608
Moins : Provision pour perte de valeur (note 23)	**(22,733,364)**	(18,352,241)
	307,573,205	**359,287,367**

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre du financement par la vente à tempérament sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure aux clients. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par la société en raison du défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Le financement par la vente à tempérament comprend 54,746,908 USDD (31 décembre 2020 : 9,414,338 USD) fournis à des entités liées de la société sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 1,374,213 USD (31 décembre 2020 : 391,223 USD)

10 IJARAH MUNTAHIA BITTAMLEEK (IMB)

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Coût :		
Actifs non encore utilisés :		
En début d'exercice	-	-
Entrées	28,795,093	41,075,556
Transfert aux actifs utilisés	(6,193,093)	(41,075,556)
	22,602,000	-
Actifs utilisés		
En début d'exercice	444,373,514	406,092,168
Transfert des actifs acquis	6,193,093	41,075,556
Transfert aux bénéficiaires	(90,859,288)	(4,792,094)
Réévaluation de change	(1,706,726)	1,997,884
	358,000,593	444,373,514
Coût total	**380,602,593**	**444,373,514**
Amortissement cumulé :		
En début d'exercice	215,182,365	194,554,093
Charges de l'exercice	26,895,744	20,628,272
Perte de valeur d' actifs transférés aux bénéficiaires	(76,518,035)	-
Perte de valeur, total	**165,560,074**	**215,182,365**
Revenu accumulé	40,634,975	41,728,040
Ijarah muntahia bittamleek, brut	**255,677,494**	**270,919,189**
Moins : provisions pour perte de valeur (note 23)	(35,001,964)	(52,783,631)
Ijarah muntahia bittamleek, net	**220,675,530**	**218,135,558**

Les contrats ijarah muntahia bittamleek comprennent un financement de 13,400,484 USD (31 décembre 2020 : USD 13,400,484) fournis à des entités liées de la société. Certains actifs mentionnés ci-dessus représentent la part de la Société dans les accords conjoints d'Ijarah Muntahia Bittamleek.

Les loyers futurs à recevoir relatifs à l'Ijarah Muntahia Bittamleek au 31 décembre 2021 sont estimés à 346,77 millions USD (2020 : 386,05 millions USD). Le montant exact à la fin de chaque période n'est connu qu'avant le début de la période, car certains loyers sont déterminés en fonction de taux variables. Le détail des créances est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Prévu dans les 12 mois	**98,435,903**	137,716,313
Prévu après 12 mois et 5 ans au maximum	**117,872,019**	117,872,019
Prévu après 5 ans	**130,458,244**	130,458,244
	346,766,166	**386,046,576**

Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats d'Ijarah sont résumées à la note 32 et devraient être payées dans les 12 mois.

11 ACTIFS D'ISTISNA'A

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Financement de l'Istisna'a	22,053,098	26,759,648
Revenu accumulé	532,909	402,310
Moins : Versements différés	(5,110,249)	(5,934,146)
	17,475,758	21,227,812
Moins : provision pour pertes de valeur (note 23)	(1,629,527)	(153,808)
	15,846,231	**21,074,004**

12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES

La société effectue, directement ou par le biais d'intermédiaires, des prises de participation au capital. En fonction de la détention effective de la société, les investissements dans les capitaux propres à la fin de l'exercice sont comme suit :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Filiales (note 12.1)	163,492,352	159,039,976
Entreprises associées (note 12.2)	124,545,107	93,655,199
Autres investissements	71,236,999	69,439,370
	359,274,458	**322,134,545**

L'évolution des placements de l'exercice est présentée ci-après :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Au début de l'exercice	322,134,545	349,124,109
Entrées	6,115,340	-
Transfert de financement mourabaha	23,929,932	-
Cessions	(1,299,980)	(6,921,135)
Gains / pertes de juste valeur, net	8,394,621	(20,068,429)
A la fin de l'exercice	**359,274,458**	**322,134,545**

12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES (Suite)

12.1 PLACEMENTS DANS DES FILIALES

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci à la fin de l'exercice et la nature de l'activité se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2021	2020
Azerbaïdjan Leasing	Azerbaïdjan	Crédit-bail	**100**	100
ICD Asset Management Limited	Malaisie	Gestion d'actifs	**100**	100
Islamic Banking Growth Fund	Malaisie	Fonds capital-investissement	**100**	100
Taiba Leasing	Ouzbékistan	Crédit-bail	**100**	100
Tamweel Africa Holding	Sénégal	Banque	**100**	100
Ijarah Management Company	Arabie Saoudite	Services consultatifs	**100**	100
Capitas Group (Formerly Capitas)	Arabie Saoudite	Crédit-bail	**100**	100
ASR Leasing LLC	Tadjikistan	Crédit-bail	**67**	67
Al Majmoua Al Mauritania	Mauritanie	Immobilier	**53**	53
Ewaan Al Fareeda Residential Co.	Arabie Saoudite	Immobilier	**50**	50
Taha Alam Sdn Bhd	Malaisie	Hajj & Umra Services	**50**	50

a) En plus des investissements ci-dessus, il y a certaines filiales portées à leur valeur nulle ou la SID a investi dans les années précédentes et les a entièrement compromis par la suite.

b) Il n'existe aucune disposition règlementaire ou contractuelle limitant la possibilité pour les filiales de transférer des fonds sous forme de dividende en espèces ou de rembourser des prêts ou avances qui leur ont été accordés par la SID. Il arrive à la société d'apporter une assistance financière sous forme d'avances versées à ses filiales.

12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES (Suite)

12.2 INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci, à la clôture de l'exercice et la nature de leurs activités se présentaient comme suit :

Nom de l'entité	Pays d'immatriculation	Nature de l'activité	% Participation effective	
			2021	2020
Al-Akhdar Bank	Maroc	Banque	**49**	49
Enmaa Ijara Company	Egypte	Crédit-bail	**47**	47
Banque islamique du Sénégal	Sénégal	Banque	**27**	-
Theemar Investment Fund	Tunisie	Fond	**40**	40
Anfal Capital	Arabie Saoudite	Services consultatifs d'investissement	**38**	38
Kyrgyzstan Ijara Company	Kirghizistan	Crédit-bail	**37**	37
Kazakhstan Ijara Company	Kazakhstan	Crédit-bail	**36**	36
Albania Leasing	Albanie	Crédit-bail	**36**	36
Maldives Islamic Bank	Maldives	Banque	**36**	36
Palestine Ijarah Company	Palestine	Crédit-bail	**33**	33
Halic Finansal Kiralama A.S.	Turquie	Crédit-bail	**33**	33
Al Fareeda Residential Fund	Arabie Saoudite	Immobilier	**33**	33
Wifack International Bank	Tunisie	Crédit-bail	**30**	30
ICD Money Market Fund	Malaisie	Gestion d'actif	**29**	-
Royal Atlantic Residence	Gambie	Immobilier	**25**	25
Saudi SME Fund (Afaq)	Arabie Saoudite	Fond	**25**	25
Al Sharkiya Sugar	Egypte	Fabrication	**22**	22
Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co.	Jordanie	Fabrication	**22**	22
Saba Islamic Bank	Yémen	Banque	**20**	20
Arab Leasing Company	Soudan	Crédit-bail	**20**	20
PMB Tijari Berhad	Malaisie	Crédit-bail	**20**	20
Turkish Asset Management (K.A.M.P)	Turquie	Fond	**20**	20
Saba Islamic Bank	Yemen	Banking	**20**	20

a) En plus des investissements ci-dessus, il y a certaines entreprises associées portées à leur valeur nulle ou la SID a investi dans les années précédentes et les a entièrement compromis par la suite.

12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES (Suite)

12.3 JUSTE VALEUR DES INVESTISSEMENTS

La norme FAS 25 établit une hiérarchie de techniques d'évaluation, selon que les données de ces évaluations sont observables ou non. Les données observables reflètent les informations du marché obtenues de sources indépendantes; les données non observables traduisent les hypothèses de la société à propos du marché. Ces deux types de données ont donné naissance à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix côtés du Niveau 1 qui sont observables pour les placements, soit directement (en tant que prix) ou indirectement (découlant du prix).

Niveau 3 – Données concernant les placements qui ne sont pas fondés sur des paramètres observables du marché (données inobservables).

Cette hiérarchisation requiert l'utilisation des données observables lorsqu'elles sont disponibles. La société prend en compte, chaque fois que possible, les prix pertinents et observables du marché, aux fins d'évaluation.

	Placements en capitaux propres évalués à la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2021 (USD)	22,872,063	17,553,512	318,848,883	359,274,458
2020 (USD)	21,757,727	30,316,788	270,060,030	322,134,545

Cela comprend les investissements cotés dans El Wifack Leasing, qui est cotée à la Bourse tunisienne, et les 9,000,000 actions détenues par la SID, soit 30 % de sa participation. Les investissements en capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif ont été comptabilisés à leur juste valeur estimée à l'aide d'une ou de plusieurs méthodes d'évaluation appliquées en tenant compte du secteur et de l'environnement de l'entité détenue. Ces méthodes ont principalement compris les multiples de marché, la valeur liquidative ajustée, les flux de trésorerie actualisés, les transactions comparables récentes, les excédents de gains et la méthode résiduelle. Les hypothèses et les données utilisées par ces méthodes d'évaluation de la juste valeur sont tirées dans toute la mesure du possible des marchés observables. Lorsque cela n'est pas envisageable, la juste valeur est établie au moyen d'une estimation fondée sur des hypothèses. Les modifications apportées aux seules hypothèses ou d'autres facteurs liés au marché pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des investissements. La validité de ces modèles est testée en les calibrant sur les cours de transactions observables sur le marché pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) lorsqu'elles sont disponibles. Pour évaluer l'importance d'une donnée particulière pour le calcul dans son ensemble, la direction procède à une analyse de sensibilité ou à des simulations de crise.

12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES (Suite)

La direction prend en compte les spécificités de l'entité détenue ainsi que son environnement macro-économique. Les spécificités de l'entité détenue comprennent principalement les multiples de marché, la performance réelle de l'activité par rapport aux prévisions et les révisions apportées aux plans d'entreprise. Les conditions macro-économiques incluent des informations spécifiques au pays ou à la région, ainsi que les taux de change. En outre, la direction a affiné les méthodes d'évaluation afin de refléter correctement l'évolution permanente des circonstances et de l'environnement économique. Les méthodes d'évaluation utilisées pour calculer la juste valeur des investissements en capitaux propres des niveaux 2 et 3 pour chaque secteur important au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Secteur	Méthode d'évaluation	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Services financiers	Comparables du marché	**72,428,811**	138,710,101
	Valeur liquidative ajustée	**83,841,180**	69,578,079
	Autres méthodes	**113,944,989**	18,846,074
Industrie et mine	Valeur liquidative ajustée	**2,712,110**	5,572,202
	Valeur actualisée des flux de trésorerie	**13,787,773**	14,181,858
Services sociaux	Autres méthodes	**552**	2,113,757
Autres	Valeur actualisée des flux de trésorerie	**1,264,239**	-
	Méthode de la valeur résiduelle	**39,193,575**	41,845,835
	Valeur liquidative ajustée	**8,079,166**	8,378,912
	Autres méthodes	**1,150,000**	1,150,000
Total		**336,402,395**	**300,376,818**

Opération de rapprochement des éléments du Niveau 3	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
En début d'exercice	**270,060,030**	293,976,159
Entrées	**30,045,272**	-
Cessions	**(1,384,077)**	(6,921,134)
Transfert vers le niveau 1 & 2	**14,530,755**	(1,671,388)
Pertes / Gains sur la juste valeur, net	**5,596,903**	(15,323,607)
En fin d'exercice	**318,848,883**	**270,060,030**

12.4 INVESTISSEMENTS EN CAPITAUX PROPRES (PERTE) / GAIN, NET

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Pertes / gains de juste valeur, net	**8,394,621**	(20,068,429)
Dividende	**823,714**	826,798
Autres	**2,063,520**	932,978
	11,281,855	**(18,308,653)**

13 AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Juste valeur positive des instruments financiers islamiques dérivés (Note a)	**7,721,386**	10,552,558
Produits à recevoir de parties liées (Note 21.3)	**9,625,081**	10,139,826
Revenu accumulé	**16,814,801**	16,653,303
Avances aux employés	**8,117,563**	8,126,057
Portion non amortie des frais d'émission du Soukouk	**4,001,171**	3,231,426
Autres créances	**4,083,273**	4,075,772
	50,363,275	52,778,942
Moins : Provision pour perte de valeur (note 23)	**(2,701,219)**	(3,525,696)
	47,662,056	**49,253,246**

(a) Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de devises. Ces deux types d'instruments sont détenus pour atténuer le risque de fluctuation des devises sur les investissements effectués auprès d'institutions financières, les placements soukouk, les actifs de financement et les soukouk émis. Les swaps de taux de bénéfice sont détenus pour atténuer les effets des fluctuations des taux sur le coût de financement en faisant correspondre le financement à taux flottant avec les produits à taux flottant. La Société n'a pas désigné ces instruments dans une relation de couverture et, par conséquent, ne respecte pas les exigences en matière de comptabilité de couverture des normes pertinentes. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur positive et négative des dérivés financiers islamiques que leur montant notionnel :

Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Juste valeur négative USD
Swaps de devise croisée	235,235,907	2,410,626	198,444
Swaps de taux bénéficiaire	144,116,667	-	4,357,705
Contrats à terme	56,906,930	5,310,760	2,600
31 December 2021	**436,259,504**	**7,721,386**	**4,558,749**

Dérivé financier islamique	Montant Notionnel USD	Juste valeur positive USD	Juste valeur négative USD
Swaps de devise croisée	335,319,077	5,989,260	4,640,961
Swaps de taux bénéficiaire	225,785,000	-	9,222,027
Contrats à terme	126,998,317	4,563,298	507,152
31 décembre 2021	**688,102,394**	**10,552,558**	**14,370,140**

De plus, la société a conclu des swaps de devises pour le compte de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) par le biais d'un accord-cadre en date du 13 juin 2016. La valeur notionnelle de ces swaps s'élève à 37,891,102.3 USD (31 décembre 2020 : 50,67 millions USD).

14 SOUKOUK ÉMIS

Date d'émission	Date de maturité	Monnaie d'émission	Montant émis USD	Taux	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Coté (note a)						
15-10-2020	15-10-2025	USD	600,000,000	1.81% Fixe	**600,000,000**	600,000,000
13-04-2017	13-04-2021	USD	300,000,000	2.468% Fixe	-	300,000,000
Non coté (note b)						
05-03-2020	05-03-2025	SAR	100,000,000	SIBOR+0.60%	**100,000,000**	100,000,000
			1,000,000,000		**7,000,000,000**	**1,000,000,000**

Les Soukouk (certificats de fiducie) émis confèrent aux titulaires de certificats le droit de recevoir des paiements (distributions périodiques) à des dates spécifiées (dates de distribution périodiques) sur les éléments de profit des actifs Ijarah, des investissements en capitaux propres, des investissements Soukouk et des créances relatives aux contrats Mourabaha, Les investissements autorisés conformes à la charia et tous les actifs remplacés (collectivement le « portefeuille ») vendus à chaque série (émission) par la société à l'ICDPS Soukouk Limited (le fiduciaire).

Après la vente du portefeuille, la société, en tant que tiers, garantit le rendement du portefeuille au fiduciaire, à l'effet que si un débiteur d'un actif du portefeuille est incapable de payer tout montant dû, la société fera le Paiement. De plus, la Société s'engage à acheter le portefeuille à la date d'échéance ou à la date de dissolution anticipée pour un montant équivalent au montant nominal total (c'est-à-dire le prix de la vente initiale du portefeuille à ICDPS Soukouk Limited).

15 PASSIF DU FINANCEMENT MOURABAHA DES MARCHANDISES

Le financement Mourabaha des marchandises est reçu des institutions financières dans le cadre d'accords de Mourabaha des marchandises. Les financements ont des maturités initiales allant de 3 à 7 ans (31 décembre 2020 : 3 à 4 ans).

16 CHARGES À PAYER ET AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Juste valeur négative des dérivés islamiques (note 13(a))	**4,558,749**	14,370,140
Bénéfice cumulé à verser au titre de financement Mourabaha de marchandises	**1,773,378**	6,864,850
Solde à payer aux parties liées (note 21.4)	**11,087,600**	4,473,508
Dividende à verser (note 20)	**4,108,563**	4,108,563
Bénéfice cumulé des soukouks émis	**2,472,586**	4,087,214
Autres montants à payer	**20,252,478**	19,175,523
	44,253,354	**53,079,798**

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite du personnel du Groupe de la BID comprend un régime à prestations définies et un régime hybride, un régime de retraite du personnel (« SPP ») et un régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) (collectivement appelés régimes de retraite du Personnel (« SRP »)). Toute personne employée par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein, tel que défini dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses Sociétés affiliées, est éligible à participer au SRP à compter de la date d'adhésion à la Banque.

Le Groupe de la BID a un plan multi-employeurs et comprend la Société, la Banque islamique de développement - Ressources ordinaires en capital (BID-OCR), le Fonds spécial des ressources du compte Waqf (WAQF), la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE) et le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).

Régime de retraite du personnel (SPP)

Le régime de retraite du Personnel est un régime à prestations définies, entré en vigueur le 1 rajab 1399. (27 mai 1979) et 17/05/1442H (01/01/2021G) respectivement. Tout Agent embauché par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein - à l'exception des employés à durée déterminée – et tel que prévu dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses Sociétés affiliées, est admissible au SPP, à compter de la date d'intégration de la Banque et ses affiliés. La participation au régime de retraite hybride quant à elle, est limitée à ceux qui ont moins de cinq années de service au 31 décembre 2020 sur une base facultative. Cependant, ceux qui ont intégré la Banque à partir du 1er janvier 2021 y sont automatiquement affiliés.

Dans les deux régimes, l'employé cotise à hauteur de 11,1 % (2020-11,1 %) du salaire annuel de base, tandis que la Banque et ses Affiliés participent à hauteur de 25,9 % (2020-25,9 %).

Les principales caractéristiques du régime sont les suivantes :

i) L'âge normal de la retraite est le 62ème anniversaire de l'Agent .

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

ii) À sa retraite, l'employé éligible a droit à 2,5 % dans le cadre de l'ancien régime de retraite du Personnel, ou à 1 % dans le cadre du régime hybride dans la composante à prestations définies (« DB »), de la rémunération moyenne pondérée la plus élevée (« WHAR »), tels que définis par le comité de retraite pour chaque année de service ouvrant droit à pension, avec un plafond fixé à 30 années d'ancienneté du calendrier de l'Hégire).

iii) 10 % de la contribution de la Banque et de ses Sociétés affiliées de 25,9 % et 5 %, ainsi que de la contribution des employés de 11,1 %, sont utilisés pour financer la composante Define Cost (« DC ») du plan hybride. Le fonds cumulé et ses rendements de placement seront versés sous forme de capital de retraite aux participants au régime hybride.

iv) Le paiement des prestations au moment de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, des prestations de cessation d'emploi, des prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite est également servi dans les termes déterminés par le comité de retraite.

Régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP)

Entré en vigueur le 1er mouharram 1421 (6 avril 2000), le Groupe de la BID avait mis en place le régime de couverture santé des salariés retraités à la suite d'une résolution du Conseil des Directeurs Exécutifs du 18 chawwal 1418 (15 février 1998). Il a été accordé aux membres éligibles du Personnel des entreprises associées du Groupe de la BID. La BID et ses entreprises associées financent le régime à hauteur de 1% et le Personnel à hauteur de 0,5% des salaires de base. L'objectif du régime est de verser une somme mensuelle aux salariés retraités éligibles pour couvrir leurs frais médicaux. Les droits payables pour chaque employé retraité au titre du régime médical sont calculés selon la formule suivante :

WHAR (tel que défini par le comité de retraite) X période cotisable (plafonnée à un maximum de 30 années du calendrier de l'Hégire) X 0,18%.

Le paiement des prestations lors de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, des prestations de cessation d'emploi, des prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite est également servi tel que déterminé par le comité de retraite.

Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (FRMS)

En février 2019, le BED a approuvé la création du Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSF) qui fournirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du Personnel du Groupe de la BID. Selon la proposition, les membres actifs du Personnel qui ont au moins 10 ans de service avant l'âge normal de la retraite à compter du 1er janvier 2019 relèveront automatiquement du RMSF. Les membres du Personnel qui n'atteignent pas le seuil de ladite durée minimale de service, se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau Fonds.

Le régime est financé conjointement par des cotisations égales à 4 % du salaire assuré par la Banque et le Personnel actif; et une contribution des futurs retraités égale à 4 % de leurs salaires de pension (avant commutation).

À partir de janvier 2021, les cotisations Banque et salariés du Personnel cartographié sous le nouveau régime ont été transférées au RMSF.

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

Administration des SRP

Le Comité des pensions, nommé par le Président du Groupe de la BID, administre les SRP en tant que fonds distincts au nom de ses employés. Le Comité de retraite est responsable de la surveillance des placements et des activités actuarielles des RRA. L'actif du RCR est investi conformément aux politiques établies par le Comité de retraite. La Banque et ses sociétés affiliées souscrivent le risque de placement actuariel des RRA et partagent les frais d'administration.

Risques

Risque d'investissement

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement de l'actif des RRP est inférieur à ce taux, cela créera un déficit du régime. Actuellement, les SRP ont un investissement relativement équilibré en titres de participation, en titres de créance et en biens immobiliers. En raison de la nature à long terme des passifs des SRP, l'administrateur des SRP considère qu'il est approprié qu'une partie raisonnable des actifs des SRP soit investie dans des titres de capitaux propres et dans l'immobilier pour tirer parti du rendement généré par le fonds.

Taux d'actualisation

Une diminution du taux de rendement des obligations augmentera le passif des SRP, mais cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des SRP.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des RAR est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants aux RAR pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux SRP augmentera la responsabilité des SRP.

Risque salarial

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée par référence aux salaires futurs des participants aux SRP. Ainsi, une augmentation du salaire des participants aux SRP augmentera la responsabilité du SRP.

La répartition des passifs nets de retraite du personnel est la suivante :

2021	SPP	SRMP	Total
	31 décembre 2021 (USD)		
Obligation au titre des prestations définies (note 17.1)	83,638,356	7,108,723	90,747,079
Moins : actifs du régime (note 17.2)	(48,535,006)	(2,489,321)	(51,024,327)
Passif au titre des prestations définies nets	**35,103,350**	**4,619,402**	**39,722,752**

2020	SPP	SRMP	Total
	31 décembre 2020 (USD)		
Obligation au titre des prestations définies (note 17.1)	93,614,706	8,354,399	101,969,105
Moins : actifs du régime (note 17.2)	(45,341,816)	(2,173,284)	(47,515,100)
Passif au titre des prestations définies nets	**48,272,890**	**6,181,115**	**54,454,005**

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

17.1 LA VALEUR ACTUELLE DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES A ÉVOLUÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Solde au 1er janvier	**93,614,706**	71,560,539	**8,354,399**	6,366,961
Coûts de service	**6,476,323**	5,041,028	**571,391**	439,431
Coût du passif au titre des prestations définies	**2,421,000**	2,347,000	**216,000**	208,000
Contributions des participants au régime	**1,872,371**	1,473,813	**95,080**	66,266
Déficit actuariel net	**(19,533,968)**	13,538,786	**(2,082,933)**	1,312,077
Décaissements au titre des actifs du régime	**(1,212,076)**	(774,308)	**(45,214)**	(38,336)
Autres	-	427,848	-	-
	83,638,356	**93,614,706**	**7,108,723**	**8,354,399**

17.2 LA VALEUR ACTUELLE DES ACTIFS DU RÉGIME A ÉVOLUÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Solde au 1er janvier	**45,341,816**	44,445,671	**2,173,284**	2,061,284
Produits tirés des actifs du régime	**1,203,000**	1,497,000	**57,000**	68,000
Rendement des actifs du régime supérieur/ (inférieur) au taux d'actualisation	**(3,837,933)**	(4,092,692)	**31,388**	(281,264)
Contributions des participants au régime	**1,872,371**	1,473,813	**95,080**	66,266
Contributions de l'employeur	**4,372,891**	3,455,469	**170,550**	297,334
Décaissements au titre des actifs du régime	**(1,212,076)**	(774,308)	**(45,214)**	(38,336)
Autres	**794,937**	(663,137)	**7,233**	-
	48,535,006	**45,341,816**	**2,489,321**	**2,173,284**

Le passif net ci-dessus représente principalement les pertes actuarielles cumulatives résultant de la différence entre l'expérience réelle et les hypothèses utilisées pour estimer le passif, qui est comptabilisé par la Société dans l'avoir des membres immédiatement dans l'année ou il survient, s'il est important.

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

17.3 SUR LA BASE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES, LES CHARGES DE PENSION DE RETRAITE ET DE PRESTATIONS MALADIE COMPRENNENT :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Coûts de service courants bruts	6,476,323	5,041,028	571,391	439,431
Coût du passif au titre des prestations définies	2,421,000	2,347,000	216,000	208,000
Coûts des services passés	-	427,848	-	-
Produits tirés des actifs du régime	(1,203,000)	(1,497,000)	(57,000)	(68,000)
Coûts constatés au compte de résultat	**7,694,323**	**6,318,876**	**730,391**	**579,431**
Gain / (Perte) actuariel résultant des hypothèses	(19,533,968)	13,538,786	(2,082,933)	1,312,077
Rendement des actifs du régime (inférieur) / supérieur au taux d'actualisation	3,837,933	4,093,890	(31,388)	280,855
Gain / (Perte) actuariel constaté au tableau de variations des capitaux propres	**(15,696,035)**	**17,632,676**	**(2,114,321)**	**1,592,932**

17.4 LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES ACTIFS DES DEUX RÉGIMES PAR CATÉGORIES PRINCIPALES :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Placements soukouk	13,830,951	14,716,983	889,740	890,993
Fonds gérés et vente à tempérament	6,580,700	5,918,113	-	-
Espèces et quasi-espèces et placements en marchandises	24,025,541	20,113,776	1,103,120	1,228,355
Terrains	3,932,613	4,259,435	-	-
Autres	165,201	333,509	496,461	53,936
	48,535,006	**45,341,816**	**2,489,321**	**2,173,284**

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

17.5 LES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR CALCULER LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE SONT LES SUIVANTES :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Taux d'actualisation	2.85%	2.60%	2.85%	2.60%
Taux d'augmentation prévue des salaires	6.5% - 4.5%	4.5%	6.5% - 4.5%	4.5%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est sélectionné en fonction des taux à long terme des obligations de sociétés notées AA. Le taux d'augmentation prévue des salaires pour 2021 était basé sur l'âge, c'est-à-dire 20-35 ans - 6,5 %, 35-50 ans - 5,0 % et plus de 50 ans - 4,5 %.

17.6 L'ANALYSE QUANTITATIVE DE SENSIBILITÉ POUR LA VARIATION DU TAUX D'ACTUALISATION DES PASSIFS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EST LA SUIVANTE :

	SPP		SRMP	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Taux d'actualisation	(8,947,459)	10,455,663	(849,922)	1,000,490
Taux d'augmentation prévue des salaires	5,111,435	(4,914,665)	441,366	(407,634)

Le tableau suivant résume l'état du financement prévu pour la prochaine année :

	SPP	SRMP
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	92,291,039	7,934,993
Juste valeur des actifs du régime	(54,042,757)	(2,707,165)
Déficit du régime	38,248,282	5,227,828

SPP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 3,2 millions USD et les coûts prévus à comptabiliser en résultat sont de 6,3 millions USD.

SRMP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 128.000 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 737.000 USD.

17 PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (Suite)

Les montants comptabilisés dans la réserve de pension et d'obligations médicales sont les suivants :

	SPP		SRMP	
	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Janvier 1	40,187,540	22,554,864	3,630,533	2,037,601
Effet des changements dans les hypothèses démographiques	(2,292,336)	-	(38,992)	-
Effet des changements dans les hypothèses financières	(3,308,802)	14,254,026	(331,495)	1,311,480
Effet des ajustements d'expérience	(13,932,830)	(715,240)	(1,712,446)	597
Rendement des actifs du régime supérieur au taux d'actualisation	3,837,933	4,093,890	(31,388)	280,855
	24,491,505	**40,187,540**	**1,516,212**	**3,630,533**

L'analyse de maturité prévue est comme suit :

	SPP	SRMP
	2021 USD	2021 USD
L'an 1	571,133	47,316
L'an 2	562,272	46,618
L'an 3	550,929	45,873
L'an 4	1,314,265	58,676
L'an 5	1,059,059	63,136
5 ans prochains	6,438,761	390,968

18 FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA SID

Le montant indiqué représente les produits nets au 31 décembre 2021 tirés de placements dans des fonds liquides réalisés auprès de banques et d'institutions financières conventionnelles et arrêtés par la SID, ainsi que des produits jugés non conformes aux principes de la charia. Conformément aux recommandations du Comité de charia du Groupe de la BID, ces produits doivent être utilisés à des fins caritatives et sont, de ce fait, comptabilisés comme un passif. L'utilisation de ce passif relève de la responsabilité du Comité des Œuvres de bienfaisance mis en place au sein de la société. Les sources et l'utilisation du Fonds de solidarité de la SID au cours de l'exercice sous revue sont présentées ci-dessous :

	Sources et utilisations du produit non conforme à la Charia			
		31 décembre 2021		31 décembre 2020
Description	**No. d'évènements**	**Montant (USD)**	**No. d'évènements**	**Montant (USD)**
En début d'exercice		**1,201,580**		1,249,356
Produits au cours de l'exercice :				
Produits du Fonds de solidarité de la SID	1	**5,174**	-	-
Valuation de change	2	**62**	10	(11)
Pénalité pour les clients en cas de défaut	1	**13,306**	7	88,905
		18,542		**88,894**
Payé au cours de l'exercice :				
Dépenses médicales	-	**-**	3	75,030
Approvisionnement en eau	-	**-**	1	20,000
Soutien aux orphelinats	-	**-**	1	40,000
Autres	-	**-**	2	1,640
		-		**136,670**
En fin d'exercice		**1,220,122**		**1,201,580**

19 CAPITAL-ACTIONS

A la clôture de l'exercice, la situation du capital-actions de la société était la suivante :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Capital-actions autorisé : 400 000 actions à 10 000 USD l'unité	**4,000,000,000**	4,000,000,000
Capital-actions souscrit :		
Disponibles à la souscription : 200 000 actions à 10 000 USD l'unité	**2,000,000,000**	2,000,000,000
Capital-actions non encore souscrit	**(279,664,646)**	(279,664,646)
	1,720,335,354	1,720,335,354
Versements exigibles et non encore réglés	**(137,411,927)**	(194,887,004)
Capital libéré	**1,582,923,427**	**1,525,448,350**

En 2021, les actionnaires ont versé 57,5 millions USDD (2020 : 131,1 millions USD). Le capital versé de la Société représente les montants reçus des membres suivants :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Banque islamique de développement (BID)	**659,681,958**	659,681,958
Saudi Public Investment Fund	**124,940,000**	124,940,000
Pays membres	**750,101,469**	692,626,392
Iran Foreign Investment Company	**40,000,000**	40,000,000
Bank Keshavarzi	**6,000,000**	6,000,000
Bank Melli	**2,000,000**	2,000,000
Banque Nationale d'Algérie	**200,000**	200,000
Capital libéré	**1,582,923,427**	**1,525,448,350**

20 RÉSERVES ET DIVIDENDES

Conformément à la section 1 de l'article 33 de l'Accord portant création de la société, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, après déduction du montant à affecter aux réserves, la proportion des produits nets et des excédents devant être distribuée à titre de dividende. Dans tous les cas, aucun dividende ne peut être distribué tant que la réserve est inférieure à 12,5% du capital souscrit. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2021 et 2020.

21 TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES ET SOLDES

Les entités liées représentent les filiales, les entreprises associées, les membres, les administrateurs et le personnel de direction clé de la société, ainsi que les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou fortement influencées par ces entités. Les politiques de tarification et les termes de ces transactions sont approuvés par la direction de la société.

21.1 LE DÉTAIL DES PRINCIPALES TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC DES ENTITÉS LIÉES AU COURS DE L'EXERCICE EST PRÉSENTÉ CI-DESSOUS :

Entité liée	Nature de la transaction	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Banque islamique de développement (BID)	Bail et retraite (note a)	**4,421,047**	5,037,816
Al Majmoua Al Mauritania	Avance	**86,284**	-
Maldives Islamic Bank	Vente d'actions	**186,527**	4,813,849
Société internationale islamique de financement du commerce	Avance	**-**	53,965
LA SID Fixed Income Limited	Frais de gestion	**665,786**	1,033,835

21.2 CERTAINS SOLDES ET TRANSACTIONS DES ENTITÉS LIÉES ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AUX NOTES 5 À 10.

21.3 LES DETTES EXIGIBLES DES ENTITÉS LIÉES SE PRÉSENTENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Tamweel Africa Holding	**4,766,171**	4,766,581
LA SID Fixed Income Limited	**547,449**	1,213,235
Taiba Titrisation	**1,000,000**	1,000,000
Banque Islamique des Maldives	**697,180**	883,707
Ijarah Management Company	**871,265**	871,291
Wifack International Bank	**500,968**	500,968
Al Majmoua Mouritania (MMI)	**253,722**	330,006
Taiba Leasing	**254,633**	254,633
Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC)	**104,376**	104,387
Autres	**629,317**	215,018
	9,625,081	**10,139,826**

21 TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES ET SOLDES (Suite)

21.4 LES CRÉANCES EXIGIBLES DES ENTITÉS LIÉES SE PRÉSENTENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Banque islamique de développement (BID)	8,931,247	4,292,967
Royal Atlantic	145,878	145,878
Régime de retraite du personnel de la BID	1,978,018	2,761
Autres	32,457	31,901
	11,087,600	**4,473,508**

21.5 LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU À PAYER AU PERSONNEL DE DIRECTION CLÉ SE PRÉSENTE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Salaires et autres prestations à court terme	2,170,705	1,942,828
Prestations de retraite	399,637	314,870
	2,570,342	**2,257,698**

22 IJARAH MUNTAHIA BITTAMLEEK, NET

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Produits tirés des contrats Ijarah muntahia bittamleek	40,320,801	32,112,056
Amortissement	(26,895,744)	(20,628,272)
	13,425,057	**11,483,784**

23 PROVISION POUR PERTE DE VALEUR

2021	Perte de crédit au 1er Janvier USD	Perte de crédit charge pour l'exercice USD	Radié au cours de l'exercice USD	Perte de crédit au 31 décembre USD
Espèces et quasi-espèces	3,096	(2,441)	-	655
Placements en marchandises et Wakala	9,882,802	4,195,438	-	14,078,240
Placements soukouk	11,920,745	(1,335,647)	-	10,585,098
Financement mourabaha	43,205,224	5,777,318	-	48,982,542
Vente à tempérament	18,352,241	4,381,123	-	22,733,364
Ijarah muntahia bittamleek	52,783,631	(17,781,667)	-	35,001,964
Actifs de contrats istisna'a	153,808	1,475,719	-	1,629,527
Autres actifs	3,525,696	(824,477)	-	2,701,219
Total	**139,827,243**	**(4,114,634)**	**-**	**135,712,609**

2020	Perte de crédit au 1er Janvier USD	Perte de crédit charge pour l'exercice USD	Radié au cours de l'exercice USD	Perte de crédit au 31 décembre USD
Espèces et quasi-espèces	6,029	(2,933)	-	3,096
Placements en marchandises et Wakala	9,866,378	16,424	-	9,882,802
Placements soukouk	6,308,701	5,612,044	-	11,920,745
Financement mourabaha	29,796,028	13,409,196	-	43,205,224
Vente à tempérament	14,247,596	4,104,645	-	18,352,241
Ijarah muntahia bittamleek	90,096,460	2,959,016	(40,271,845)	52,783,631
Actifs de contrats istisna'a	267,922	(114,114)	-	153,808
Autres actifs	1,645,778	1,879,918	-	3,525,696
Total	**152,234,892**	**27,864,196**	**(40,271,845)**	**139,827,243**

24 GAINS / PERTES SUR LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVES ISLAMIQUES, NET DES PERTES DE CHANGE

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Gain / (perte) sur les dérivés islamiques	**7,806,375**	(19,800,992)
(Perte) / Gains de change	**(8,079,191)**	20,661,319
	(272,816)	**860,327**

25 ACTIFS FIDUCIAIRES

25.1 FONDS D'INVESTISSEMENT

Le Fonds d'investissement de la SID (Labuan) LLP (auparavant - Fonds d'investissement de la Banque islamique de développement) (le « Fonds ») a été créé en vertu de l'article 22 des Statuts de la Banque islamique de développement (« la Banque » ou « la BID ») à Djeddah, en Arabie Saoudite. Le Fonds a commencé ses activités le 1er janvier 1990. Conformément à la Convention de l'Islamic Limited Liability Partnership (la « Société » ou la « Convention ») datée du 3 novembre 2015, le Fonds était également enregistré en vertu de la Loi de Territoire fédéral de Labuan 1990 et il est domicilié sur le Territoire fédéral de Labuan, Malaisie.

Le Fonds a pour objectif de contribuer au développement économique des pays membres, par la mobilisation de l'épargne des institutions et des investisseurs individuels et son placement dans des projets productifs mis en œuvre dans les pays membres concernés. Conformément à la Convention de l'Islamic Limited Liability Partnership (la « Société » ou la « Convention ») datée du 3 novembre 2015. Au 31 décembre 2021, le montant total des actifs du fonds sous gestion, était de 20,4 millions USD (31 décembre 2020 : 31.78 millions USD).

25.2 FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le Fonds du Marché monétaire de la SID (Labuan) LP (« FMM ») est une société islamique à responsabilité limitée de Labuan (LLP) enregistrée au titre de la Loi 2010 du 22 juillet 2014. L'objectif du partenariat est de réaliser un revenu périodique par le biais de placements, d'investissement et de financement de produits conformes à la Charia. Au 31 décembre 2021, le montant total des actifs du FMM sous gestion de la SID était de 86 millions USD (2020 : 89.53 millions USD).

25.3 AUTRES

Certains placements en produits, investissements Soukouk et en capitaux sont au nom de la société, sont dans l'intérêt des entités du groupe de la BID et sont gérés par les entités respectives.

26 MONTANT NET DES AVOIRS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Ci-après la répartition de ces actifs nets par devises, en montants équivalents en USD à la clôture de l'exercice considéré :

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Euro	**96,121,531**	236,048,005
Roupie pakistanaise	**6,300,084**	4,373,242
Tenge du Kazakhstan	**7,364,235**	7,695,729
Dirham marocain	**14,173,162**	14,048,792
Dinar jordanien	**-**	2,113,757
Livre sterling	**263,239**	172,278
Ringgit malaisien	**(80,609)**	(156,253)
Dinar Islamique	**556**	-
Franc CFA (XOF)	**(81,401)**	(13,803)
Livre turque	**(47,807)**	(42,247)
Roupie indonésienne	**46,120**	44,942
Riyal saoudien	**(181,308,187)**	(222,460,944)
Roupie maldivienne	**6,260,651**	6,444,502
	(50,988,426)	**48,268,000**

27 CONCENTRATION DES ACTIFS

27.1 LA CONCENTRATION DES ACTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE EST COMME SUIT :

31 décembre 2021	Afrique USD	Asie USD	Australie USD	Europe USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	-	143,647,530	14,999,932	-	158,647,462
Placements Mourabaha et Wakala	9,899,609	188,166,910	-	-	198,066,519
Placements soukouk	13,959,020	1,522,443,415	-	-	1,536,402,435
Financement mourabaha	950	120,429,954	-	-	120,430,904
Vente à tempérament	229,687,446	77,885,759	-	-	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	93,686,429	126,989,101	-	-	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	-	15,846,231	-	-	15,846,231
Investissements en capitaux propres	188,627,358	170,647,100	-	-	359,274,458
Autres actifs	8,585,883	39,076,173	-	-	47,662,056
Immobilisations corporelles	-	298,128	-	-	298,128
	544,446,695	**2,405,430,301**	**14,999,932**	**-**	**2,964,876,928**

31 décembre 2020	Afrique USD	Asie USD	Australie USD	Europe USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	39,895,129	210,120,222	24,999,937	30,043,671	305,058,959
Placements Mourabaha et Wakala	55,538,253	471,309,210	-	-	526,847,463
Placements soukouk	20,035,830	1,337,060,449	-	-	1,357,096,279
Financement mourabaha	-	108,768,496	-	-	108,768,496
Vente à tempérament	238,851,739	120,435,628	-	-	359,287,367
Ijarah muntahia bittamleek	82,780,438	135,355,120	-	-	218,135,558
Actifs de contrats istisna'a	-	21,074,004	-	-	21,074,004
Investissements en capitaux propres	185,807,045	136,327,500	-	-	322,134,545
Autres actifs	5,254,714	43,998,532	-	-	49,253,246
Immobilisations corporelles	-	173,417	-	-	173,417
	628,163,148	**2,584,622,578**	**24,999,937**	**30,043,671**	**3,267,829,334**

27.2 LA CONCENTRATION DES ACTIFS PAR LE SECTEUR ÉCONOMIQUE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE EST ANALYSÉE CI-APRÈS :

31 décembre 2021	Services financiers USD	Industrie et mines USD	Services Sociaux USD	Autres USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	158,647,462	-	-	-	158,647,462
Placements mourabaha et Wakala	198,066,519	-	-	-	198,066,519
Placements soukouk	865,797,985	47,000,000	531,682,969	91,921,481	1,536,402,435
Financement mourabaha	51,067,703	62,032,666	7,330,535	-	120,430,904
Vente à tempérament	304,265,105	3,308,100	-	-	307,573,205
Ijarah muntahia bittamleek	-	219,148,154	1,527,376	-	220,675,530
Actifs de contrats istisna'a	-	-	15,846,231	-	15,846,231
Investissements en capitaux propres	293,087,042	16,499,884	552	49,686,980	359,274,458
Autres actifs	47,405,368	256,688	-	-	47,662,056
Immobilisations corporelles	298,128	-	-	-	298,128
	1,918,635,312	**348,245,492**	**556,387,663**	**141,608,461**	**2,964,876,928**

31 décembre 2020	Services financiers USD	Industrie et mines USD	Services Sociaux USD	Autres USD	Total USD
Espèces et quasi-espèces	305,058,959	-	-	-	305,058,959
Placements mourabaha et Wakala	526,847,463	-	-	-	526,847,463
Placements soukouk	887,636,205	-	469,460,074	-	1,357,096,279
Financement mourabaha	75,855,537	20,837,463	11,924,843	150,653	108,768,496
Vente à tempérament	356,611,968	2,675,399	-	-	359,287,367
Ijarah muntahia bittamleek	123,570	216,281,826	1,730,162	-	218,135,558
Actifs de contrats istisna'a	-	-	21,074,004	-	21,074,004
Investissements en capitaux propres	247,316,844	19,754,060	2,113,757	52,949,884	322,134,545
Autres actifs	9,425,097	37,316,256	1,196,381	1,315,512	49,253,246
Immobilisations corporelles	173,417	-	-	-	173,417
	2,409,049,060	**296,865,004**	**507,499,221**	**54,416,049**	**3,267,829,334**

28 ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Les échéances contractuelles des éléments de l'actif et du passif de la société, en fonction de leur durée respective ou de la période prévue pour leur conversion en espèces, étaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2021	Moins de 3 mois USD	3 à 12 mois USD	1 à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Pas de maturité fixe USD	Total USD
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	158,647,462	-	-	-	-	**158,647,462**
Placements Mourabaha et Wakala	188,066,519	10,000,000	-	-	-	**198,066,519**
Placements soukouk	91,738,179	95,970,000	934,294,256	414,400,000	-	**1,536,402,435**
Financement mourabaha	13,855,532	9,578,380	56,772,509	40,224,483	-	**120,430,904**
Vente à tempérament	3,446,826	39,441,943	260,596,278	4,088,158	-	**307,573,205**
Ijarah muntahia bittamleek	10,642,842	23,837,198	76,020,720	110,174,770	-	**220,675,530**
Actifs de contrats istisna'a	628,823	869,192	3,160,858	11,187,358	-	**15,846,231**
Investissements en capitaux propres	-	-	-	-	359,274,458	**359,274,458**
Autres actifs	-	47,662,056	-	-	-	**47,662,056**
Immobilisations corporelles	-	-	298,128	-	-	**298,128**
	467,026,183	**227,358,769**	**1,331,142,749**	**580,074,769**	**359,274,458**	**2,964,876,928**
Passifs						
Passifs Soukouk	-	-	700,000,000	-	-	**700,000,000**
Financement Mourabaha en marchandises	-	130,000,000	870,334,902	100,000,000	-	**1,100,334,902**
Charges à payer et autres passifs	-	44,253,354	-	-	-	**44,253,354**
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	39,722,752	**39,722,752**
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,220,122	-	-	-	-	**1,220,122**
	1,220,122	**174,253,354**	**1,570,334,902**	**100,000,000**	**39,722,752**	**1,885,531,130**

28 ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DE L'ACTIF ET DU PASSIF (Suite)

31 décembre 2020	Moins de 3 mois USD	3 à 12 mois USD	1 à 5 ans USD	Plus de 5 ans USD	Pas de maturité fixe USD	Total USD
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	305,058,959	-	-	-	-	305,058,959
Placements Mourabaha et Wakala	150,835,121	376,012,342	-	-	-	526,847,463
Placements soukouk	64,732,003	90,391,407	773,812,700	428,160,169	-	1,357,096,279
Financement mourabaha	25,919,551	19,580,043	20,779,759	42,489,143	-	108,768,496
Vente à tempérament	38,975,964	160,432,930	156,358,857	3,519,616	-	359,287,367
Ijarah muntahia bittamleek	34,109,980	2,006,634	59,009,944	123,009,000	-	218,135,558
Actifs de contrats istisna'a	524,366	868,203	5,074,947	14,606,488	-	21,074,004
Investissements en capitaux propres	-	-	-	-	322,134,545	322,134,545
Autres actifs	-	49,253,246	-	-	-	49,253,246
Immobilisations corporelles	-	-	173,417	-	-	173,417
	620,155,944	**698,544,805**	**1,015,209,624**	**611,784,416**	**322,134,545**	**3,267,829,334**
Passifs						
Passifs Soukouk	-	300,000,000	700,000,000	-	-	1,000,000,000
Financement Mourabaha en marchandises	48,027,683	452,950,000	662,666,666	-	-	1,163,644,349
Charges à payer et autres passifs	-	53,079,798	-	-	-	53,079,798
Passifs au titre du régime de retraite du personnel	-	-	-	-	54,454,005	54,454,005
Montants dus au Fonds de solidarité de la SID	1,201,580	-	-	-	-	1,201,580
	49,229,263	**806,029,798**	**1,362,666,666**	**-**	**54,454,005**	**2,272,379,732**

29 SUPERVISION PAR LE COMITÉ CHARIA

Aux termes de l'article 29 (1) de l'Accord portant création de la SID, la société est tenue de se doter d'un comité de charia. En qualité de membre affilié au Groupe de la BID, la société s'adjoint les services du Comité de charia du groupe. Le Conseil d'administration de la charia du Groupe a été créé en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de la BID. Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans et peuvent être nommés derechef.

Le Comité de charia du Groupe est chargé des fonctions suivantes :

- examiner tous les produits introduits par la BID, ses affiliés et fonds fiduciaires pour une première utilisation et de statuer sur leur conformité aux principes de la charia islamique, et d'établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents connexes;

- donner son avis sur les alternatives de la charia aux produits conventionnels que la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires entendent utiliser, et d'établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents y afférents et de contribuer à leur développement en vue d'améliorer l'expérience de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires à cet égard;
- répondre aux questions, demandes de renseignements et explications liées à la Charia qui lui sont soumises par les Directeurs Exécutifs ou la Direction de la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires;
- contribuer au programme de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires pour accroître la sensibilisation de son personnel aux services bancaires islamiques et approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs relatifs aux transactions financières islamiques; et
- soumettre aux Directeurs Exécutifs de la BID, de ses affiliés et des fonds fiduciaires un rapport complet montrant la mesure de l'engagement de la BID, de ses affiliés et des fonds fiduciaires envers les principes de la charia à la lumière des opinions et des orientations données et les transactions examinées.

30 GESTION DES RISQUES

Les activités de la Société l'exposent à divers risques (risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité) liés à l'utilisation des instruments financiers. La Direction, sous la houlette du Conseil d'Administration, supervise et gère ces risques inhérents.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de voir l'une des parties à un instrument financier manquer à l'une de ses obligations, faisant de ce fait subir une perte financière à l'autre.

La Société est exposée au risque de crédit tant lors de ses opérations de financement que de ses activités de trésorerie. Le risque de crédit existe, car les bénéficiaires et les contreparties de trésorerie sont susceptibles de faillir à leurs obligations contractuelles, ou alors les actifs financiers de la société pourraient subir une perte de valeur.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la société, l'exposition au risque de crédit est plafonnée à leur valeur comptable portée au bilan. Les actifs qui soumettent la société à un risque de crédit sont essentiellement les soldes bancaires, les placements en marchandises via des institutions financières, les placements soukouk, le financement mourabaha, le financement par la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek (location avec option finale d'appropriation), les actifs de contrats istisna'a (exception) et d'autres actifs. Ce risque est atténué de la manière suivante :

- Les placements en marchandises via des institutions financières et les placements en soukouk sont gérés par le département de Trésorerie de la Société qui a effectué des placements auprès d'institutions financières dans le cadre d'un financement mourabaha. Une application raisonnable est exercée avant la réalisation des investissements et, à la clôture de l'exercice, la Direction estime qu'aucun risque de crédit substantiel ne pèse sur ces investissements.
- La Société évalue le financement mourabaha, la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek et le financement istisna'a (actifs de financement). L'évaluation du crédit est effectuée en interne et il est fait appel à une expertise extérieure si nécessaire. Le Comité Exécutif du Conseil d'Administration de la Société approuve l'ensemble des financements, lesquels s'assortissent généralement de garanties de financement adaptées. Au titre des contrats Ijarah muntahia bittamleek,

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

la Société garde la propriété de l'actif concerné qui est transféré au bénéficiaire à l'expiration de la période de crédit-bail et uniquement après paiement de toutes les tranches dues. La Direction de la Société estime que la valeur comptable nette des actifs Ijarah muntahia bittamleek, après déduction de la provision pour perte de valeur telle que portée au bilan, est intégralement recouvrable.

La Société applique une approche en trois étapes pour mesurer les pertes de crédit attendues (ECL);

i) Déterminer l'étape de la perte de valeur
Le modèle de staging (évaluation par étapes) de la Société repose sur une évaluation relative du risque de crédit, car il reflète l'augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation par étapes est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le niveau de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. En outre, différents contrats de la même contrepartie peuvent présenter un risque de crédit différent lors de la comptabilisation initiale.

L'étape 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Société considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit s'il a une cote de crédit interne ou externe de « qualité investissement » selon la définition admise dans le monde entier, et n'a pas subi de révision importante à la baisse.

L'étape 2 englobe les actifs financiers qui font l'objet d'un SICR. Pour déterminer si le risque par défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la société tient compte des informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur l'expérience historique de la Société et l'évaluation du risque de crédit par des experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société présume que le risque de crédit sur ses expositions souveraines et non souveraines a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et depuis plus de 30 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. Lorsqu'un instrument de l'étape 2 montre une amélioration significative de la qualité du crédit à la date d'évaluation, il peut revenir à l'étape 1.

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu sa valeur, des provisions spécifiques pour la perte de valeur correspondante sont comptabilisées dans le compte de résultat, et selon FAS 30, l'actif est classé à l'étape 3. La Société préjuge que les actifs ont perdu leur valeur lorsque les paiements contractuels sont en souffrance durant plus de 180 jours pour les financements souverains, et plus de 90 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. En outre, la Société peut considérer un actif comme déprécié si elle estime que le débiteur est peu susceptible de s'acquitter de ses obligations de crédit en entier, sans qu'elle ait recours à des actions telles que la réalisation d'une garantie.

Un actif financier n'est en revanche plus considéré comme déprécié lorsque tous les montants en souffrance ont été recouvrés, ou qu'il est déterminé que les créances en souffrance seront entièrement recouvrées par des revenus futurs attendus, conformément aux conditions contractuelles d'origine ou aux conditions révisées de l'instrument financier avec tous les critères de la classification altérée ayant été revus et corrigés. L'actif financier sera transféré à l'étape 2 après une période de rétablissement.

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

La Société surveille régulièrement l'efficacité des critères utilisés pour déceler une augmentation significative du risque de crédit, et les révise le cas échéant, pour s'assurer de leur capacité d'identification d'une augmentation significative du risque de crédit avant que le montant ne soit échu.

ii) Mesure des pertes de crédit attendues (ECL)
ECL représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités par défaut (PD), les pertes de crédit étant définies comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie. L'ECL est calculée pour les instruments de l'étape 1 et de l'étape 2, en associant trois composantes principales, à savoir la probabilité par défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), tout en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de profit effectif de l'instrument (EPR).

Ces paramètres ECL sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prévisionnelles décrites ci-dessous.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations financières sur un laps de temps différent (par exemple, 1 an ou à vie). Les estimations des PD sont établies à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces outils de notation interne sont basés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, qui est à son tour associée à une probabilité par défaut (PD) sur un horizon d'un an, calibrée pour refléter les estimations du taux par défaut moyen à long terme de la Société (PD tout au long du cycle (TTC)). La Société utilise de ce fait un modèle spécifique basé sur la paramétrisation du pays et de l'industrie pour convertir ses PD TTC en PD ponctuelles (PIT), et en dérive une structure par terme PD PIT.

La LGD est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Ce montant est généralement estimé, en tant que valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant), en pourcentage du montant impayé. La Société utilise des modèles d'estimation internes de LGD qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la réclamation, ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de LGD sont calibrées pour refléter l'expérience de rétablissement de la Société ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Société dérive l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'EAD d'un instrument financier est sa valeur comptable brute. Pour les contrats en cours de décaissement et les engagements financiers telles que les garanties, la lettre de crédit, l'EAD comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui pourraient être prélevés au titre du contrat.

La norme FAS 30 exige que les ECL soient prospectives. La Société utilise un modèle statistique qui relie le rendement futur de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarios macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix des marchés boursiers, les taux de chômage et les prix des marchandises; ceux-ci nécessitant une évaluation de la tendance actuelle et prévue du cycle macro-économique. La Société estime ses ECL en calculant la moyenne pondérée d'ECL de ses expositions dans trois (3) ensembles de scénarios macroéconomiques prospectifs.

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

iii) Montants d'exposition et couverture de l'ECL

La Société reconnaît une ECL de 12 mois pour les instruments de l'étape 1 et une ECL à vie pour les instruments de l'étape 2. Pour les instruments de l'étape 3, il est calculé un montant de provision pour pertes basé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (TPE) initial de l'instrument, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation du montant brut de l'exposition et de l'ECL par mode de financement, pour les instruments financiers évalués au coût amorti aux 31 décembre 2021 et 2020.

Une analyse des variations des actifs financiers avant la provision pour l'ECL et la provision de l'ECL correspondante est comme suit :

	31 décembre 2021			
Description	**Étape 1 USD**	**Étape 2 USD**	**Étape 3 USD**	**Total USD**
Valeur comptable brute avant l'ECL :				
Espèces et quasi-espèces	158,647,462	-	-	158,647,462
Placements Mourabaha et Wakala	188,710,810	-	28,207,149	216,917,959
Placements soukouk	-	-	10,585,098	10,585,098
Financement mourabaha	99,103,386	9,223,490	61,086,570	169,413,446
Vente à tempérament	207,445,113	93,085,179	29,776,277	330,306,569
Ijarah muntahia bittamleek	175,806,789	26,058,218	53,812,487	255,677,494
Actifs de contrats istisna'a	-	17,475,758	-	17,475,758
Autres actifs	9,625,081	-	4,083,273	13,708,354
	839,338,641	**145,842,645**	**187,550,854**	**1,172,732,140**

	31 décembre 2021			
Description	**Étape 1 USD**	**Étape 2 USD**	**Étape 3 USD**	**Total USD**
ECL :				
Espèces et quasi-espèces	655	-	-	655
Placements Mourabaha et Wakala	11,601	-	14,066,639	14,078,240
Placements soukouk	-	-	10,585,098	10,585,098
Financement mourabaha	2,971,561	292,960	45,718,021	48,982,542
Vente à tempérament	4,918,328	6,726,775	11,088,261	22,733,364
Ijarah muntahia bittamleek	246,491	588,982	34,166,491	35,001,964
Actifs de contrats istisna'a	-	1,629,527	-	1,629,527
Autres actifs	-	-	2,701,219	2,701,219
	8,148,636	**9,238,244**	**118,325,729**	**135,712,609**

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

Description	31 décembre 2020			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
Valeur comptable brute avant l'ECL :				
Espèces et quasi-espèces	257,708,000	-	-	257,708,000
Placements Mourabaha et Wakala	513,341,821	-	23,388,444	536,730,265
Placements soukouk	21,393,494	-	10,585,098	31,978,592
Financement mourabaha	90,679,974	-	61,293,746	151,973,720
Vente à tempérament	182,466,932	136,793,801	58,378,875	377,639,608
Ijarah muntahia bittamleek	154,112,044	36,925,342	79,881,803	270,919,189
Actifs de contrats istisna'a	21,227,812	-	-	21,227,812
Autres actifs	10,139,826	-	4,075,772	14,215,598
	1,251,069,903	**173,719,143**	**237,603,738**	**1,662,392,784**

Description	31 décembre 2020			
	Étape 1 USD	Étape 2 USD	Étape 3 USD	Total USD
ECL :				
Espèces et quasi-espèces	3,096	-	-	3,096
Placements Mourabaha et Wakala	34,387	-	9,848,415	9,882,802
Placements soukouk	1,335,646	-	10,585,099	11,920,745
Financement mourabaha	2,066,350	-	41,138,874	43,205,224
Vente à tempérament	3,322,100	8,588,210	6,441,931	18,352,241
Ijarah muntahia bittamleek	540,247	622,425	51,620,959	52,783,631
Actifs de contrats istisna'a	153,808	-	-	153,808
Autres actifs	-	-	3,525,696	3,525,696
	7,455,634	**9,210,635**	**123,160,974**	**139,827,243**

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

Une analyse des changements dans les provisions ECL par rapport aux actifs financiers de la Société étaient comme suit :

	31 décembre 2021			
Description	**Étape 1 USD**	**Étape 2 USD**	**Étape 3 USD**	**Total USD**
Provisions au 1er Jan 2021	7,455,634	9,210,635	123,160,974	139,827,243
Nouveaux actifs créés ou achetés	3,760,876	292,959	-	4,053,835
Actifs remboursés	(1,614,078)	(1,631,484)	(59,704)	(3,305,266)
Amortissement	-	-	-	0
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1,389,022)	6,054,845	-	4,665,823
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	-	0
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	198,391	(1,173,811)	-	(975,420)
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	28,069	-	(497,060)	(468,991)
Provision nouvelle et augmentée (nette des rejets)	(291,234)	(3,514,900)	(4,278,481)	(8,084,615)
Provisions au 31 décembre 2021	**8,148,636**	**9,238,244**	**118,325,729**	**135,712,609**

	31 décembre 2020			
Description	**Étape 1 USD**	**Étape 2 USD**	**Étape 3 USD**	**Total USD**
Provisions au 1er Jan 2020	6,850,636	6,601,502	138,782,754	152,234,892
Nouveaux actifs créés ou achetés	1,559,612	1,558,168	-	3,117,780
Actifs remboursés	(465,316)	(742,777)	-	(1,208,093)
Amortissement	-	-	(40,271,846)	(40,271,846)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(303,165)	335,975	-	32,810
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	(1,191,196)	-	14,647,523	13,456,327
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	-	(669,413)	397,490	(271,923)
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	35,588	-	(177,958)	(142,370)
Provision nouvelle et augmentée (nette des rejets)	969,475	2,127,180	9,783,011	12,879,666
Provisions au 31 décembre 20210	**7,455,634**	**9,210,635**	**123,160,974**	**139,827,243**

La société obtient des garanties adéquates et emploie d'autres méthodes de rehaussement de crédit qui préserveront la valeur de ses investissements. Les garanties et sûretés obtenues par la société comprennent notamment des garanties bancaires, des garanties d'entreprise, le nantissement d'actifs, la conservation de la propriété du bien financé, etc. Dans l'ensemble, la valeur des garanties ou des autres instruments de rehaussement de crédit détenus par la société quant à ces actifs à la date de clôture est jugée suffisante pour couvrir l'encours des risques. Une provision pour perte de valeur adéquate est constituée chaque fois que la direction de la société et son Comité chargé des provisions jugent que la valeur d'une créance risque de ne pas être intégralement recouvrée. La politique suivie par la société en ce qui concerne les garanties et sûretés pour les opérations de financement à terme est que la somme des garanties doit être supérieure ou égale à 125% de la valeur des actifs financés.

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

Risque de marché

La société, du fait de l'utilisation d'instruments financiers, est exposée à des risques de marché et, plus spécifiquement, au risque monétaire, au risque de taux de marge bénéficiaire et à certains autres risques liés aux prix des capitaux propres.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité de variations des cours des monnaies étrangères susceptibles d'affecter la valeur des actifs et passifs financiers libellés en monnaies étrangères, au cas où l'entité concernée n'aurait pas eu recours à des instruments de couverture pour se protéger contre ce risque.

La société est exposée à un risque de change puisqu'une partie de son portefeuille de liquidités et certains de ses placements en capital sont dans des monnaies autres que le Dollar des États-Unis, qui est la monnaie de présentation de ses états financiers. Elle a minimisé le risque de change lié aux liquidités, en faisant en sorte que toutes ses opérations concernant des liquidités soient effectuées sur la base du Dollar des États-Unis ou de monnaies indexées sur le Dollar. Pour les actifs et passifs monétaires, le risque de change est géré par le biais d'un alignement approprié des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

La société est exposée à des risques de marché, liés à des fluctuations défavorables du taux de change concernant une opération de Soukouk libellée en devise. Elle gère ces risques en ayant recours à diverses stratégies, y compris celle concernant les contrats de change à terme.

Risque de taux de marge bénéficiaire

Le risque de taux de marge bénéficiaire découle de la possibilité que des variations des taux de marges aient un effet négatif sur la valeur des instruments financiers (risque lié au taux de marge bénéficiaire de la juste valeur) ou aux flux de trésorerie futurs (risque lié au taux de marge bénéficiaire des flux de trésorerie) et les revenus ou pertes déclarés en résultant. La société est principalement exposée à des variations de taux de marge bénéficiaire sur ses investissements Soukouk, ses opérations de Mourabaha, ses ventes à tempérament, le financement Ijarah Muntahia Bittamleek le financement Istisna'a, les passifs Soukouk et le financement Wakala en raison de la variation des taux de marge sur les marchés.

Afin de gérer le taux de trésorerie, la politique de gestion de l'actif et du passif approuvée par le conseil exige que la société suive le principe du financement par contrepartie pour gérer ses actifs et ses passifs ainsi que ses swaps de taux de profit. Ainsi, la société s'assure que le taux de marge bénéficiaire et les devises de tous les actifs financés par emprunt correspondent à ceux des passifs sous-jacents. Une telle approche garantit que l'écart de revenu de placement de la société demeure largement constant, peu importe le taux de marge bénéficiaire et les fluctuations du taux de change.

La majorité des actifs et des passifs financiers de la société sont à court terme. Cependant, certains produits de financement, placements Soukouk et passifs Soukouk sont à taux fixe et à long terme et exposent la société au risque de taux de marge bénéficiaire à la juste valeur. La direction évalue périodiquement les taux applicables au marché et évalue la valeur comptable de ces produits de financement.

À la date de l'état de la situation financière, la direction estime qu'un décalage estimatif de 25 points de base des taux de marge bénéficiaire du marché n'exposerait pas de façon importante la société à des flux de trésorerie ou à un risque de marge bénéficiaire à la juste valeur.

30 GESTION DES RISQUES (Suite)

Risque de cours des actions

La société est exposée au risque de variation du cours des actions sur ses investissements détenus à la juste valeur. Seuls trois de ses investissements sont cotés en bourse et, de ce fait, elle est peu exposée à un risque de cours important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la non-disponibilité de fonds suffisants pour faire face, à l'échéance, aux décaissements et aux autres engagements financiers.

Afin de se prémunir contre ce risque, la société suit une démarche prudente en maintenant à un niveau élevé ses liquidités investies sous forme d'espèces et de quasi-espèces, de placements en marchandises via des institutions financières et de financement mourabaha avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Plus de détails sur les dates d'échéance des actifs sont fournis à la Note 27.

Risque de non-conformité à la Charia

La Société définit le risque de non-conformité à la Charia comme le risque de pertes résultant du non-respect des règles et principes de la Charia tel que déterminé par le Conseil de la Charia du GBID. La Société attache de l'importance à protéger ses activités contre le risque de non-conformité à la Charia (SNCR). Le respect de la charia fait partie intégrante de l'objectif de la SID conformément à l'accord portant sa création. Par conséquent, la société gère efficacement le SNCR en tirant parti du cadre solide de procédures et de politiques du GBID. L'unité du business ou de prise de risque, en tant que première ligne de défense, incorpore une culture de conformité à la charia, tandis que la fonction de conformité à la charia du GBID sert de deuxième ligne de défense pour gérer et superviser de manière stratégique le SNCR lors de la pré-exécution des transactions / opérations. La fonction d'audit interne de la Charia du GBID fournit une assurance raisonnable indépendante en tant que troisième ligne de défense après l'exécution des transactions / opérations en adoptant une méthodologie d'audit interne de la Charia basée sur les risques.

31 JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales. Par conséquent, des différences peuvent apparaitre entre les estimations de la valeur comptable et de la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des placements est présentée à la Note 12.

Tous les produits islamiques dérivés de la société ne sont pas cotées. Leurs justes valeurs sont estimées en utilisant une technique d'évaluation et, par conséquent, sont de niveau 3.

La valeur comptable de tous les autres actifs et passifs financiers de la société se rapproche de leur juste valeur.

32 ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise des instruments financiers présentant un hors état de risque de la situation financière. Ces instruments comprennent des engagements à effectuer des décaissements liés à des projets, des engagements de participation au capital et d'autres éléments et ne sont pas reflétés dans l'état de la situation financière.

La Société utilise les mêmes politiques de contrôle et de gestion du crédit pour entreprendre des engagements hors état de la situation financière que pour les opérations sur l'état de la situation financière.

	31 décembre 2021 USD	31 décembre 2020 USD
Ijarah Muntahia Bittamleek	2,398,000	44,729,678
Financement Mourabaha	10,000,000	-
Financement des ventes à tempérament	46,181,500	89,324,826
Placements en actions	84,032,585	77,600,000
	142,612,085	**211,654,504**

33 EFFET DES NORMES NOUVELLES ET RÉVISÉES DE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Les nouvelles normes de comptabilité financière suivantes, entrées en vigueur pour des périodes annuelles commençant le 1er janvier 2021 ou après, ont été adoptées dans les présents états financiers.

Norme de comptabilité financière – 31 « Mandat d'investissement (Al-Wakala Bil-Istithmar) »
La SID a adopté une norme émise par l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques « OCAIFI ». Cette norme définit les principes comptables et les exigences d'information pour les transactions et instruments de l'agence d'investissement (Al-Wakala Bi Al-Istithmar), entre les mains du mandant et de l'agent. Cette norme entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2021, l'adoption anticipée étant autorisée. La norme exige que le mandant évalue la nature de l'investissement comme :
a) un investissement intermédiaire ou
b) une entreprise Wakala.

Dans le cas d'une approche d'investissement pass-through, le mandant doit initialement comptabiliser les actifs sous-jacents à l'accord Wakala dans ses livres comptables dans le respect des principes comptables applicables conformément aux FAS respective. Le mandant peut choisir d'appliquer l'approche Wakala venture si et seulement si, le contrat de l'agence d'investissement remplit l'une des conditions décrites ci-dessous :

i) l'instrument est transférable;

ii) l'investissement est réalisé sur un actif unique (ou un pool d'actifs) lorsque ces actifs sont sujets à des changements fréquents tout au long de la durée du contrat, c'est-à-dire qu'il y a des changements ou des remplacements de routine pendant la durée de l'arrangement (à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise) à la discrétion de l'agent; ou alors :

33 EFFET DES NORMES NOUVELLES ET RÉVISÉES DE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE (Suite)

iii) le rôle de l'agent n'est pas limité à la seule et simple exécution de la fonction de gestion des actifs au jour le jour; il est également responsable du remplacement des actifs ou des recouvrements à leur encontre.

Dans le cas de l'approche Wakala venture, l'investissement y relatif doit être comptabilisé dans les livres de l'investisseur en appliquant la « méthode de la mise en équivalence »; où l'investissement est de fait comptabilisé au coût initial, et ensuite réévalué à la fin de l'exercice à sa valeur comptable, ceci assorti par ailleurs d'un ajustement, pour inclure la part de l'investisseur dans le résultat de l'entreprise Wakala.

Du point de vue de l'agent, la norme exige qu'au début de la transaction, celui-ci comptabilise un accord d'agence selon une approche hors bilan, puisqu'il ne contrôle pas les actifs/affaires liés. Cependant, il existe des exceptions à l'approche hors bilan en question selon lesquelles en vertu de considérations supplémentaires attachées à l'instrument basé sur l'agence d'investissement, il peut être exigé que celui-ci soit comptabilisé au bilan. Un agent peut maintenir des accords d'investissement à plusieurs niveaux. Dans le cadre de cette convention , le Groupe réinvestit les fonds de Wakala dans un contrat secondaire. Ces contrats secondaires doivent être comptabilisés conformément aux exigences des FAS respectives dans les livres de l'agent.

Le Conseil d'Administration a pris la décision de ne pas adopter la norme par anticipation à partir de l'année en cours.

La Société a appliqué la norme sur toutes les transactions en cours jusqu'au 31 décembre 2021, et à la fin de l'année précédente correspondante. Toutefois , il n'y avait pas d'arrangement Wakala l'année précédente. A la suite de l'application de cette norme, un état des actifs hors bilan sous gestion a été ajouté dans les états financiers; et les actifs et passifs connexes ont été enregistrés dans ce même état et classés comme hors bilan.

Impact de l'application initiale de la FAS 32 - Ijarah
Dans ces états financiers, la Société a appliqué la FAS 32 – Ijarah, pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2021, les périodes antérieures étant autorisées. La Société décida d'adopter la norme à compter du 1er janvier 2021.

La FAS 32 introduit quelques nouveaux changements comme expliqué ci-dessous :

- les changements de classement. Les transactions de l'Ijarah dans le cadre de cette norme sont classées dans l'Ijarah d'exploitation, l'Ijrarah Muntahia Bittamleek (Ijarah MBT) avec un transfert de propriété prévu après la fin de la durée de l'Ijarah, soit par une vente ou un don, et l'Ijarah MBT avec un transfert progressif;
- de nouveaux principes de reconnaissance et de mesure pour la reconnaissance initiale de l'actif au titre du droit d'utilisation, du passif Ijarah et des paiements anticipés pour la comptabilisation du preneur et du bailleur;
- obligation d'identifier et de séparer les composants Ijarah et non Ijarah, si nécessaire;
- nouveau principe de reconnaissance et de mesure pour un Ijarah MBT par transfert progressif / diminution de Moucharaka Ijarah;
- permettre la méthode du taux de rendement effectif/taux de profit pour la comptabilisation des revenus locatifs, entre les mains du bailleur;
- tes tests de dépréciation des droits d'utilisation doivent être soumis aux exigences de la norme AS 30 « dépréciation, pertes de crédit et engagements onéreux »; et
- des directives détaillées sont fournies pour la présentation et les divulgations avec une diffusion améliorée par le bailleur et le preneur d'informations par rapport aux exigences précédentes de FAS 8.

Impact sur la comptabilité du bailleur
La FAS 32 n'a pas considérablement changé la façon dont un bailleur comptabilise l'Ijarah. La norme a modifié et élargi les divulgations requises.

En vertu des dispositions de la FAS 32, un bailleur intermédiaire comptabilise l'Ijarah principale et la sous-ijarah comme deux contrats distincts. Et Comme exigé, une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée sur les créances de financement en crédit-bail.

34 NORMES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

Les nouvelles normes de comptabilité financière suivantes de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (« AAOIFI ») ont été publiées, à l'exception de la norme FAS 29 « émissions de Soukouk » qui est encore au stade de l'exposé-sondage, et devrait être publiée dans un avenir proche. La Société a l'intention d'adopter ces normes d'information financière lorsqu'elles entreront en vigueur, le cas échéant, et en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers et ses systèmes.

Norme de comptabilité financière - 29 « Émissions de Soukouk »
Cette norme se propose de fournir des orientations sur la comptabilisation, la classification et la présentation des émissions de soukouk, en se fondant principalement sur leur structure, avec possibilité d'une comptabilité au bilan ou hors bilan. La classification dépend du contrôle de ces actifs, à savoir du pouvoir et de la nature du contrôle, c'est-à-dire des risques et des avantages, ainsi que des bénéfices variables pour l'institution ou le fiduciaire agissant pour le compte des porteurs de soukouk. Cette norme doit être appliquée à la comptabilité et à l'information financière des émissions de soukouk enregistrées dans les comptes de l'émetteur.

Norme de comptabilité financière - 37 « Informations financières des institutions Waqf »
L'objectif de la norme est d'établir des principes de l'information financière par les institutions Waqf, qui sont établies et gérées conformément aux principes et règles de la charia. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme.

Norme de comptabilité financière - 38 « Wa'ad, Khiyar et Tahawwut »
Le but de cette norme est de prescrire les principes comptables et l'information pour la reconnaissance, l'évaluation et les informations à fournir concernant les accords de Wa'ad (promesse), de Khiyar (option) et de Tahawwut (couverture) conformes à la charia pour les institutions financières islamiques (les institutions). Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société est en phase d'évaluation de l'incidence de cette norme.

Norme de comptabilité financière - 39 « Informations financières de la Zakat »
Cette norme vise à établir le traitement comptable de la Zakat dans les livres d'une institution financière islamique, y compris la présentation et la divulgation dans ses états financiers. L'objectif de cette norme est d'établir les principes de l'information financière relative à la Zakat attribuable aux différentes parties prenantes d'une institution financière islamique. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. L'incidence de cette norme est en cours d'estimation.

Norme de comptabilité financière - 40 « Informations financières pour les fenêtres de la finance islamique »
Cette norme prévoit d'établir des exigences de l'information financière pour les services financiers islamiques offerts par les institutions financières conventionnelles (sous la forme de fenêtres de la finance islamique); et se verra appliquée aux états financiers des fenêtres de la finance islamique des institutions financières conventionnelles pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée.

34 NORMES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR (Suite)

Norme comptable financière - 1 (révisée en 2021) « Présentation générale et informations fournies dans les états financiers »
La version révisée de la FAS 1 décrit et améliore les exigences générales de présentation et de divulgation prescrites conformément aux meilleures pratiques mondiales, et remplace la FAS 1 antérieure. Elle est applicable à toutes les institutions financières islamiques et autres institutions suivant les FAS d'OCAIFI. Cette norme définit les exigences générales pour la présentation des états financiers, les exigences minimales pour le contenu des dits états, ainsi qu'une structure recommandée y afférente, qui facilitent une présentation fidèle conformément aux principes et règles de la charia, et la comparabilité avec les états financiers de l'institution des périodes précédentes et les états financiers d'autres institutions. La présente norme impactera les états financiers des institutions à compter du 1er janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société en évalue actuellement les répercussions.

35 CHANGEMENT DU TAUX LIBOR

À la suite de la crise financière mondiale, la réforme et le remplacement des taux interbancaires offerts (« IBOR ») sont devenus une priorité pour les régulateurs mondiaux. La transition du LIBOR est un événement important qui pose des défis complexes aux banques et au Système Financier. *L'Autorité de conduite financière*, l'organisme de réglementation du LIBOR, a confirmé un calendrier indiquant quand les paramètres du LIBOR cesseront. La plupart des paramètres non libellés en USD ainsi que les paramètres d'une semaine et de 2 mois, verront leurs effets prendre fin le 31 décembre 2021. Les paramètres restants en USD cesseront le 30 juin 2023. La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) a passé certains contrats – toujours en cours - à la fin de 2021, et qui arriveront à échéance après le 30 juin 2023. Cela implique que :

- Les taux du LIBOR ne seront pas disponibles pour les contrats arrivant à échéance après cette date et un autre taux à utiliser pour la partie restante des échéances devra être convenu.
- Certains contrats peuvent avoir des clauses de repli, d'autres non. Les « replis » sont des dispositions qui envisagent une modification ou la cessation d'un taux d'intérêt, et prévoient par exemple l'introduction d'un nouveau taux de financement ou des moyens de détermination d'un nouveau taux.
- Le remplacement d'un IBOR par le taux sans risque (RFR) pertinent ou le retour au RFR pertinent peut entraîner le paiement en sus ou un manque à gagner que ce que la SID aurait par un autre biais.
- Il existe un risque de liquidité dans la mesure où la différence fondamentale entre le LIBOR et les différents taux de référence alternatifs, réside dans le fait que les premiers sont des taux à terme prospectifs publiés pour une période (par exemple, 3 mois) à son début, et comprennent un écart de crédit interbancaire, tandis que les autres taux de référence sont généralement des taux au jour le jour sans risque, publiés à la fin de la période au jour le jour sans écart de crédit intégré. Ces différences engendreront une incertitude supplémentaire concernant les paiements d'intérêts à taux variable, ce qui nécessitera une gestion supplémentaire des liquidités.
- Négocier et convenir de nouveaux tarifs avec des contreparties pour remplacer les tarifs existants peut ne pas être une tâche facile. Cela pose un risque de litige si aucun accord n'est conclu sur l'utilisation de taux de référence alternatifs, ou en cas de divergence sur les clauses de repli existantes.
- Le système d'information nécessitera peut-être être sa mise à niveau pour pouvoir gérer la transition du LIBOR aux nouveaux taux de référence.

35 CHANGEMENT DU TAUX LIBOR (Suite)

- Le passage à un nouvel indice de référence peut avoir des implications sur la charia qui doivent être approuvées par son comité.
- Le passage à de nouveaux benchmarks peut entraîner une modification du traitement comptable d'un produit. L'expédient pratique n'est applicable qu'aux changements requis par la réforme des taux d'intérêt - il est nécessaire en tant que conséquence directe de la réforme, et le nouveau taux est économiquement équivalent au taux précédent. Tout autre changement devra être traité en utilisant d'autres exigences de modification dans la norme *internationale d'information financière* 9 (y compris le fait d'évaluer si le changement entraîne une décomptabilisation).

La Société a commencé à inclure des clauses de repli dans certains contrats pour faciliter une transition régulière vers un nouveau taux. Nous continuerons à développer et à incorporer des clauses de « repli » dans tous les futurs contrats à taux variable basés sur le LIBOR. Les facilités de financement et d'emprunt liées au LIBOR qui atteindront leurs échéances après le 30 juin 2023 ont été identifiées. De plus, la Direction de la SID mettra en place un groupe de travail composé de représentants des différentes unités de la Société, qui sera chargé de :

- Établir un plan de transition du LIBOR avec un calendrier et des jalons clairs
- Examiner les actifs et passifs existants identifiés qui sont basés sur le LIBOR et arrivant à échéance après le 30 juin 2023
- Veiller à ce que des clauses de secours soient incluses dans celles qui n'en ont pas, en engageant un cabinet d'avocats pour aider dans ce processus
- Communiquer le besoin de changement et négocier avec les clients des tarifs ajustés
- Assurer la liaison avec Path Solutions pour s'assurer que le Système Bancaire Central puisse faire face au changement
- Conseiller la Direction sur l'impact du changement proposé
- Réviser les directives d'investissement et de trésorerie, le cas échéant
- Opérationnalisation de la clause de repli et émission de taux de référence alternatifs
- Surveiller et accompagner la mise en œuvre du changement pour s'assurer que tout se déroule comme prévu.

36 AUTORISATION DE PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS

La publication des états financiers a été autorisée conformément à la résolution du Conseil d'administration en date du 18 mai 2022G (17 Shawwal 1443H).

ANNEXE 5 : CONSEIL DE LA CHARIA DU GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Au nom d'Allah, Le Clément, Le Miséricordieux

RAPPORT D'AUDIT DE CHARIA 1442H/1443H

Louanges à Allah. Prière et bénédiction sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Excellence Madame la Présidente du Conseil des Gouverneurs,
Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuhu

Conformément au règlement du Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID) et considérant les fonctions du Conseil de Charia qui consistent à vous soumettre un rapport d'audit de charia annuel sur les activités du Groupe de la BID au titre de l'exercice 1442/1443, nous tenons à vous informer que nous, représentés dans le Sous-Comité conformément à la pratique arrêtée au sein du Conseil de Charia, avons vérifié de façon générale les principes et les contrats utilisés dans les transactions ainsi que leurs applications, lesquels nous ont été présentés, de la BID (Ressources ordinaires en capital), du Fonds waqf des ressources du compte spécial, de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, de la Société islamique pour le développement du secteur privé, de la Société internationale islamique de financement du commerce, du Fonds de solidarité islamique pour le développement, du Fonds d'investissement des biens awqaf, de la Fondation mondiale du waqf et de tous les fonds gérés par la BID au titre de l'exercice terminé le 27 djoumada I 1443 (31 décembre 2021). Nous avons exercé le contrôle et mené l'audit requis – en s'appuyant sur Allah, puis sur le serment de conformité à la charia – pour exprimer notre opinion quant au degré de conformité du Groupe de la BID aux règles et principes de la charia, aux fatwas, resolutions et directives rendus par le Conseil de Charia.[1]

La responsabilité de s'assurer que le Groupe de la BID mène ses activités conformément aux règles et principes de la charia relève de la Direction. Quant à nous, notre responsabilité se limite à exprimer une opinion de charia indépendante, fondée sur notre audit des activités du Groupe de la BID.

Notre audit a porté sur l'examen des procédures utilisés par le Groupe de la BID dans divers types de transactions. Nous nous sommes fondés dans notre audit sur des éléments et des justifications pertinents pour nous assurer que le Groupe de la BID n'a pas enfreint les règles et principes de la charia.

[1] Membres du Conseil de Charia du Groupe de la BID: S.É. Cheikh Muhammad Taqi Usmani (Président), S.É. Cheikh Abdullah S. Al Meneea(Vice-Président), S.É. Dr Usaid Al-Kilani, S.É. Dr Basheer Ali Omar, S.É. Dr Koutoub Moustapha Sano, S.É. Dr Mohamed Raougui, et S.É. Dr Muhammad Syafii Antonio.

Considérant ce qui vient de précéder, nous avons formulé l'opinion ci-après:

1. Nous estimons que le Groupe de la BID a pris les mesures nécessaires pour exécuter les contrats déjà préparés et revus par le Conseil de Charia.
2. L'affectation des profits et pertes répond au principe adopté par le Conseil de Charia, conformément aux règles et principes de la charia.
3. Les gains tirés de sources ou de transactions non-autorisées par la charia sont écartés conformément à nos arrêts, et ce dans l'attente de les dépenser dans des œuvres de bienfaisance au su du Conseil de Charia.
4. La zakat au titre des biens publics et des biens waqf n'est pas obligatoire. Par conséquent, le Groupe de la BID n'est pas soumis à zakat car ses avoirs font partie des biens publics ou des biens waqf. Dans le cas des autres institutions, la BID ne peut acquitter la zakat que si elle est dûment autorisée par celles-ci. Ainsi, la zakat est de la seule responsabilité de ces institutions.

Nous prions Allah, Le Tout-Puissant, de guider le Groupe de la BID sur le droit chemin au service de l'oumma.

Wassalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuhu



S.E. Cheikh Muhammad Taqi Usmani
Président du Conseil de Charia



Aboubacar Salihou KANTE
Chef de la Section de Conformité à la Charia

Djeddah, 14 ramadan 1443 (15 avril 2022)





De la SID Rapport Annuel

© La Société islamique pour le développement du secteur privé

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur. Une telle autorisation écrite doit également être obtenue avant qu'une partie de cette publication ne soit stockée dans un système de récupération de quelque nature que ce soit. Les demandes d'autorisation doivent être adressées à **icd@isdb.org**

Conçu et produit par Blackwood
(weareblackwood.com)
et la SID.

La photographie

Sauf indication contraire, les photographies qui figurent dans le présent rapport sont protégées par le droit d'auteur de la SID. Cela comprend des photographies sélectionnées par des citoyens des pays membres de la SID prises dans le cadre du 2ème concours de photographie mobile de la SID. Les crédits individuels pour ceux reproduits sont énumérés ci-dessous. Les termes et conditions du concours sont pris en compte. Présentant la culture, le patrimoine, les habitants et le développement de leur pays, ces photographies ont été prises entre le 15 décembre 2021 et le 15 janvier 2022.

Charles Awelewa, Nigéria (couverture); Masum Chowdhury, Bangladesh (couverture intérieure); Mohammad Mehedi Hassan, Bangladesh (p4); Équipe courageuse, Nigérienne (p24, 26) ; MD Atikur Rahman Joy, Bangladesh (p51); Md.Nazmul Hasan Shawn, Bangladesh (p52); MD Sabbir, Bangladesh (p53); Rasel Shikde, Bangladesh (p53) ; Niamul Chowdhury, Bangladesh (p53) ; MD Imrul Kaye, Bangladesh (p54); Masum Chowdhury, Bangladesh (p54) ; Badal Chandra Sarker, Bangladesh (p54) ; Abderrahman el Hamidi, Yémen (p55) Ali Abdullah el Sonidar, Yémen (p55) Shafiul Islam, Bangladesh (p55) ; Kazi Arifuzzaman Bangladesh (p55 ; MD Atikur Rahman Joy, Bangladesh (couverture arrière intérieure).

© Shutterstock: p10, 14, 21, 22, 33, 35, 36, 41, 42, 46, 48, 56, 62, 66, 70.



La Société islamique pour le développement du secteur privé

PO Box 54069
Jeddah 21514
Kingdom of Saudi Arabia

Tel: +966 12 644 1644
Fax: +966 12 644 4427
Email: icd@isdb.org

www.icd-ps.org
@icd_ps
icdps
icdps
icdps



IsDB
البنك الإسلامي للتنمية
Banque Islamique de Développement

Membre du Groupe de la Banque islamique de développement